

Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

Un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages

Volume 1



Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

Un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages

Photos page couverture :

Paysages variés des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

Avril 2010

*R*emerciements

Cette étude des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est a pu être réalisée grâce à l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Cette Entente spécifique regroupe la participation financière des organismes suivant : la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Bureau de la Capitale-Nationale, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le ministère des Transports du Québec, le CLD de La Côte-de-Beaupré, le CLD de la MRC de Charlevoix, le CLD de la MRC de Charlevoix-Est, la MRC de la Côte-de-Beaupré, la MRC de Charlevoix, la MRC de Charlevoix-Est et Tourisme Charlevoix. Nous soulignons aussi la contribution du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'apport de documents, particulièrement pour les cartes du Cadre écologique de référence du Québec pour le territoire à l'étude.

Cette étude n'aurait pu voir le jour sans la contribution et la collaboration de nombreuses personnes. Nous tenons d'abord à remercier les membres de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, ainsi que les membres des comités de gestion et de suivi pour leur confiance et leur collaboration. Nous tenons particulièrement à remercier messieurs Jacques Lévesque, président de la Table de concertation et vice-président du Groupe Le Massif, et Patrice Routhier, conseiller en développement à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et coordonnateur à la Table de concertation.

Liste des intervenants

Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est au 1^{er} avril 2010

Jacques Lévesque	Président de la Table de concertation, Groupe Le Massif
Patrice Routhier	Coordonnateur de la Table de concertation, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale
David Belgue	Conseil du paysage québécois
Jean-Raphaël Bouchard	Syndicat de l'UPA de Charlevoix-Ouest
José Bouchard	AbitibiBowater
Stéphane Chaîné	MRC de Charlevoix
Jonathan Charlebois	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Maxime Côté	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Pierre-Alexandre Côté	MRC de La Côte-de-Beaupré
Claire Ducharme	Parc national des Grands-Jardins et Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
Guy Duchesne	Chambre de commerce de Charlevoix
Vanessa Dufresne	Association des amis du cap Tourmente
Catherine Gagnon	CLD de la MRC de Charlevoix-Est
Jean-Maurice Hamel	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Jérôme Hardy	Ministère de la Culture, des Communication et de la Condition féminine
Dany Hébert	Syndicat de l'UPA de la Côte-de-Beaupré
Alyre Jomphe	Tourisme Charlevoix
Jacques L. Laliberté	Séminaire de Québec
Lise Lapointe	MRC de Charlevoix-Est
France Lavoie	MRC de Charlevoix-Est
Claude Letarte	Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix
André Simard	CLD de la MRC de Charlevoix
Dominic Tremblay	MRC de Charlevoix
Germain Tremblay	MRC de La Côte-de-Beaupré
Daniel Trottier	Ministère des Transports du Québec

♦ **Comité de gestion au 1^{er} avril 2010**

Paul Arsenault	Directeur régional, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
René Bouchard	Directeur régional, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Karine Horvath	Directrice générale, MRC de Charlevoix
Alyre Jomphe	Directeur général, Tourisme Charlevoix
Lise Lapointe	Mairesse, Ville de La Malbaie
Gabriel Laviolette	Chef du Service des inventaires et des plans, Ministère des Transports du Québec
France Lavoie	Directrice de l'aménagement du territoire, MRC de Charlevoix-Est
Mario Leblanc	Directeur général, CLD de La Côte-de-Beaupré
Jacques Lévesque	Vice-président, Groupe Le Massif et président de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est
Julie Morin	Conseillère en développement régional, Bureau de la Capitale-Nationale
Guy Néron	Directeur général, CLD de Charlevoix-Est
Jacques Pichette	Directeur général, MRC de La Côte-de-Beaupré
André Simard	Directeur général, CLD de Charlevoix
Dominic Tremblay	Préfet, MRC de Charlevoix
Germain Tremblay	MRC de La Côte-de-Beaupré
Josée Tremblay	Directrice générale, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

♦ **Comité de suivi**

Pierre-Alexandre Côté	Responsable de l'aménagement du territoire, MRC de La Côte-de-Beaupré
Stéphane Chainé	Aménagiste, MRC de Charlevoix
Jérôme Hardy	Conseiller en aménagement du territoire, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
France Lavoie	Directrice de l'aménagement du territoire, MRC de Charlevoix-Est
Jacques Lévesque	Vice-président, Groupe Le Massif et président de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est
Patrice Routhier	Conseiller en développement, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et coordination de la Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix Est.

Ruralys

Dominique Lalande	Directrice générale, coordonnatrice
Catherine Plante	Géographe, agente de développement et chargée de projet
Christian Carreau	Géographe, assistant de terrain
Geneviève Rioux	Secrétaire et chargée d'édition

Biopierre

Hervé Bernier	Directeur général
Valérie Pelletier	Professionnelle de recherche
Jean-Pierre Dion	Technicien

Jacques Laberge Communications

Jacques Laberge	Chargé de projet (Atlas des paysages)
-----------------	---------------------------------------

*T*ables des matières

Remerciements	v
Liste des intervenants	vi
Tables des matières	vii
Liste des cartes	xi
Liste des figures.....	xv
Liste des tableaux	xxv
Lexique.....	xxvi
1. Introduction.....	1
1.1 Le contexte	1
1.2 Le mandat	2
1.3 Le rapport et ses outils	3
2. Méthodologie.....	5
2.1 État des connaissances du territoire.....	5
2.2 Au cœur de la méthode : l'inventaire sur le terrain.....	6
2.3 La caractérisation des paysages.....	7
2.3.1 L'entité paysagère	7
2.3.2 La famille paysagère.....	8
2.4. L'évaluation de la qualité paysagère	10
2.4.1 Les composantes clés des paysages locaux et régionaux	11
2.4.2 Les valeurs paysagères et leurs critères	12
3. Portrait du territoire	15
3.1 Situation géographique.....	15
3.2 Quelques données sur le territoire	15
3.3 Les éléments naturels	20
3.3.1 Les assises rocheuses.....	20

3.3.2	L'Astroblème de Charlevoix.....	24
3.3.3	Genèse des formes de terrain et des grands ensembles topographiques.....	24
3.3.4	Le réseau hydrographique.....	25
3.4	Évolution de l'occupation du territoire.....	25
3.5	Le développement socioéconomique (ou social et économique) des territoires.....	26
4.	Caractérisation des paysages: les familles paysagères.....	27
4.1	La MRC de La Côte-de-Beaupré.....	27
4.1.1	Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré.....	29
4.1.2	Littoral-escarpé-cap-Tourmente-Charlevoix.....	35
4.1.3	Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré.....	36
4.1.4	Vallée-de-la-Sainte-Anne.....	41
4.1.5	Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul.....	46
4.2	La MRC de Charlevoix.....	51
4.2.1	L'Isle-aux-Coudres.....	53
4.2.2	Littoral-escarpé-de-Charlevoix.....	58
4.2.3	Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul.....	64
4.2.4	Plateau-des-Éboulements.....	68
4.2.5	Gradins-du-Gouffre-Malbaie.....	73
4.2.6	Plateau-de-Saint-Hilarion.....	77
4.2.7	Vallée-du-Gouffre.....	82
4.3	La MRC de Charlevoix-Est.....	88
4.3.1	Littoral-escarpé-de-Charlevoix.....	90
4.3.2	Plateau-de-Saint-Hilarion.....	98
4.3.3	Gradins-du-Gouffre-Malbaie.....	102
4.3.4	Moyen-plateau-de Charlevoix-Est.....	109
4.3.5	Vallée-de-la-Malbaie.....	116
4.3.6	Vallée-du-Gouffre.....	121
4.3.7	Hautes-Laurentides.....	123
5.	Évaluation de la qualité paysagère.....	127
5.1	La MRC de la Côte-de-Beaupré.....	127
5.1.1	Les paysages de catégorie 1.....	128

5.1.2	Les paysages de catégorie 2.....	130
5.1.3	Les paysages de catégorie 3.....	131
5.1.4	Les paysages de catégorie 4.....	132
5.2	La MRC de Charlevoix	133
5.2.1	Les paysages de catégorie 1.....	133
5.2.2	Les paysages de catégorie 2.....	136
5.2.3	Les paysages de catégorie 3.....	137
5.2.4	Les paysages de catégorie 4.....	138
5.3	La MRC de Charlevoix-Est	140
5.3.1	Les paysages de catégorie 1.....	141
5.3.2	Les paysages de catégorie 2.....	143
5.3.3	Les paysages de catégorie 3.....	144
5.3.4	Les paysages de catégorie 4.....	145
5.4	Le cas de la route 138	147
6.	Discussion et recommandations.....	149
6.1	Les composantes clés des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.....	149
6.1.1	L'eau – fleuve Saint-Laurent et rivières	149
6.1.2	L'île aux Coudres.....	150
6.1.3	Les montagnes	151
6.1.5	L'organisation foncière bien visible.....	152
6.1.6	Les panoramas et points de vue	153
6.1.7	Les villes et les villages	155
6.1.8	La villégiature.....	156
6.2	Recommandations	157
7.	Conclusion	167
	Bibliographie	171
	Annexe 1.....	175
	Fiche d'inventaire	175
	Annexe 2.....	181
	Description des critères d'évaluation de la qualité paysagère	181

Liste des cartes

Volume 1

Carte 1.	Les municipalités et les principales voies de communication de la MRC de La Côte-de-Beaupré	16
Carte 2.	Les municipalités et les principales voies de communication de la MRC de Charlevoix	17
Carte 3.	Les municipalités et les principales voies de communication de la MRC de Charlevoix-Est.....	18
Carte 4.	Le relief de la MRC de La Côte-de-Beaupré.....	21
Carte 5.	Le relief de la MRC de Charlevoix.....	22
Carte 6.	Le relief de la MRC de Charlevoix-Est	23
Carte 7.	Vue d'ensemble des familles paysagères de la MRC de La Côte-de-Beaupré	28
Carte 8.	Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré	30
Carte 9.	Littoral-escarpé-Cap-Tourmente-Charlevoix.....	35
Carte 10.	Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré	37
Carte 11.	Vallée-de-la-Sainte-Anne.....	42
Carte 12.	Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul	47
Carte 13.	Vue d'ensemble des familles paysagères de la MRC de Charlevoix.....	52
Carte 14.	L'Isle-aux-Coudres	54
Carte 15.	Littoral-escarpé-de-Charlevoix.....	59
Carte 16.	Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul	65
Carte 17.	Plateau-des-Éboulements.....	69

Carte 18. Gradins-du-Gouffre-Malbaie	74
Carte 19. Plateau-de-Saint-Hilarion	78
Carte 20. Vallée-du-Gouffre	83
Carte 21. Vue d'ensemble des familles paysagères de la MRC de Charlevoix-Est	89
Carte 22. Littoral-escarpé-de-Charlevoix	91
Carte 23. Plateau-de-Saint-Hilarion	99
Carte 24. Gradins-du-Gouffre-Malbaie	103
Carte 25. Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est	110
Carte 26. Vallée-de-la-Malbaie.....	117
Carte 27. Vallée-du-Gouffre	122
Carte 28. Hautes-Laurentides	124

Volume 2

Carte A1

Entités et familles paysagères, MRC de La Côte-de-Beaupré, 2009

Carte B1

Évaluation de la qualité paysagère par tronçons routiers, MRC de La Côte-de-Beaupré, 2009

Carte C1

Index photographique, MRC de La Côte-de-Beaupré, 2009

Carte A2

Entités et familles paysagères, MRC de Charlevoix, 2009

Carte B2

Évaluation de la qualité paysagère par tronçons routiers, MRC de Charlevoix, 2009

Carte C2

Index photographique, MRC de Charlevoix, 2009

Carte A3 feuillet 1

Entités et familles paysagères, MRC de Charlevoix-Est, 2009

Carte A3 feuillet 2

Entités et familles paysagères, MRC de Charlevoix-Est, 2009

Carte B3 feuillet 1

Évaluation de la qualité paysagère par tronçons routiers, MRC de Charlevoix-Est, 2009

Carte B3 feuillet 2

Évaluation de la qualité paysagère par tronçons routiers, MRC de Charlevoix-Est, 2009

Carte C3 feuillet 1

Index photographique, MRC de Charlevoix-Est, 2009

Carte C3 feuillet 2

Index photographique, MRC de Charlevoix-Est, 2009

Liste des figures

Figure 1.	Vue panoramique de l’embouchure de la rivière du Gouffre à Baie-Saint-Paul. Cette vue permet d’observer un ensemble de limites d’entités et de familles paysagères (C2610_PANO_62).....	9
Figure 2.	L’astroblème de Charlevoix et ses différentes composantes.	24
Figure 3.	L’escarpement séparant les Basses-terres du Moyen-plateau à Saint-Joachim; entité Saint-Joachim-et-Gonzague (C0210_017).....	29
Figure 4.	Les basses terres urbanisées à Sainte-Anne-de-Beaupré, vues de la côte Sainte-Anne; entité Basilique-Sainte-Anne-de-Beaupré (C3009_033)	31
Figure 5.	Autour le l’église de Saint-Joachim, l’agriculture remplit ce paysage typique de basses terres en milieu rural; entité Saint-Joachim-et-Gonzague (C0210_0047)	31
Figure 6.	Patrimoine bâti exceptionnel de la route de la Nouvelle-France à Château-Richer; entité Château-Richer. (C0110_006).....	33
Figure 7.	Tunnel d’arbres sur la route de la Nouvelle-France à Château-Richer; entité Petit-Pré-Les-Islets. (C0110_017).....	33
Figure 8.	Percée visuelle sur le fleuve et l’île d’Orléans, avec en contrebas le marais intertidal, à partie de l’avenue Royale à Boischatel; entité Boischatel-Est (C0210_015).....	36
Figure 9.	L’avenue Royale longe l’escarpement séparant les Terrasses des Basses-Terres, L’Ange-Gardien; entité L’Ange-Gardien-Dufournel (C0210_038).....	36
Figure 10.	Ferme en exploitation, patrimoine bâti et verger sur l’avenue Royale à L’Ange-Gardien; entité Les-Pylônes (C0210_027).....	38
Figure 11.	Le cœur villageois de Boischatel sans réseau de fils électriques aériens; entité Le-Grand-Ruisseau (C0810_023).....	39

Figure 12.	Paysage en évolution au pied du mont Sainte-Anne, boulevard du Beaupré, Beaupré; entité Mont-Sainte-Anne-Beaupré (C0210_001)	39
Figure 13.	L'église de L'Ange-Gardien jouant le rôle de repère paysager sur la Côte-de-Beaupré. (C0210_031)	40
Figure 14.	La rivière Sainte-Anne à Saint-Ferréol-les-Neiges; entité Saint-Ferréol-Saint-Tite (C3010_066).....	41
Figure 15.	Près du pont enjambant la rivière Sainte-Anne sur la route 138 à Beaupré, les hauts versants sont le signe visuel évident du passé postglaciaire de la Vallée-de-la-Sainte-Anne (C2810_041)	41
Figure 16.	Dans l'entité Saint-Ferréol-Saint-Tite, nombreuses sont les sablières où sont extraits les dépôts sableux d'origine marine (mer de Goldthwait) comme celle-ci à Saint-Tite-des-Caps (C0810_043)	44
Figure 17.	Une croix de chemin voisine des balles de foin enrobées de plastique blanc à Saint-Ferréol-les-Neiges sur l'avenue Royale; entité Avenue-Royale-des-Neiges (C0810_028)	44
Figure 18.	Sur le boulevard des Neiges, point de vue sur les Appalaches, l'île d'Orléans, le chenal nord du Saint-Laurent et au loin, la colline de Québec (C0810_PANO_10).....	45
Figure 19.	À partir de l'avenue de la Montagne est offerte une vue lointaine sur la vallée de Saint-Tite-des-Caps (C0810_058).....	46
Figure 20.	Du haut du Moyen-plateau, à l'ouest, la colline du secteur de l'avenue de la Montagne est bien visible (C3010_053).....	46
Figure 21.	Déprise agricole évidente sur l'avenue de la Montagne (ouest) à Saint-Tite-des-Caps; entité Avenue-de-la-Montagne (C2810_049).....	48
Figure 22.	Marqueterie des terres cultivées et des boisés à Saint-Tite-des-Caps; entité L'Est-de-Saint-Tite (C0810_055)	49
Figure 23.	Pâturages et digues de roches exceptionnelles à Saint-Tite-des-Caps; entité L'Est-de-Saint-Tite. (C0810_048).....	49
Figure 24.	Paysage de la famille L'Isle-aux-Coudres dans la portion sud de l'île : les terres en légère pente ascendante avec en arrière-plan, le village et le mont des Éboulements; entité La-Tourbière. (C1410_093)	53
Figure 25.	Le chemin de la Traverse monte la crête rocheuse au nord de l'île après avoir traversé la tourbière centrale; entité La-Tourbière (C1410_133)	53
Figure 26.	Ensemble patrimonial exceptionnel sur le chemin de La Baleine, au sommet de l'escarpement littoral : maison, fournil et four à pain (C1410_102).....	55

Figure 27.	Du chemin des Coudrier Nord, il est facile de cerner l'organisation du territoire sur le Plateau-des-Éboulements : le cœur du village où trône l'église sur son promontoire, l'habitat linéaire dense et les terres agricoles au parcellaire bien visible, avec le mont des Éboulements en arrière-plan; entité Bout-d'en-Bas (C1310_005).....	56
Figure 28.	L'habitat linéaire de la Côte-du-Sud à Saint-Roch-des-Aulnaies, avec les Appalaches en arrière-plan. En avant-plan, la plateforme littorale rocheuse des battures de La Baleine; entité La-pêche-du-Père-Louis (C1210_073).....	56
Figure 29.	Le Littoral-escarpé et le Massif de Charlevoix, vus du quai de Petite-Rivière-Saint-François; entité Petite-Rivière-Saint-François (C1910_042)	58
Figure 30.	Paysage de la famille Littoral-escarpé-de-Charlevoix vu du rang des Éboulements Centre; entité La-Grande-Côte (C1410_PANO_30).....	60
Figure 31.	Installation de villégiature où la végétation a été rasée afin de favoriser la vue panoramique sur le fleuve; entité Domaine-Charlevoix (C1210_056)	61
Figure 32.	Exemple de densification des constructions résidentielles à Petite-Rivière-Saint-François; entité Petite-Rivière-Saint-François (C1910_036).....	62
Figure 33.	Paysage maritime et agricole (de petite superficie) à Cap-aux-Oies; entité Cap-aux-Oies (C2610_PANO_66).....	62
Figure 34.	Le Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul sur la route Principale à Petite-Rivière-Saint-François; entité Les-Sommets (C1910_094).....	64
Figure 35.	Construction haut-de-gamme dans le domaine Le Versant du Massif avec vue panoramique sur le fleuve (C1910_084).....	66
Figure 36.	Terre agricole en friche sur le chemin de la Martine sur le plateau à Petite-Rivière-Saint-François; entité La-Martine (C1910_073)	67
Figure 37.	Le panorama offert à partir du promontoire de l'église des Éboulements permet de bien voir le plateau perché enserré entre le haut de l'escarpement littoral à gauche et les massifs montagneux à droite; entité Les-Éboulements (C1410_051).....	68
Figure 38.	Le rebord du Plateau-des-Éboulements mis en évidence par les terres agricoles et l'estuaire du Saint-Laurent; entité Les-Éboulements (C1410_065).....	68

Figure 39.	Habitat linéaire sur la route 362 aux Éboulement et arrière-plan du mont des Éboulement vus de l'île aux Coudres (C1410_111).....	70
Figure 40.	Paysage humanisé aux Éboulements; entité Les-Éboulements (C1410_062).....	70
Figure 41.	Quelques constructions au sommet de l'escarpement littoral offrent une vue panoramique sur la vallée du Saint-Laurent; entité Littoral-du-rang-Saint-Pierre (C1210_054).....	71
Figure 42.	Paysage de la famille Gradins-du-Gouffre-Malbaie sur la côte de Pérou; entité Côte-de-Pérou (C1910_133).....	73
Figure 43.	Paysage de la famille Gradins-du-Gouffre-Malbaie, avec une vue en pente descendante vers Baie-Saint-Paul, sur la côte de Pérou; entité Côte-de-Pérou (C1910_134).....	75
Figure 44.	Les terres agricoles des Gradins-du-Gouffre-Malbaie vus du belvédère de la route 362 à Baie-Saint-Paul (C2610_008_extrait).....	75
Figure 45.	Paysage de la famille Plateau-de-Saint-Hilarion avec le mont des Éboulements en arrière-plan; entité Saint-Hilarion (0610_039).....	77
Figure 46.	Agriculture dans le paysage agroforestier du sud de la famille Plateau-de-Saint-Hilarion, rang Sainte-Marie, Les Éboulements; entité La-Vallée-des-Cinq-Lacs (C0610_PANO_8).....	79
Figure 47.	Agriculture et élevage sur le 5e Rang de Saint-Hilarion. En arrière-plan, le contrefort des Laurentides; entité Le-Mur-des-Laurentides (C0610_061).....	80
Figure 48.	Point de vue sur le paysage agroforestier de plateau sur le rang Saint-Ours, Saint-Hilarion; entité Sainte-Marie-Saint-Ours (C1410_PANO_27).....	80
Figure 49.	La large Vallée-du-Gouffre vue de la route 381 au nord de Saint-Urbain. On y distingue l'agriculture de fond de vallée ainsi le fleuve Saint-Laurent en arrière-plan (C1610_033).....	82
Figure 50.	La portion sud de la Vallée-du-Gouffre vue du belvédère de la route 362 (C2610_PANO_62).....	82
Figure 51.	Patrimoine bâti agricole sur la côte La Chapelle à Baie-Saint-Paul; entité Méandres-du-Gouffre (C2010_006).....	84
Figure 52.	Parcellaire mis en valeur par les formes du terrain à Saint-Urbain; entité Saint-Urbain-du-Gouffre (C1610_025).....	84
Figure 53.	Patrimoine bâti dans le cœur historique de Baie-Saint-Paul (C1910_112).....	85
Figure 54.	Patrimoine bâti agricole (grange au toit de chaume) sur le rang Saint-Jean-Baptiste à Saint-Urbain (C1510_007).....	85

Figure 55.	Vue panoramique sur le nord de la Vallée-du-Gouffre à partir du rang Saint-Jean-Baptiste à Saint-Urbain; entité Le-Mur-et-la-rivière-du-Gouffre (C1510_PANO_32).....	86
Figure 56.	Littoral adouci avec terrasses à Saint-Irénée; entités Saint-Irénée et Ruisseau-Jureux (C2910_056).....	90
Figure 57.	Au pied du cap au Saumon, l'anse abritée de Port-au-Persil (C2110_036)	92
Figure 58.	Le Littoral-escarpé (est) vu du chemin de Port-au-Persil; entité Port-au-Persil (C2110-023)	92
Figure 59.	Installation de villégiature où la végétation a été rasée afin de favoriser la vue panoramique sur le fleuve; vue de l'entité Pointe-au-Pic-sur-Mer (C2310_086).....	93
Figure 60.	Le développement des Terrasses de Cap-à-l'Aigle Charlevoix (La Malbaie) sur une ancienne terre agricole de forte dénivellation; entité Mont-Murray (C2310_045)	94
Figure 61.	Le développement des Terrasses de Cap-à-l'Aigle Charlevoix (La Malbaie) vu de l'ouest, sur la route 138; entité Mont-Murray (C2310_064).....	94
Figure 62.	Paysage ouvert grâce à la présence de terres agricoles sur la route 362 à Saint-Irénée/La Malbaie; entité Côte-du-Gros-Ruisseau (C2910_050).....	95
Figure 63.	Paysage agricole ouvert sur l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent à Cap-à-l'Aigle; entité Mont-Murray (C2310_050).....	95
Figure 64.	Paysage agricole et maritime à la pointe aux Alouettes, Baie-Sainte-Catherine; entité Pointe-au-Bouleau-et-aux-Alouettes (C2110_PANO_053)	96
Figure 65.	Paysage de la famille Plateau-de-Saint-Hilarion vu du rang Saint-Jean-Baptiste à Notre-Dame-des-Monts. En arrière-plan, le mont des Éboulements; entité Jean-Noël-Rochette (C0610_PANO_7).....	98
Figure 66.	L'habitat dispersé sur une partie du Plateau-de-Saint-Hilarion aux limites des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est vue à partir de la famille des Gradins (rang du Ruisseau-des-Frênes); entité Lac-Nairne (C1510_053).....	100
Figure 67.	Les gradins et les terres agricoles au sud du lac Nairne vus de la rue Principale de Saint-Aimé-des-Lacs; entité Lac-Nairne (C2910_091).....	102
Figure 68.	Panorama sur la famille Gradins-du-Gouffre-Malbaie du rang du Ruisseau-des-Frênes; entité Lac-Nairne (C1510_PANO_41)	104
Figure 69.	Coupe forestière sur une colline bordant le lac Nairne; entité Lac-Nairne (C1510_040)	105

Figure 70.	Pâturage et panorama exceptionnel sur la Vallée-de-la-Malbaie, les montagnes alentours, et la dépression où est nichée la ville de Clermont, rang Saint-Charles à Saint-Agnès (La Malbaie); entité Le-coin-de-Clermont (C1510_045).....	105
Figure 71.	Patrimoine bâti agricole à Notre-Dame-des-Monts sur la route des Montagnes; entité Lac-Nairne (C1610_076)	106
Figure 72.	Grange-étable ne servant plus à l’agriculture accolée à un camping sur la rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs; entité Lac-Nairne (C2910_085).....	106
Figure 73.	Villégiature sur les rives du lac Nairne à Saint-Aimé-des-Lacs; entité Lac-Nairne (C1510_044).....	107
Figure 74.	Le Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est à Baie-des-Rochers; entité Baie-des-Rochers (C2110_080)	109
Figure 75.	Traces d’agriculture passée à Port-aux-Quille (Saint-Siméon) sur la route 138; entité Port-aux-Quilles (C2110_072).....	111
Figure 76.	Vue panoramique sur la côte du Kamouraska, les îles Pèlerins et l’estuaire sur la route 138 à Saint-Fidèle (La Malbaie) (C2310_008)	111
Figure 77.	L’église de Saint-Fidèle (La Malbaie), point de repère paysager dans ce paysage de plateau ponctué de collines et de vallées; entité Saint-Fidèle (C2310_017).....	112
Figure 78.	Patrimoine bâti agricole et terres cultivées à Saint-Fidèle (La Malbaie); entité Saint-Fidèle (C2310_021).....	112
Figure 79.	Paysage villageois de Saint-Siméon. L’estuaire et la côte sont continuellement présents; entité Saint-Siméon (C2110_059).....	113
Figure 80.	Falaise de roc à vif près du Deuxième lac du Séminaire; entité Les-Lacs-du-Séminaire (C2110_088)	113
Figure 81.	Sur la rive du Deuxième lac du Séminaire, une halte est aménagée et permet d’admirer ce paysage montagnard; entité Les-Lacs-du-Séminaire (C2110_086).....	114
Figure 82.	Le versant ouest abrupt de la Vallée-de-la-Malbaie, route 138, La Malbaie; entité Méandres-Rivière-Malbaie (C2310_109).....	116
Figure 83.	La Vallée-de-la-Malbaie en direction nord-ouest; entité La-Malbaie (C2310_106)	116
Figure 84.	Terres agricoles mises en valeur par les formes du terrain à entre Clermont et La Malbaie; entité Méandres-Rivières-Malbaie (C2310_112)	118
Figure 85.	Ensemble de patrimoine bâti en retrait de la route rappelant le passé agricole; entité La-Malbaie (C2310_096).....	118

Figure 86.	Exemple d'une maison patrimoniale, à l'implantation perpendiculaire à la route 138, devenue presque invisible dans le milieu urbain entre Clermont et La Malbaie; entité Méandres-Rivière-Malbaie (C2310_117).....	119
Figure 87.	multiples fonctions le long de la route 138 entre La Malbaie et Clermont; entité Clermont (C2310_121).....	119
Figure 88.	Hameau sur la route des Montagnes à Notre-Dame-des-Monts; entité Le Gouffre-et-la-Loutre (C1610_085)	121
Figure 89.	Ouverture visuelle panoramique le long d'un pâturage sur la route des Montagnes, Notre-Dame-des-Monts; entité Le Gouffre-et-la-Loutre (C1510_PANO_36)	121
Figure 90.	Percée visuelle sur montagnes dans la famille des Hautes-Laurentides sur la rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs. Notons la plantation de résineux; entité Parc-des-Hautes-Gorges (C2910_104).....	123
Figure 91.	Ouverture visuelle entre les montagnes qui permettent par beau temps de voir les sommets de la famille paysagère voisine; entité Parc-des-Hautes-Gorges (C2910_106)	123
Figure 92.	Chapelle de procession sur l'avenue Royale à L'Ange-Gardien; entité Les-Pylônes (C0210_030)	128
Figure 93.	Paysage agricole des Basses-terres à Saint-Joachim, où les composantes humaines et physiques en font un paysage de forte qualité : patrimoine bâti, agriculture, cap Tourmente, colline de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, fleuve Saint-Laurent, île d'Orléans, Appalaches; entité Saint-Joachim-et-Gonzague (C0210_PANO_3)	129
Figure 94.	Sur le chemin du Cap-Tourmente, des constructions qui s'intègrent mal à l'ensemble ainsi que de l'entreposage extérieur contribuent à diminuer la qualité paysagère (C0210_090).....	130
Figure 95.	Un début d'effacement de l'habitat et des éléments montrant l'occupation ancienne du territoire contribuent à réduire la qualité du paysage du rang Saint-Antoine, un paysage composé néanmoins d'éléments exceptionnels telle cette vue vers le sud-est sur le découpage des terres et la mosaïque des champs et des boisés (C0810_040).....	131
Figure 96.	Le long du boulevard Sainte-Anne urbanisé, une maison récente construite sur un ancien lot agricole côtoie un bungalow moins récent, un petit patrimoine, près duquel se retrouve un pylône de transport d'énergie (C3009_001).....	132
Figure 97.	C'est l'absence de zones habitées et l'imposante ligne de pylônes de transport d'énergie qui diminuent la qualité paysagère sur cette route collectrice (rang Saint-Léon/route 360) à Saint-Tite-des-Caps; entité L'Est-de-Saint-Tite (C0810_054).....	132

Figure 98.	La richesse de ce paysage de la route 362 aux Éboulements est exceptionnelle : vue panoramique sur le fleuve et les Appalaches, église du village sur un promontoire et repère paysager, village linéaire, route et habitations placées en diagonale par rapport à l’alignement des terres, parcellaire bien visible (C1410_PANO_29)	134
Figure 99.	Le long du chemin des Coudriers Sud à L’Isle-aux-Coudre, la vue panoramique continue s’ouvre sur le fleuve, la Côte-du-Sud et son habitat côtier linéaire, la plate-forme rocheuse littoral bordant la rive sud de l’île (C1210_PANO_16)	135
Figures 100 et 101.	La qualité des paysages visibles à partir de la rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François est affectée par la disparition du patrimoine agricole (terres et bâtiments) de même que par les constructions de plus en plus nombreuses entre la route et le fleuve (C1910_013 et C1910_015)	136
Figure 102.	Sur le chemin des Coudriers du côté nord de L’Isle-aux-Coudres, les éléments en bordure de la route (camping, bâtiment de type donjon, architecture hétéroclite) contribuent à diminuer la qualité paysagère malgré l’exceptionnel panorama ouvert sur Les Éboulements (C1410_111).....	137
Figure 103.	Les friches, les pylônes et l’emprise de la route contribuent à diminuer la qualité paysagère de ce tronçon de la 138, mais il offre quand même une vue sur le contrefort des Laurentides en arrière-plan; entités Le-Mur-des-Laurentides/Côte-à-Matou (C1610_042)	138
Figure 104.	Développements résidentiels et de villégiature haut-de-gamme à Petite-Rivière-Saint-François; entité La-Martine (C1910_068)	139
Figure 105.	Les développements résidentiels et de villégiature haut-de-gamme dans le secteur de la côte de la Martine vus du quai de Petite-Rivière-Saint-François (C1910_041)	139
Figure 106.	Malgré le caractère urbain du cœur de La Malbaie, dont plusieurs éléments tendent à faire diminuer la qualité du paysage, l’ensemble des composantes naturelles et patrimoniales (lecture du paysage humanisé, implantation) haussent la valeur de plusieurs critères d’évaluation (C2310_105).....	141
Figure 107.	Panorama à couper le souffle s’ouvrant vers le fleuve et la côte du Kamouraska à l’entrée de Saint-Irénée, sur la route 362 (C2610_121).....	142
Figure 108.	Panorama offert depuis la rive sud du lac Nairne à Notre-Dame-des-Monts; entité Lac-Nairne. La richesse du milieu naturel et la possibilité d’interpréter la mise en place de l’occupation du territoire le long de ce tronçon de route en font un paysage de catégorie 1 (C1510_PANO_38).....	142

Figure 109.	Les éléments visuels défavorables reliés au milieu urbain sur la route 362 contribuent à en diminuer légèrement la qualité, laquelle est en contrepartie augmentée par les panoramas ouverts (C2310_077)	143
Figure 110.	La multiplication des friches, les plantations de résineux et la mauvaise intégration de bâtiments contribue à diminuer la qualité paysagère sur la côte-Bellevue (route 362) à La Malbaie (Pointe-au-Pic) (C2910_033)	143
Figure 111.	Sur la route 138 à La Malbaie (Cap-à-l’Aigle), les développements résidentiels entre la route et le fleuve contribuent à diminuer la qualité paysagère (C2110_005).....	144
Figure 112.	Effacement progressif de la trame ancienne et des traces d’agriculture sur la route 138 à La Malbaie (secteur Port-aux-Quille) (C2110_072).....	144
Figure 113.	Sur la route 138 dans le hameau de Port-aux-Quilles, l’habitat est effacé par la friche et la forêt. Les points de vue sont parfois, comme à cet endroit, tout de même intéressants (C2110_083).....	145
Figure 114.	À Notre-Dame-des-Monts sur la route des Montagnes, malgré les panoramas à couper le souffle, la qualité paysagère est fortement diminuée par l’effacement de l’habitat, les friches et les plantations (C1510_PANO_37)	146
Figure 115.	Marais côtiers à Petite-Rivière-Saint-François (C1210_019).....	149
Figure 116.	Exemple de construction de villégiature entre la route et la rive du fleuve à L’Isle-aux-Coudres (C1310_006)	150
Figure 117.	Le mont des Éboulements et les massifs qui l’entourent sont visibles à plusieurs kilomètres à la ronde dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Plateau de Sainte-Mathilde, MRC de Charlevoix-Est (C2110_001).....	151
Figure 118.	Digues de roches dans un pâturage à Saint-Tite-des-Caps sur le rang Saint-Léon (C0810_054)	152
Figure 119.	Panorama exceptionnel sur le plateau de Sainte-Mathilde montrant l’ensemble des composantes paysagères régionales (La Malbaie) (C2110_PANO_51)	154
Figure 120.	L’église des Éboulements vue du nord, sur le rang Sainte-Catherine (C1410_049)	155
Figure 121.	Résidence secondaire fermée pour l’hiver à Saint-Irénée, sur le rang Saint-Antoine (C2910_071).....	156

Liste des tableaux

Tableau 1.	Nombre d'entités paysagères, de familles paysagères et de tronçons routiers évalués par MRC.	8
Tableau 2.	Valeurs paysagères et champs sémantiques associés.....	12
Tableau 3.	Les valeurs et critères utilisés pour l'évaluation de la qualité paysagère.....	12
Tableau 4.	Démarche méthodologique.....	13
Tableau 5.	Municipalités des MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est, 2010.....	19
Tableau 6.	Les familles paysagères, superficies et nombre d'entités	27
Tableau 7.	Les familles paysagères, superficies et nombre d'entités	51
Tableau 8.	Les familles paysagères, superficies et nombre d'entités	88
Tableau 9.	Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie	127
Tableau 10.	Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie	133
Tableau 11.	Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie	140
Tableau 12.	Les zones sensibles.....	168

Lexique

Caractérisation des paysages

La caractérisation des paysages est un exercice de synthèse entre les données physiques (ensembles structuraux, relief, hydrographie, climat, végétation) et l'occupation humaine du territoire (formes d'occupations, activités et usages). Elle conduit à un découpage territorial qui permet de mieux saisir les différents paysages régionaux (section 2.3, page 7).

Composantes clés des paysages locaux

Le paysage doit sa cohérence et sa structure aux thèmes récurrents ou en opposition qui le composent (Claval, 1995). Les thèmes majeurs du paysage sont les ingrédients qui composent la qualité paysagère, actuelle ou à construire (Gorgeu et Jenkins, 1954). Ainsi pour chaque famille paysagère, une liste des thèmes paysagers a été dressée. Ces thèmes peuvent se retrouver au sein d'autres familles paysagères du territoire étudié. Ils représentent les caractéristiques principales, les éléments identitaires majeurs du paysage de même que les caractéristiques secondaires de moindre importance à l'échelle du territoire, mais qui composent les paysages à l'échelle des entités paysagères (section 2.4.1, page 11).

Composantes clés des paysages régionaux

Plusieurs composantes communes se retrouvent dans les familles paysagères. L'identification de ces éléments permet de faire ressortir des composantes clés des paysages communes à tout le territoire de la MRC. À la suite de l'identification de ces composantes clés régionales, des zones sensibles à différents projets de développement et d'aménagement peuvent être identifiées (section 2.4.1, page 11).

Entité paysagère

Une entité paysagère est une aire où s'observe un paysage singulier et identifiable et qui est définie par une certaine fermeture spatiale assurée, par exemple, par les formes du terrain ou le couvert forestier. Elle se distingue par l'homogénéité relative de ses éléments paysagers, naturels et humains (bâti, végétation, relief, points de vue, sens, usages, etc.). Les entités paysagères forment le cœur de l'expérience visuelle (section 2.3.1, page 7).

Évaluation de la qualité des paysages

L'évaluation qualitative s'inscrit dans une perspective multidimensionnelle reflétant autant que possible les multiples points de vue et échelles pouvant exister. Les valeurs et critères utilisés pour évaluer la qualité des paysages considèrent non seulement les composantes et les fonctions présentes sur le territoire, mais également les tendances évolutives. Cette méthode envisage les faits territoriaux afin de souligner les caractéristiques distinctes de chaque paysage. Au bout du compte, un paysage n'est pas meilleur ou moins bon qu'un autre, ni exceptionnel ou médiocre. Une plus grande qualité paysagère témoigne de valeurs paysagères mieux exprimées. L'évaluation se déroule à l'échelle humaine, celle de l'utilisateur du territoire, par les voies de découverte (section 2.4, page 10).

Famille paysagère

Les familles paysagères sont des ensembles plus généraux regroupant un certain nombre d'entités paysagères. On reconnaît ces ensembles par les caractéristiques fondamentales qui les constituent et qui permettent de les différencier entre eux. Ces caractéristiques font partie des formes du relief et l'occupation du territoire. Il s'agit d'une échelle de découpage plus large qui rend compte de la diversité des paysages à l'échelle régionale. Chaque famille possède une singularité visuelle, une organisation, une « identité » particulière (section 2.3.2, page 8).

1. INTRODUCTION

L'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est s'inscrit dans une perspective d'aménagement du territoire et de développement rural et urbain. Cet outil de connaissance et de gestion des paysages pour l'aménagement du territoire vise aussi la sensibilisation à la question paysagère. Cette dernière, de plus en plus présente dans notre société, est d'actualité sur les territoires de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Cette étude est issue de la volonté de plusieurs institutions et organismes dans un contexte de prise en compte collective des paysages, de leur protection et de leur mise en valeur.

Le paysage est le territoire perçu par l'humain. En tant que territoire perçu et ayant une signification, il influence la qualité de vie des individus et des communautés. Par ailleurs, l'être humain crée continuellement le paysage par ses multiples activités. Le paysage s'avère donc changeant, modelé par les acteurs, leurs interventions, leurs perceptions et les processus biophysiques. Il constitue un facteur pour choisir une destination touristique.

Le paysage est une composante de plus en plus importante de la qualité de vie des individus et des communautés. En tant que territoire perçu ayant une signification, il offre un miroir à ses habitants qui y voient les traces historiques de leur passé commun, tout comme les potentiels pour leur avenir. Le paysage est un vecteur de l'identité locale et régionale, un élément de l'appartenance sociale et territoriale et un facteur d'attractivité des territoires. Les résidents comme les touristes choisissent leur milieu de vie et leur destination entre autres en fonction de la qualité des paysages. Cette dernière a donc des retombées sur l'économie et la culture d'une communauté, voire d'une région, tout comme sur ses perspectives de développement. C'est en partie pourquoi le paysage devient une

préoccupation importante dans l'aménagement et la gestion intégrée des territoires. Les zones agricoles, la diversité des plans et des cours d'eau, les milieux humides, la forêt, la topographie, les villages ruraux et le milieu urbain contribuent à la richesse du paysage autant sur les terres privées que publiques.

Différents organismes de la région de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix misent déjà sur ce potentiel. En effet, selon le préambule de l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, « la qualité, la préservation et la mise en valeur des paysages contribuent à définir l'identité et à assurer le développement économique, social et touristique [de ces] territoires ». De plus « la beauté du paysage constitue l'un des principaux axes de communication de Tourisme Charlevoix ».

1.1 Le contexte

L'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est s'inscrit dans une démarche du milieu amorcée en 2005. Le comité paysages Côte-de-Beaupré/Charlevoix a entrepris plusieurs initiatives dont l'objectif était de mettre en valeur les paysages de ces territoires. Plusieurs actions et travaux du comité ont abouti en 2008 à une Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Les objectifs de cette entente regroupant plusieurs partenaires avaient comme objectifs :

- Assurer l'animation du milieu et structurer les mécanismes de concertation;
- Favoriser la sensibilisation vis à vis l'enjeu de la mise en valeur

et de la protection des paysages ainsi que la circulation de l'information;

- Soutenir les intervenants dans la mise en œuvre de leurs actions et leurs prises de décision.

Ainsi, la mise en place en janvier 2009 de la Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente spécifique. Rappelons que la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est s'est donnée comme mission de :

- Contribuer au développement durable des collectivités par une protection et une mise en valeur responsable des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est;
- Favoriser l'intégration et la prise en compte de la préoccupation paysagère dans les activités des organismes composant la Table et ses partenaires;
- Former des comités de travail afin d'améliorer les connaissances, de sensibiliser les intervenants, de promouvoir la mise en valeur du paysage et de proposer des mesures d'intervention touchant l'ensemble des dimensions du paysage;
- Positionner les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est comme un territoire innovateur en matière de protection et de mise en valeur des paysages dans l'aménagement et le développement du territoire;
- Rechercher l'adhésion du milieu (population, organismes, entreprises, municipalités et gouvernement) à la mission et aux démarches de la Table;
- Faire reconnaître le rôle et l'importance économique des paysages dans l'économie des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

Les travaux de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est ne pouvaient débuter sans qu'elle se dote d'un outil de connaissance commun sur les paysages de l'ensemble du territoire. En effet, afin d'établir cette mobilisation sur des bases solides, la Table se devait de posséder un état de situation en regard de la qualité paysagère des trois MRC. C'est notamment cet outil qui permettra d'identifier au plan d'action les initiatives à mettre en œuvre dans le cadre de cette démarche.

1.2 Le mandat

C'est dans cette optique que les partenaires de l'Entente spécifique ont octroyé un mandat à Ruralys pour réaliser un outil de connaissance commun des paysages des territoires des trois MRC. Plus précisément en utilisant les études en paysages déjà existantes, nous proposons de réaliser la caractérisation et l'évaluation de la qualité d'une partie des paysages humanisés des trois MRC. Cette caractérisation et cette évaluation des paysages se définissaient comme un outil de connaissance et de gestion essentiel pour la conservation et la mise en valeur des paysages. Les résultats de cet inventaire et de cette évaluation devaient fournir aux décideurs, aux gestionnaires en aménagement du territoire et à tous ceux qui participent au développement et à la construction des paysages ruraux et urbains, un cadre de référence pour tout exercice de planification relié au territoire, et ce, dans un souci d'intégration des différents projets dans leur environnement respectif. De plus, cette étude devait permettre l'élaboration de produits dérivés et d'un outil pour le travail d'animation de la Table de concertation sur les paysages.

Plus spécifiquement, l'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages des territoires des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est en territoire humanisé devait se faire à partir des corridors routiers identifiés au préalable en concertation avec les MRC (routes 138, 170, 360, 362, 381), auxquels nous avons ajouté les routes municipales limitrophes afin de caractériser une plus grande superficie de territoire *in situ* et d'avoir un aperçu plus étendu

de la qualité paysagère des paysages humanisés. Deux contextes, rural et urbain, devaient être touchés par l'étude. L'étude visait principalement à :

- Établir un portrait des paysages humanisés des territoires des MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est jusqu'à Baie-Sainte-Catherine à partir des routes : 138, 170, 360, 362, 381 et des routes rurales limitrophes;
- Caractériser les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est en entités paysagères puis en familles paysagères, en tenant compte des études déjà réalisées;
- Évaluer la qualité paysagère des MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est à partir des routes municipalisées;
- Transposer les résultats de la caractérisation et de l'évaluation des paysages sur support cartographique;
- Identifier les zones sensibles et les enjeux paysagers pour des MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est;
- Proposer des recommandations générales pouvant s'intégrer dans les outils de planification en aménagement, de sensibilisation, de préservation et de mise en valeur des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est;
- Rédiger un rapport en version préliminaire illustré de photographies et de cartes;
- Rédiger un rapport final illustré de photographies et de cartes (familles et entités paysagères, évaluation de la qualité paysagère);
- Produire un atlas des paysages sur CD-Rom comprenant approximativement 300 photos comprenant une version épurée de la carte de l'évaluation de la qualité paysagère
- Produire un catalogue des photographies géoréférencées.

1.3 Le rapport et ses outils

L'étude est présentée sous la forme d'un rapport écrit, comportant les résultats du travail réalisé dans chacune des trois MRC. Le rapport

présente d'abord une introduction (chapitre un), suivie de la méthodologie (chapitre deux) et du portrait des territoires étudiés (chapitre trois). La présentation des données relatives à chaque MRC tient dans trois chapitres : la caractérisation des paysages et la description des familles paysagères (chapitre quatre) et l'évaluation de la qualité paysagère (chapitre cinq). Une discussion – identifiant les composantes clés des paysages régionaux ainsi que des zones sensibles – accompagnée d'une série de recommandations générales (chapitre six) puis une conclusion terminent le rapport (chapitre sept). La cartographie grand format est présentée dans un document à part qui constitue le volume 2 de la présente étude.

L'iconographie constitue une partie importante de l'étude. En effet, un investissement notable a été fait sur le terrain pour photographier la diversité des paysages de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix. Les photographies sont regroupées dans une base de données qui a été utilisée pour notre travail de caractérisation et d'évaluation. Dans les résultats de l'étude, l'iconographie est valorisée de deux façons. D'abord, le rapport est illustré par un support photographique et cartographique. Puis, un atlas des paysages composé d'une sélection de photos est présenté sous la forme d'un site Web et d'un fichier exécutable pouvant être visionné sur ordinateur. Cet atlas permet de découvrir les paysages de chacune des MRC via une sélection de routes parcourues.

Par ailleurs, précisons qu'une seule personne a réalisé l'inventaire, ce qui donne à l'évaluation de la qualité des paysages une rigueur certaine. Des rencontres avec la table de concertation et d'autres intervenants du milieu ont permis de valider certains éléments contenus dans l'étude.

Le volume 2 du rapport contient les cartes illustrant la caractérisation des paysages (entités et familles paysagères) et la qualité paysagères. De plus, y sont rassemblées les cartes index (cartes C1, C2 et C3) identifiant les endroits (identifiés d'un point GPS) où ont été prises les photos.

2. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour la caractérisation et l'évaluation de la qualité des paysages est celle développée depuis 2004 chez Ruralys¹. Cette méthodologie est bonifiée au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances, mais surtout de son application dans différents contextes d'intervention². Elle permet d'avoir une démarche rigoureuse et la plus « objective » possible. Cette méthodologie a été développée dans plusieurs projets et nos travaux ont toujours été animés dans une démarche intégrée et dans une perspective de développement durable. La toile de fond de nos travaux est celle de la géographie historique et du patrimoine. L'humain est au cœur de notre démarche. Dans ce sens, nous avons aussi consulté plusieurs intervenants du territoire : les aménagistes des MRC concernées et leurs adjoints, les agents de développement culturel ou VVAP des MRC et/ou des CLD, le chargé de projet en revitalisation de la Ville de La Malbaie, le coordonnateur de la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix ainsi que le coordonnateur et le président de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est.

Afin de permettre aux MRC d'avoir un outil de connaissance et de

¹ Étude de caractérisation et d'évaluation des paysages du Kamouraska (Ruralys 2004). Ce territoire a servi de territoire pilote pour développer une approche méthodologique d'analyse tenant compte des valeurs esthétique, sociale et culturelle, interprétative, économique et environnementale des paysages.

² Réalisation de deux études paysagères pour une partie des territoires des MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata (Ruralys 2006 a, 2006b), étude des paysages de la Pointe de Rivière-du-Loup, un secteur périurbain de la ville de Rivière-du-Loup (Ruralys 2006c), caractérisation des paysages de l'île d'Orléans réalisation d'un parcours d'interprétation (Ruralys 2006d), caractérisation et évaluation des paysages de secteurs touchés par un projet de développement éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup (Ruralys, 2007), caractérisation et évaluation des paysages des huit MRC du Bas-Saint-Laurent et production d'un outil pour les municipalités sur la question de la simulation visuelle (Ruralys, 2008).

gestion sur leurs paysages, nous avons travaillé le territoire à leur échelle. Cependant notre approche permet aussi d'aborder la question paysagère à l'aide d'une approche territoriale (voir tableau 2).

2.1 État des connaissances du territoire

Les publications portant sur la question paysagère dans Charlevoix et sur la Côte-de-Beaupré sont nombreuses. La problématique des paysages est souvent abordée dans le cadre des schémas d'aménagement des MRC, de manière différente selon les cas. On la retrouve notamment dans les sections sur les territoires d'intérêt esthétique et sur le patrimoine. De plus, différents intervenants ou organismes se sont intéressés aux paysages des MRC étudiées, particulièrement sur l'aménagement du territoire en milieu urbain (Bonnemaison, 2006), la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt patrimonial (Anne Carrier Architectes, 1998), le patrimoine bâti (MRC de Charlevoix, 2001³). Les paysages de Charlevoix ont fait l'objet, de 1975 à 1977, d'une vaste étude visant l'élaboration d'une méthodologie d'inventaire des paysages naturels et humanisés (Groupe P.A.I.S.A.G.E., 1977). Composée de huit tomes traitant de manière générale ou plus poussée de différentes grandes composantes des paysages⁴, cette étude reste selon nous encore une référence aujourd'hui. La description physique du territoire nous a été particulièrement utile pour la définition des familles

³ Dans cette publication de la MRC de Charlevoix, un chapitre intéressant chapitre concerne l'insertion de bâtiments neufs parmi les bâtiments anciens. Ces conseils devraient être pris en compte lors de l'élaboration des plans d'urbanisme afin de conserver le caractère patrimonial des périmètres urbains et secteur ruraux et agricole

⁴ Ces composantes faisant l'objet d'un tome chacune sont : les morphologies, l'ethnographie, l'architecture, la perception des paysages, les arts.

paysagères des MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est. À l'échelle de la MRC, Rivard (2008), dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en architecture sur les paysages du quotidien, a entre autres découpé le paysage observable le long des routes principales en différentes séquences visuelles. Nous avons choisi d'utiliser ce même découpage dans le cadre de notre évaluation de la qualité des paysages, afin de bonifier de notre expérience les connaissances existant déjà. En restant à la même échelle d'analyse, la CMQ a publié un *Atlas des unités de paysage de la CMQ* (2008) à partir du découpage du (CER) du MDDEP⁵.

La présente étude ajoute à l'atlas des unités de paysage de la CMQ la dimension de la qualité paysagère qui n'avait été qu'effleurée. Les données de ce découpage de l'étude de la CMQ en unités de paysage ont été utilisées dans la MRC de La Côte-de-Beaupré pour le découpage des entités paysagères et l'évaluation de la qualité paysagère. À une échelle plus précise, Pierre Larue (2006) a effectué une caractérisation d'unités de paysages de Petite-Rivière-Saint-François et de Baie-Saint-Paul. Le contenu des fiches synthèses de même que les recommandations ont été utilisées pour notre étude. Cependant, le découpage des unités de paysages a été laissé de côté, car la méthode employée par l'auteur différait de manière trop importante de la notre. En effet, nous délimitons les entités davantage avec la topographie (bassins visuels plus ou moins élargis), par exemple une crête de montagne en haut d'une falaise. Larue (2006) a quant à lui délimité ses unités de paysage à l'aide de critères se rattachant à des lieux publics, à l'occupation du sol et autres critères humains. Son échelle de travail est également plus fine, celle de Ruralys plus englobante. Enfin, le découpage de Ruralys est réalisé de manière à ce qu'il n'y ait pas de

⁵ Le découpage en unités de paysages du CER a donc été utilisé selon l'usage qui en a été fait par les auteurs de l'*Atlas des unités de paysages de la CMQ*, à quelques détails près, soit l'ajustement de certaines limites pour qu'elles cadrent le plus possible avec notre méthodologie. Dans les autres MRC, l'utilisation du CER n'a pas été requise, les limites d'entités paysagère causant problème ayant été vérifiées à l'aide des modèles numériques d'élévation et des descriptions du territoire réalisées par le Groupe P.A.I.S.A.G.E.

zones vides. Ces études, même si elles sont partielles, ont permis aux trois MRC étudiées de prendre en compte leurs paysages dans des projets reliés à l'aménagement du territoire.

2.2 Au cœur de la méthode : l'inventaire sur le terrain

Au cœur de la méthode se retrouve le travail terrain, c'est-à-dire un inventaire sur le territoire à l'étude. L'observation sur le terrain se fait à une échelle « micro », donc à l'échelle humaine, dans l'optique de l'usager. La récolte de données et l'analyse se complètent autant sur le terrain que par la suite, au bureau. L'observation, la récolte de données, la prise de photographies et la cartographie constituent les outils de cette méthode qui, une fois employés permettent une meilleure connaissance des paysages de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix.

L'inventaire sur le terrain s'est déroulé de la fin septembre à la fin octobre 2009. Les paysages de l'ensemble des territoires habités ont été caractérisés en parcourant les routes ayant été sélectionnées au préalable par la Table et les aménagistes des trois MRC. Ainsi, les paysages le long des routes 138, 170 (partie), 360, 362 et 381 (partie) ont été évalués, de même qu'environ 150 km de routes supplémentaires, afin de couvrir la plus grande superficie possible de territoire et ainsi d'en avoir un meilleur portrait. Afin de caractériser correctement le territoire et de le découper en entités paysagères, d'autres routes et chemins ont été parcourus sans que leurs paysages ne soient évalués.

Pour chaque MRC, l'espace rural agricole et agroforestier, et parfois forestier, a été inventorié sur les terres privées de même que dans les périmètres urbains, ces derniers ayant été étudiés dans leur ensemble, leur globalité, plutôt que de s'attarder à chaque élément qui les compose. Voici les objectifs élaborés pour l'inventaire :

- Identifier les composantes fondamentales des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

- Évaluer la qualité des paysages composant les entités paysagères à partir des routes sélectionnées;
- Transposer les résultats de l'inventaire sur support cartographique.
- Constituer une banque de photographies géoréférencées des paysages de ces trois MRC pour la production d'un atlas numérique et d'une banque de photos de référence.

Sur le terrain, les observations ont été notées sur des fiches d'inventaire et constamment mises en rapport avec les cartes topographiques au 1/20 000^e ou, pour certains territoires nécessitant des précisions, avec les modèles numériques d'élévation, desquels on obtient des cartes topographiques en trois dimensions. Les photographies géoréférencées et regroupées dans une base de données devaient permettre de saisir les caractéristiques des paysages évalués (via les tronçons routiers) et de représenter la diversité des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

2.3 La caractérisation des paysages

La caractérisation des paysages est un exercice de généralisation qui fait une synthèse entre les données physiques (ensembles structuraux, relief, hydrographie, climat, végétation) et l'occupation humaine du territoire (formes d'occupations, activités, usages, dynamiques). Elle conduit à un découpage territorial qui permet de mieux saisir les différents paysages régionaux. Les entités paysagères sont par la suite nommées selon l'odonymie, la topographie ou la géographie des lieux. La caractérisation des paysages consiste non seulement en une description des éléments, thèmes et caractéristiques visibles du paysage comme tel, mais également en un découpage et une identification des entités paysagères et des tronçons routiers compris dans les limites de ces dernières. Les caractéristiques matérielles visibles et l'expérience sensorielle offerte (types de vue : fermées, ouvertes, panoramique, etc.) sont aussi combinées aux différentes connaissances sur le territoire (historiques, géographiques, économiques, sociologiques, environnementales, etc.).

2.3.1 L'entité paysagère

Une entité paysagère est une aire où s'observe un paysage singulier et identifiable et qui est définie par une certaine fermeture spatiale assurée, par exemple, par les formes du terrain ou le couvert forestier. Dans le territoire couvert par l'étude, les entités ont souvent été délimitées par des crêtes de montagnes, le haut du versant d'une vallée, le rebord d'une terrasse; c'est là où le bassin visuel s'arrête. De l'autre côté de cette limite, il n'est plus possible d'observer l'ensemble des composantes paysagères du secteur. Des figures du chapitre 4 montrent quelques exemples : la figure 29 (page 58), donne un aperçu de la limite nord des entités Le-Massif et Petite-Rivière-Saint-François faisant partie de la famille Littoral-escarpé-de-Charlevoix. Cette limite est formée du sommet de la crête montagneuse composée entre autres de la montagne à Liguori et du cap Maillard. Sur la figure 38 (page 68), il est possible d'observer la limite sud de l'entité Les-Éboulements (famille Plateau-des-Éboulements), qui correspond au rebord du plateau. Ce rebord constitue également la limite nord de l'entité La-Grande-Côte. D'autre part, la figure 1 ci-dessous donne quant à elle une perspective d'ensemble sur les limites d'entités paysagères et en l'occurrence, de certaines familles paysagères.

L'entité paysagère se distingue par l'homogénéité relative de ses éléments paysagers, naturels et humains (bâti, végétation, relief, points de vue, sens, usages, etc.). L'entité paysagère est délimitée à l'aide d'une triangulation de l'espace, faite à partir des axes de circulation et d'une synthèse des perceptions visuelles. Les entités paysagères demeurent des aires perçues et de parcours. Dans cette optique, le voisinage des entités est à considérer si l'on tente de faire valoir le paysage selon une logique d'itinéraire. Quoi qu'il en soit, les entités paysagères forment le cœur de l'expérience visuelle.

L'expression « une certaine fermeture spatiale » de l'entité paysagère réfère aux limites d'entités qui sont plus ou moins bien définies ou

ouvertes⁶. À certains endroits, on peut passer graduellement d'une entité à l'autre à mesure qu'une ou que des caractéristiques du paysage (habitat, utilisation du sol, fonctions économiques, peuplement forestier, formes de terrain, dynamique évolutive, etc.) changent. Deux secteurs d'entités paysagères contiguës peuvent alors former une certaine homogénéité. Ainsi, dans certains cas, on passe presque sans s'en rendre compte d'une entité à une autre (une limite approximative ou floue). Dans d'autres cas, la limite d'une entité comporte quelques percées visuelles vers une autre entité (limite ouverte). Un troisième type de limite d'entité paysagère (le premier étant la limite nette, représentée sur les cartes A1, A2 et A3 (volume 2) par un trait continu), celle-là en pointillé sur les cartes, est la limite approximative. Utilisée surtout dans les secteurs boisés ou quand le territoire ne peut être parcouru en entier, la limite approximative vise à faciliter le découpage en entités de tout le territoire privé (y compris les secteurs boisés), en plus de certains secteurs du territoire public. Le découpage en entités des zones boisées implique à la fois de parcourir les routes carrossables, mais également d'utiliser les données disponibles sur les cartes topographiques au 1/20 000^e et les cartes en trois dimensions. Il en résulte donc des entités paysagères plus englobantes, dont le tracé suit en grande partie le relief. Elles sont peu nombreuses pour ce qui est de la présente étude.

2.3.2 La famille paysagère

Les entités paysagères ont été regroupées dans des ensembles plus généraux appelés familles paysagères. On reconnaît ces ensembles par les caractéristiques fondamentales qui les constituent et qui permettent de les différencier entre eux. Ces caractéristiques font partie des formes du relief et l'occupation du territoire. Il s'agit d'une échelle de découpage plus large qui rend compte de la diversité des paysages à

⁶ Sur la carte des entités paysagères de chacune des MRC (cartes A1, A2 et A3 en pochette), les limites ouvertes sont représentées par un trait ondulé qui souligne l'imbrication de deux entités limitrophes pourtant distinctes.

l'échelle régionale. Les différentes familles paysagères traduisent les interactions entre le milieu physique et l'occupation humaine du territoire. Chaque famille possède donc une singularité visuelle, une organisation, une « identité » particulière. Le découpage spatial en familles paysagères n'est pas permanent et peut être réévalué dans le temps en fonction de la dynamique des paysages et du changement de leurs caractéristiques. Aux limites des familles paysagères, les paysages sont parfois plus flous et montrent une transition. Les différences entre deux familles adjacentes, par exemple, sont alors moins marquées (voir cartes A1, A2 et A3, volume 2).

Dans le cadre de cette étude, les familles paysagères regroupent un certain nombre d'entités paysagères ainsi que les tronçons routiers, décrits et évalués, compris dans les limites de ces dernières (tableau 1). Le nombre de familles paysagères varie d'une MRC à l'autre. Enfin, certaines familles paysagères, dont les caractéristiques fondamentales s'étendent au niveau d'une partie ou sur l'ensemble du territoire étudié, sont communes à deux MRC, ou aux trois dans le cas de la famille Littoral-escarpé (qui a été nommée de deux façons : Littoral-escarpé-Cap-Tourmente-Charlevoix et Littoral-escarpé-de-Charlevoix).

Tableau 1. Nombre d'entités paysagères, de familles paysagères et de tronçons routiers évalués par MRC.

MRC	Nb d'entités paysagères	Nb de familles paysagères	Nombre de tronçons évalués
Côte-de-Beaupré	50	5	73
Charlevoix	64	7	78
Charlevoix-Est	68	7	48
Total	182	14 ⁷	199

⁷ Ce total ne comprend pas de répétition des familles paysagères qui s'étendent sur plus d'une MRC.



Figure 1. Vue panoramique de l'embouchure de la rivière du Gouffre à Baie-Saint-Paul.
Cette vue permet d'observer un ensemble de limites d'entités et de familles paysagères (C2610_PANO_62)

2.4. L'évaluation de la qualité paysagère

Le paysage est, par essence même, intrinsèquement lié à la qualité du domaine des formes et des couleurs, il est une composition plus ou moins agréable à regarder, un rapport plus ou moins harmonieux qui a à voir avec la beauté, l'esthétique. Il a des liens avec la reconnaissance sociale qui le charge de valeurs plus ou moins partagées. Il a des relations étroites avec l'enracinement ou l'ancienneté qui lui confèrent un caractère patrimonial. Ses images en adéquation avec une région propagent ses particularités et rappellent, tout en l'affirmant, son identité. Il est fait de richesses, de diversités, mais également d'ouvertures qui renvoient à son aspect fonctionnel. La qualité exprime une totalité, un résultat de l'interaction entre plusieurs facettes (matérielle et sociale) qui s'analysent dans un tout (Béringuier *et al.*, 1999).

L'évaluation qualitative que nous avons construite s'inscrit dans une perspective multidimensionnelle reflétant autant que possible les multiples points de vue et échelles pouvant exister, lesquels pourraient servir à envisager le paysage et l'éventail des intérêts collectifs et individuels qui pourraient être manifestés. C'est en outre pourquoi une méthode à critères multiples a été retenue. Les valeurs et critères retenus devaient considérer non seulement les composantes et les fonctions présentes sur le territoire, mais également les tendances évolutives. L'évaluation fait appel à des considérations « concrètes » et « imaginaires », où il existe une certaine part de subjectivité. Toutefois, notre démarche d'évaluation du paysage envisage, au moyen de critères et de valeurs, les faits territoriaux afin de souligner les caractéristiques distinctes de chaque paysage. Au bout du compte, un paysage n'est pas meilleur ou moins bon qu'un autre, ni exceptionnel ou médiocre. Une plus grande qualité paysagère témoigne de valeurs paysagères mieux exprimées.

Dans cet esprit, la qualité représente autant une aspiration qu'une intention en matière de paysage. La qualité est aussi un enjeu sur le

plan économique et a des retombées sur plusieurs secteurs d'activité (industrie touristique, culturels, activités commerciales et industrielles, agriculture, etc.).

Une approche à partir des voies de découverte (ou tronçons routiers) limite parfois l'évaluation de la qualité à une fraction de l'entité paysagère. Néanmoins, ces corridors linéaires, partagés par tous ceux qui fréquentent le territoire, permettent de placer au cœur de l'évaluation les parties les plus humanisées et les points de vue les plus dominants. Il s'agit d'une échelle dite humaine, de l'usager, laquelle se conjugue aux différentes échelles d'analyse sur le terrain, selon la longueur des tronçons routiers évalués (voir les cartes B1, B2 et B3, volume 2). L'évaluation du paysage a des fondements pratiques puisqu'elle permet d'identifier ses valeurs et de trouver un sens pour agir. Il s'agit donc de repérer des enjeux, d'établir des priorités d'intervention en fonction des points forts et des points faibles, mais également d'identifier des modèles de qualité pour s'en inspirer, pour s'y référer, des modèles à appliquer, à modifier ou à réadapter selon le cas.

Nous sommes conscients que l'exercice d'évaluation a ses limites : « Or l'appréciation portée sur un paysage, la manière même de le regarder (et de le délimiter), dépendent étroitement de l'état d'esprit, des références culturelles et des systèmes de représentation de l'observateur – qu'il soit pris au sens d'individu ou au sens de corps social » (Dérioz et Laques, 1996). Ainsi, nous n'irons jamais jusqu'à revendiquer l'objectivité pure à l'issue d'un tel exercice d'évaluation. Cependant, puisque le regard d'une seule personne est porté sur l'ensemble du territoire, l'évaluation que nous faisons de la qualité du paysage, donc le classement en quatre catégories, atteignent une certaine cohérence, suffisante pour que l'outil cartographique et l'analyse en résultant soient utilisés comme référence.

2.4.1 Les composantes clés des paysages locaux et régionaux

Le paysage doit sa cohérence et sa structure aux thèmes qui le composent et qui sont récurrents ou en opposition (Claval, 1995). Les thèmes majeurs du paysage – que nous nommerons composantes clés des paysages locaux – sont les ingrédients qui composent la qualité paysagère, actuelle ou à construire (Gorgeu et Jenkins, 1954). Ainsi pour chaque famille paysagère, la liste de ces composantes clés a été dressée; notons toutefois qu'elles peuvent se retrouver au sein d'autres familles paysagères de la MRC étudiée. Elles représentent les caractéristiques principales, les éléments identitaires majeurs du paysage de même que les caractéristiques secondaires de moindre importance à l'échelle du territoire, mais qui composent les paysages à l'échelle des entités paysagères. Les enjeux paysagers principaux, liés aux thèmes paysagers, découlent de l'identification de ces thèmes. De plus, plusieurs composantes communes se retrouvent dans les familles paysagères. L'identification de ces éléments communs permet de faire ressortir des composantes clés des paysages régionaux, communes à tout le territoire de la MRC. À la suite de l'identification de ces composantes clés régionales, des zones sensibles⁸ à différents projets de développement seront identifiées en conclusion de l'étude.

⁸ La définition des zones sensibles se retrouve en conclusion

2.4.2 Les valeurs paysagères et leurs critères

Les valeurs paysagères forment l'ossature de la démarche d'évaluation. Cinq valeurs sont retenues : esthétique; sociale et culturelle; interprétative; environnementale; et économique. Elles s'inscrivent dans la tendance des recherches contemporaines sur le paysage. Le tableau 2 relie les valeurs retenues dans cette étude à la terminologie parfois utilisée pour désigner des valeurs similaires (Ruralys, 2004).

Tableau 2. Valeurs paysagères et champs sémantiques associés.

Valeurs	Champs sémantiques associés
Esthétique	Visuel, sensoriel, etc.
Sociale et culturelle	Historique, mémorial, patrimonial, identitaire, symbolique
Interprétative	Scientifique, didactique, pédagogique, muséal
Environnementale	Écologique, naturel, qualité (du cadre) de vie, etc.
Économique	Commercial, touristique

Chaque valeur regroupe des critères qui constituent le moteur de l'évaluation de la qualité des paysages (tableau 3). Ces critères ne sont pas choisis au hasard. C'est en faisant la synthèse de plusieurs études et réflexions sur le sujet que nous en avons établi une liste. Ils sont appuyés par des idées-forces. La pondération⁹ retenue est organisée selon la portée de chaque critère. Mentionnons que la valeur environnementale ne comprend pas de critère de qualité puisqu'elle est utilisée d'une manière générale. Il s'agit donc de donner une évaluation sur l'aspect environnemental global pouvant être observé, vécu ou senti à l'échelle du tronçon routier.

Les critères s'appliquent aux paysages visibles le long des tronçons routiers, ces derniers étant circonscrits par les limites des entités paysagères qu'ils parcourent, sans toutefois « effacer » les éléments paysagers importants ou marquants situés à l'extérieur de cette entité. La

⁹ La pondération de chaque critère figure sur la fiche d'inventaire utilisée pour le travail de terrain (voir en annexe 1).

somme de l'évaluation de chaque critère fournit un « indicateur de l'état paysager » pour chaque tronçon routier. La méthode d'évaluation produit un indice de qualité paysagère globale, dont la valeur varie entre 11 et 36. Cet indice est donc basé sur la prise en compte de plusieurs éléments (voir fiche d'inventaire en annexe 1). Nous avons établi quatre catégories de qualité paysagère telle qu'évaluée à partir des tronçons routiers à des fins de représentation cartographique (carte B1, B2 et B2, volume 2). Les paysages de catégorie 1 sont ceux dont la qualité paysagère est la plus importante alors que les paysages de catégorie 4 ont une qualité paysagère jugée moindre. Il faut être conscient que l'indicateur est « une valeur subjective » et qui reflète un moment donné, 2009, et une situation donnée observée par des géographes¹⁰. Les critères de qualité des valeurs paysagères sont expliqués en détail dans l'annexe 2. Le tableau 4 de la page suivante présente un résumé de la démarche méthodologique de Ruralys.

Tableau 3. Les valeurs et critères utilisés pour l'évaluation de la qualité paysagère.

Valeurs	Critères de qualité
Esthétique	Qualités visuelles et expérientielles – sensorielles
	Harmonie
	Variété
Sociale et culturelle	Intégrité géohistorique et patrimoniale
	Reconnaissance (sociale et culturelle)
Interprétative	Capacité de dévoilement de son importance historique
	Typicité
Environnementale	
Économique	Cohérence
	Intérêt socio-économique
	Valeur prospective

¹⁰ Site de l'Indicateur Paysage, <http://indicateur.paysage.free.fr/fra/principes.html>. Page consultée le 22 février 2010.

Tableau 4. Démarche méthodologique

	Étapes	Outils	Termes
T E R R A I N	<p>Inventaire, échelle « micro » :</p> <p>1) <u>Délimitation des entités paysagères</u> selon des caractéristiques matérielles visibles (relief, végétation, activités humaines dominantes, facteurs dynamiques de changement, des patrimoines présents) et de l'expérience sensorielle offerte (ex : types de vue¹¹, effets de surprise)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Observation visuelle sur le terrain depuis les routes parcourues en voiture • Prise de photographies géoréférencées • Expérience tactile, visuelle (sensible) • Cartographie • Modèle numérique (pour certains secteurs) 	<i>Entités paysagères</i>
	<p>Interprétation :</p> <p>2) <u>Évaluation de la qualité paysagère</u> (à partir de l'expérience offerte depuis les tronçons routiers; comprend les paysages offerts par l'entité paysagère.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Observation visuelle « organisée » à partir d'une grille regroupant cinq « valeurs » (divisées en 11 critères) et d'une liste d'« éléments favorables » et « défavorables » (pour le critère Qualité visuelle et expérientielle/sensorielle) 	<i>Qualité paysagère</i>
B U R E A U	<p>Analyse, échelle « macro » :</p> <p>3) Catégorisation des résultats de l'évaluation de la qualité paysagère</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des résultats de l'évaluation de la qualité paysagère de tous les tronçons routiers en 4 catégories de qualité • Interprétation des changements possibles 	<i>Qualité paysagère (à l'échelle de la MRC)</i>
	<p>Analyse (descriptive), échelle « macro » :</p> <p>4) <u>Regroupement des « entités » dans des ensembles plus vastes (plus « stables »)</u> sur la base de caractéristiques communes touchant la géomorphologie, l'occupation du territoire et de son évolution et les tendances actuelles, les facteurs déterminant de l'évolution et les éléments de l'expérience sensorielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie à partir des notes de terrain, observations, des photos • Analyse des caractéristiques 	<p><i>Familles paysagères</i></p> <p><i>Thèmes paysagers</i></p>

¹¹ Fermées, ouvertes, panoramiques, en plongée, etc.

3. PORTRAIT DU TERRITOIRE

La présentation du territoire étudié permet de dresser un portrait régional de ses composantes physiques et humaines. La situation géographique et les données générales sont d'abord présentées, suivies des composantes physiques du territoire. Ce chapitre se termine par un résumé de l'évolution de l'occupation humaine du territoire entre Boischatel et Baie-Sainte-Catherine.

3.1 Situation géographique

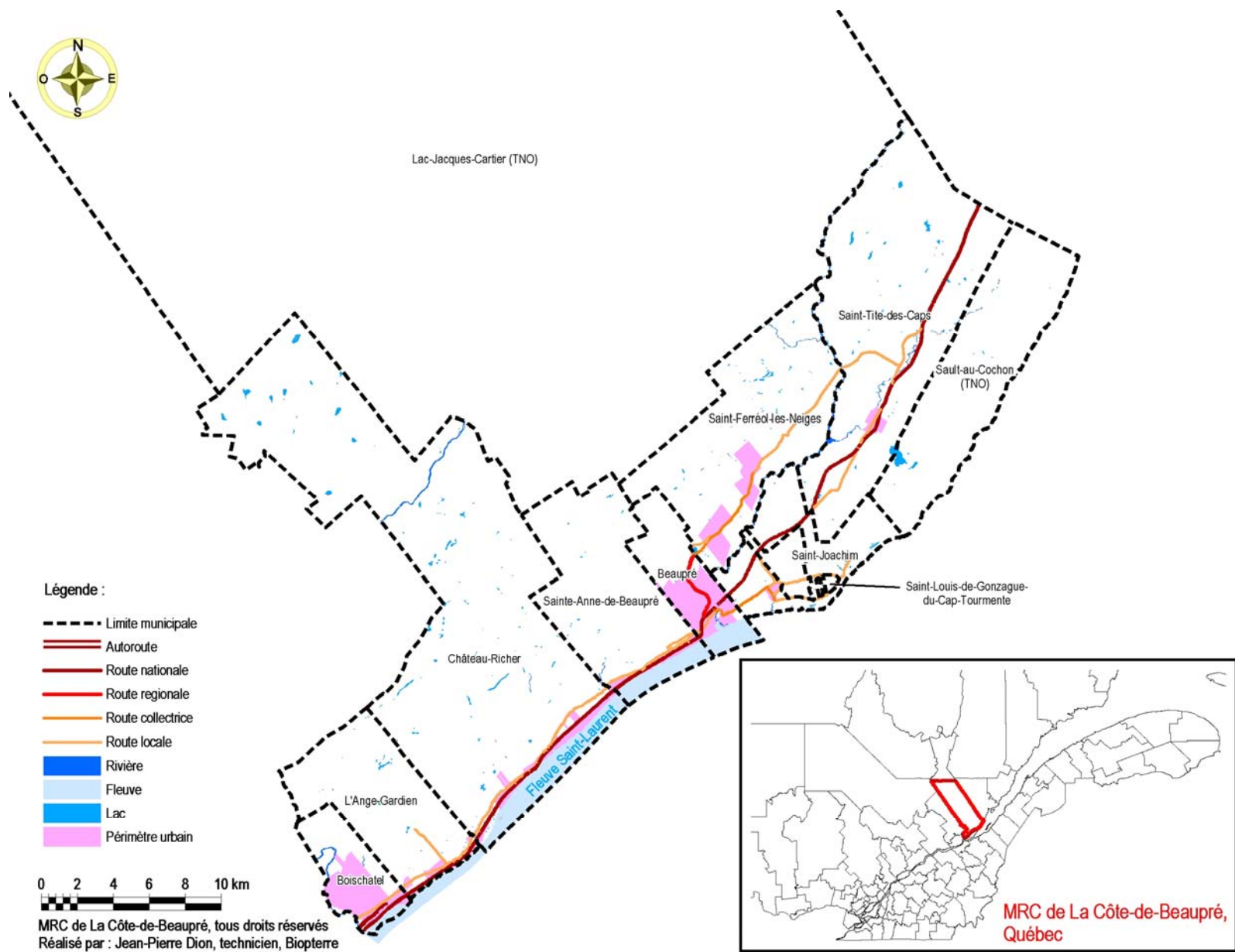
Le MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est occupent une partie de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent au centre-est de la province du Québec, entre les villes de Québec et de Tadoussac, dans la région administrative de la Capitale-Nationale (cartes 1, 2 et 3). La MRC de La Côte-de-Beaupré, la plus à l'ouest du territoire étudié, fait partie de la Communauté métropolitaine de Québec adjacente à la MRC de L'Île d'Orléans au sud, à la ville de Québec au sud-ouest, à la MRC de La Jacques-Cartier à l'ouest et à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est au nord. Au nord-est, la MRC de Charlevoix est quant à elle adjacente au nord par la MRC Le Fjord-du-Saguenay. La MRC de Charlevoix-Est est aussi adjacente à cette MRC au nord, puis à celle de la Haute-Côte-Nord au nord-est. Les principales voies d'accès au trois MRC étudiées sont la route 138, qui traverse le territoire dans l'axe SO-NE parallèlement au fleuve Saint-Laurent, la route 381 qui relie Saint-Urbain au Saguenay, la route 362 reliant Baie-Saint-Paul et La Malbaie et la route 170 menant au Saguenay à partir de Saint-Siméon. Les routes 381 et 170 drainent la circulation routière dans un axe nord-sud.

3.2 Quelques données sur le territoire

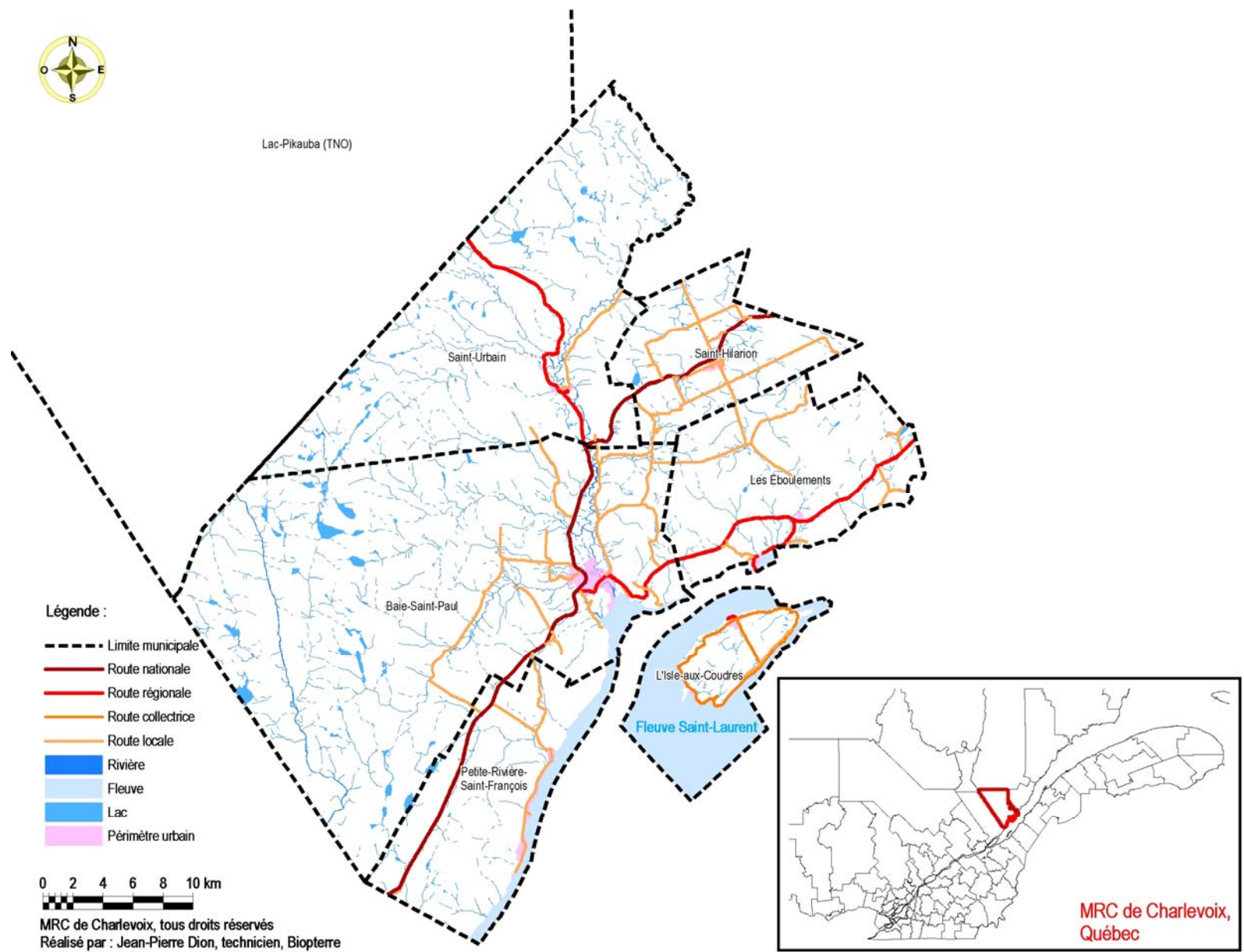
La MRC de la Côte-de-Beaupré est la plus vaste en superficie des trois MRC à l'étude. Elle est composée d'un immense territoire public de plus de 4000 km² (tableau 5). Perpendiculaire à l'axe du fleuve Saint-Laurent, son territoire s'étend sur un peu plus de 50 km de littoral. La MRC comprend 9 municipalités et 2 territoires non organisés (carte 1). Le tableau 5 montre que Boischatel est la municipalité la plus importante de la MRC en termes de population et c'est aussi une des plus petites en superficie. Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente est par ailleurs la plus petite municipalité au Québec (administrée par le Séminaire de Québec). Outre le TNO Jacques-Cartier, Château-Richer a le plus grand territoire avec 229 km² (MAMROT, 2010).

La MRC de Charlevoix couvre un territoire de près de 3800 km² (tableau 5). Aussi perpendiculaire à l'axe du Saint-Laurent, cette MRC s'étend sur un peu plus de 45 km de littoral. La MRC comprend six municipalités et un territoire non organisé (carte 2). Comme le montre le tableau 5, Baie-Saint-Paul domine la MRC en termes de population et de superficie; le centre administratif s'y trouve et cette ville est aussi un centre d'art et de culture (MAMROT, 2010).

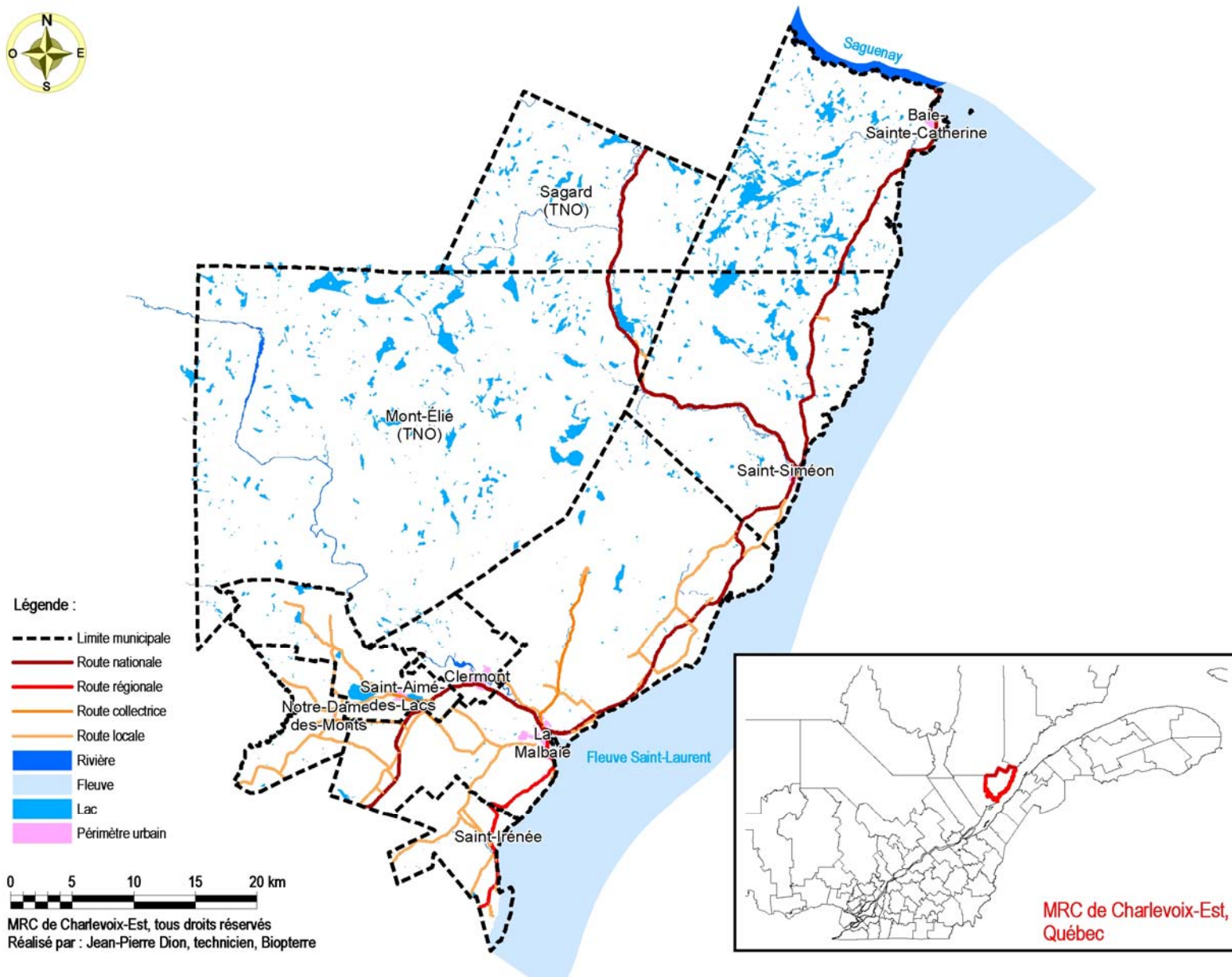
Plus petit territoire des trois MRC à l'étude, la MRC de Charlevoix-Est couvre près de 2400 km² (tableau 5). Située dans l'axe du fleuve Saint-Laurent, son littoral s'étend sur plus de 75 km, soit 50% de plus que les deux autres MRC. Sept municipalités et deux territoires non organisés composent le territoire municipalisé (carte 3). On remarque dans le tableau 5 qu'outre les terres publiques, la ville de La Malbaie a le plus grand territoire et la population la plus importante. Clermont, la plus petite municipalité de la MRC, arrive au 2^e rang quant au nombre de sa population (MAMROT, 2010).



Carte 1. Les municipalités et les principales voies de communication de la MRC de La Côte-de-Beaupré



Carte 2. Les municipalités et les principales voies de communication de la MRC de Charlevoix



Carte 3. Les municipalités et les principales voies de communication de la MRC de Charlevoix-Est

Tableau 5. Municipalités des MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est, 2010

MRC de La Côte-de-Beaupré		
Municipalités	Superficie (km²)	Population
Beaupré	22,53	3 181
Boischatel	19,64	6 185
Château-Richer	228,99	3 901
L'Ange-Gardien	50,67	3 439
Sainte-Anne-de-Beaupré	64,38	2 917
Saint-Ferréol-les-Neiges	82,28	2 713
Saint-Joachim	40,68	1 376
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	0,6	2
Saint-Tite-des-Caps	130,01	1 458
TNO Lac-Jacques-Cartier	4266,84	
TNO Sault-au-Cochon	67,99	
Total MRC de La Côte-de-Beaupré	4974,01	25 172

MRC de Charlevoix-Est		
Municipalités	Superficie (km²)	Population
Baie-Sainte-Catherine	232,16	214
Clermont	52,99	3078
La Malbaie	470,57	8893
Notre-Dame-des-Monts	56,15	764
Saint-Aimé-des-Lacs	101,57	1 116
Saint-Irénée	60,29	709
Saint-Siméon	289,73	1 340
Mont-Élie	898,03	75
Sagard	208,39	145
Total MRC de Charlevoix-Est	2 369,88	16 334

Source : MAMROT (2010)

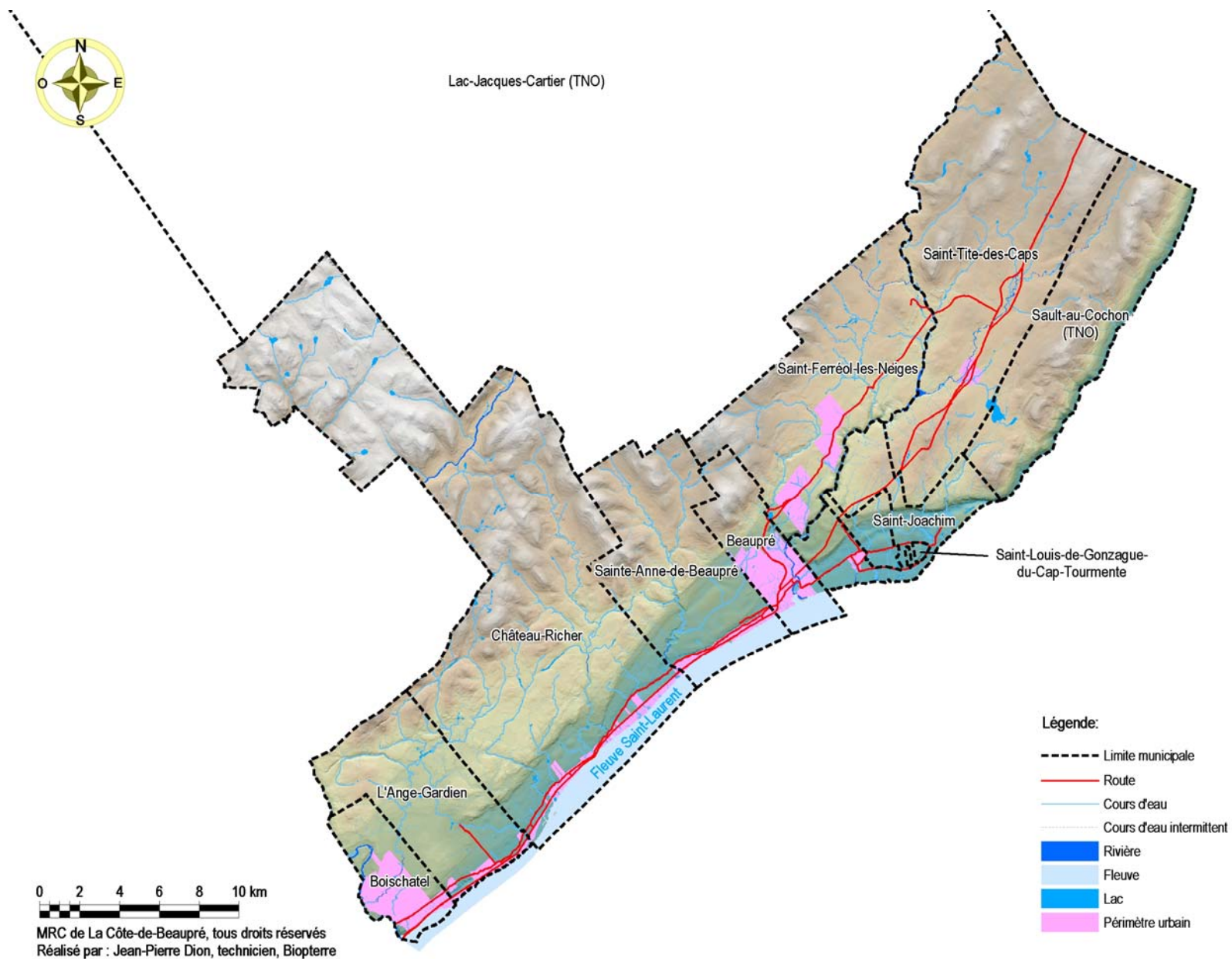
MRC de Charlevoix		
Municipalités	Superficie (km²)	Population
Baie-Saint-Paul	546,73	7 359
Les Éboulements	153,99	1 308
L'Isle-aux-Coudres	29,54	1 277
Petite-Rivière-Saint-François	135,66	756
Saint-Hilarion	97,77	1 224
Saint-Urbain	327,68	1 490
TNO Lac-Pikauba	2 507,35	
Total MRC de Charlevoix	3 798,72	13 414

3.3 Les éléments naturels

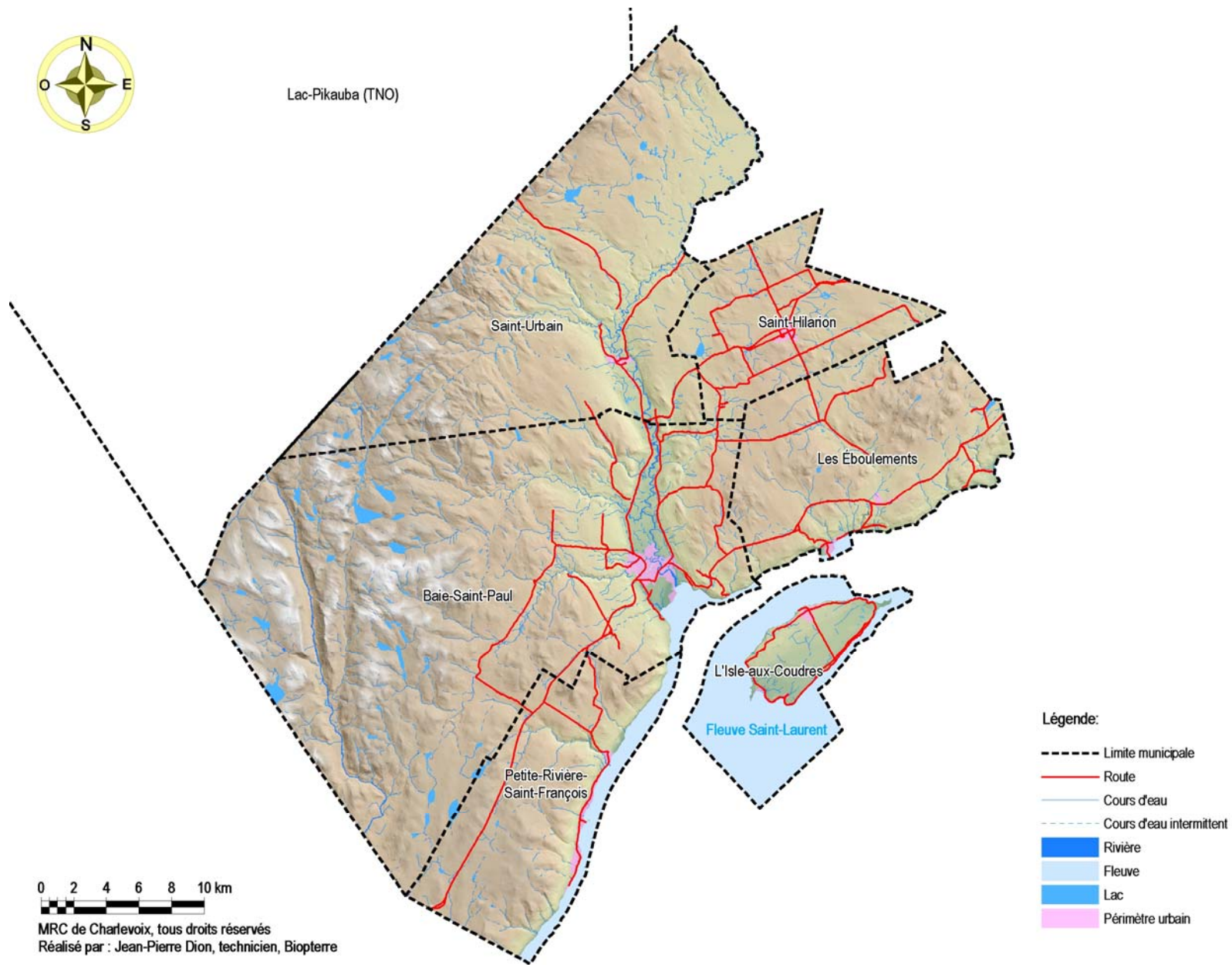
L'assiette physique du territoire des trois MRC à l'étude comporte des éléments très présents : des basses terres, des terrasses, des vallées et des reliefs montagneux d'origines diverses ponctués de plateaux. L'amplitude du relief est impressionnante, particulièrement dans l'axe entre Petite-Rivière-Saint-François et La Malbaie; par exemple aux Éboulements, on atteint une altitude de près de 800 m en moins de 10 km, et du cap Maillard (au niveau du fleuve) au mont Raoul Blanchard, l'altitude passe de 0 à 1150 m (Raveneau et coll., 1976 : 12). Une partie du territoire a été formé par l'impact d'une météorite il y a des millions d'années; ce territoire a été nommé astroblème de Charlevoix. Ces éléments physiques sont importants puisqu'ils structurent le territoire, la topographie et les vues, qui sont des composantes fondamentales de l'expérience paysagère (cartes 4, 5 et 6). Deux rivières d'importance sillonnent le territoire, soit les rivières du Gouffre et Malbaie, ainsi que plusieurs cours d'eau secondaires. Peu de lacs tapissent le territoire habité, ce qui contraste avec le reste des territoires des MRC où on trouve plusieurs lacs. Mentionnons cependant les lacs Nairne et Sainte-Marie.

3.3.1 *Les assises rocheuses*

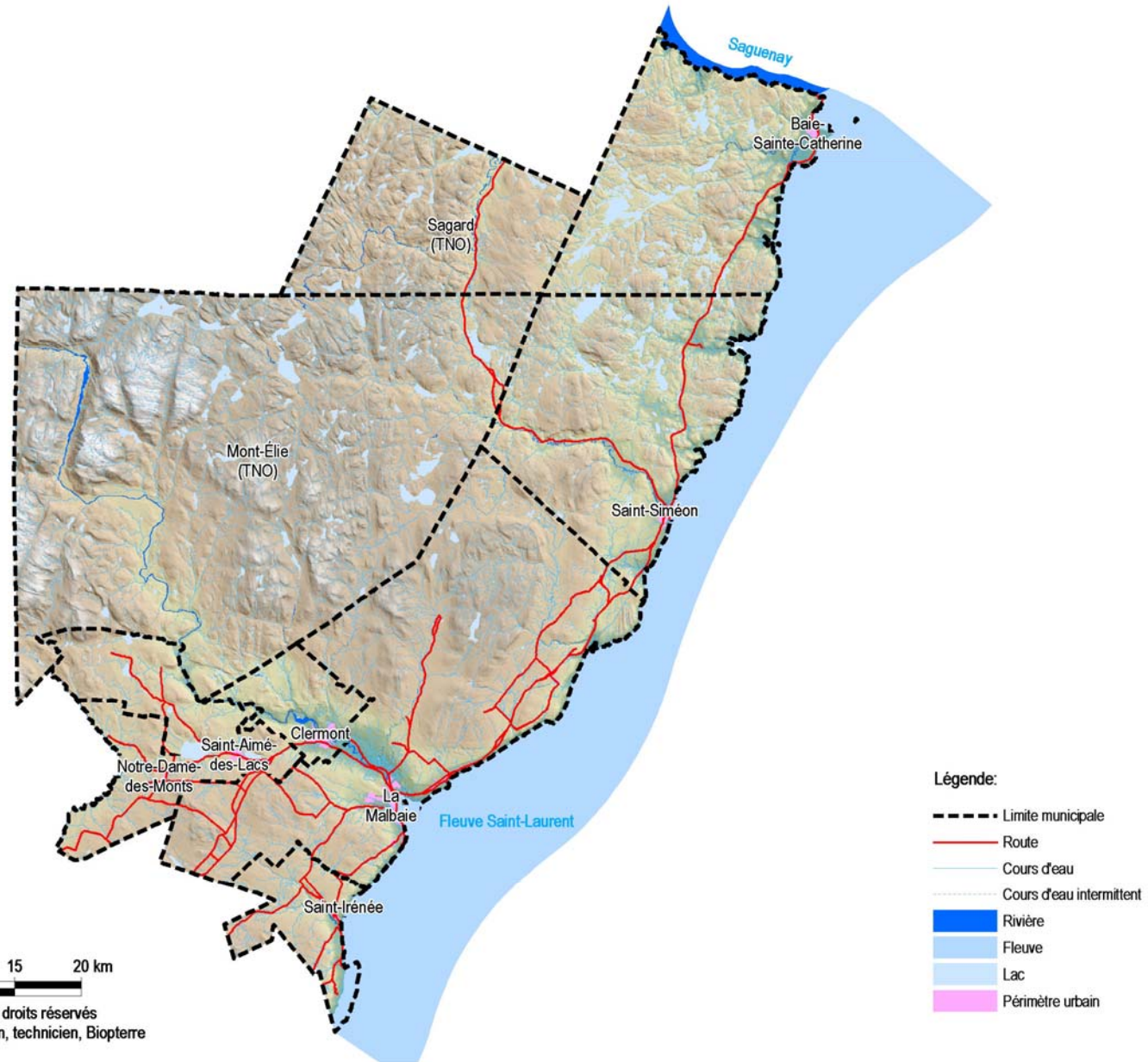
Les assises rocheuses du territoire de la Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est, appartiennent majoritairement au Bouclier canadien (province géologique de Grenville), dans lequel se positionne la chaîne de montagnes des Laurentides, la plus ancienne de la planète, qui supporte les trois MRC (950 millions d'années) (Perron et Gauthier, 2000 : 34). Deux portions de territoire ne font pas partie du Bouclier canadien. L'Isle-aux-Coudres fait partie des formations rocheuses insulaires appartenant aux Appalaches (environ 475 millions d'années) et a une structure longitudinale orientée sud-ouest/nord-est parallèle à la direction générale du fleuve Saint-Laurent. Les basses terres de la Côte-de-Beaupré font quant à elles partie des basses terres du Saint-Laurent, un relief plat de terres fertiles s'étendant tout le long du Saint-Laurent jusqu'au cap Tourmente.



Carte 4. Le relief de la MRC de La Côte-de-Beaupré



Carte 5. Le relief de la MRC de Charlevoix



0 5 10 15 20 km

MRC de Charlevoix-Est, tous droits réservés
Réalisé par : Jean-Pierre Dion, technicien, Biopterre

Carte 6. Le relief de la MRC de Charlevoix-Est

3.3.2 L'Astroblème de Charlevoix

La MRC de Charlevoix, au centre du territoire à l'étude, possède un relief particulier dont l'origine a été découverte par le géologue Jehan Rondot dans les années 60. Ses recherches ont en effet confirmé que le relief circulaire particulier d'une partie de Charlevoix était dû à l'impact avec la Terre d'une météorite d'environ 2 km de diamètre, il y a environ 350 millions d'années. Cette collision a écrasé le Bouclier canadien, formant un cratère dont le centre remonta aussitôt (figure 2). Ce centre d'impact est l'actuel mont des Éboulements. Les vallées du Gouffre et de la Malbaie sont des vallées d'effondrement (graben) demi-circulaires autour du point central. Leur formation est consécutive à cet impact météoritique. Le relief actuel a été adouci par l'érosion et le passage des glaciers. Quant au graben, le fond a été comblé par des sédiments, entre autres d'origine marine, pour atteindre son état actuel.



Figure 2. L'astroblème de Charlevoix et ses différentes composantes.
Source : Atlas de Québec et de Chaudière-Appalaches.

3.3.3 Genèse des formes de terrain et des grands ensembles topographiques

Le Bouclier canadien, les Appalaches et les basses terres du Saint-Laurent ont subi, au cours de la dernière période glaciaire (qui s'étend de 80 000 à 6 000 ans avant aujourd'hui), l'érosion par le passage des glaciers. À la fin de cette période glaciaire, la déglaciation s'est amorcée (le Quaternaire), laissant la croûte terrestre renfoncée par le poids de ces masses de glace. L'eau de mer envahit la vallée du Saint-Laurent, ce qui forma la mer de Goldthwait. Les terres basses (littoral et terrasses de la Côte-de-Beaupré, vallées de la Sainte-Anne, du Gouffre et de La Malbaie, île aux Coudres) ont ainsi accumulé des sédiments marins fertiles qui se sont consolidés lors du relèvement de la croûte terrestre et, par conséquent, du retrait de la mer. Ainsi se sont formées les terrasses de Boischatel à Beaupré, la mer se retirant graduellement pour former ces gradins. Les plus hauts reliefs ont quant à eux accumulé des dépôts transportés par les glaciers, qui ont formé les terres plus ou moins fertiles que l'on retrouve un peu partout entre Saint-Tite-des-Caps et Baie-Sainte-Catherine.

Sur la Côte-de-Beaupré, la topographie entre Boischatel et Saint-Tite-des-Caps, d'altitude moins élevée que vers l'est, est plutôt marquée par les dépôts quaternaires : basses terres, terrasses, vallée de la Sainte-Anne. À l'est de Saint-Tite-des-Caps, elle rejoint le domaine montagneux qui s'étend jusqu'aux versants de la vallée du Gouffre. Dans les MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est, les hautes terres alternent avec les terres basses des vallées du Gouffre et de la Malbaie ainsi qu'avec l'île aux Coudres. Les transitions d'un milieu physique à un autre se font souvent de manière plutôt abrupte étant donné le passé « météoritique » du relief : vallées d'effondrement, point central culminant à près de 800 m, etc. Des terrasses d'origine marine se distinguent dans les vallées du Gouffre et de la Malbaie. Ces vallées se rejoignent dans la dépression des lacs Nairne et Sainte-Marie, complétant la forme circulaire de la vallée d'effondrement consécutive de l'impact météoritique.

3.3.4 Le réseau hydrographique

Le plan d'eau majeur des trois MRC à l'étude est le fleuve Saint-Laurent, qui devient estuaire à l'est de l'île d'Orléans (cartes 4 à 6). Nous parlons donc du fleuve (chenal nord) dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, puis de l'estuaire moyen vis-à-vis Charlevoix et Charlevoix-Est. À partir de Tadoussac, il s'agit de l'estuaire maritime. La largeur de ce cours d'eau pousse la population de l'est du territoire à l'appeler « mer ». Quatre rivières d'importance sillonnent le territoire, une en moyenne par MRC. Leur bassin versant fait partie de celui du Saint-Laurent. La rivière Sainte-Anne, qui prend sa source dans les Hautes-Laurentides, traverse la portion est du territoire de la Côte-de-Beaupré, entre les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps. Les deux autres rivières ont été, avec l'estuaire, des points d'attrait majeurs pour l'établissement des premières populations permanentes de la région de Charlevoix. La rivière du Gouffre, tire sa source dans les hautes Laurentides et traverse en méandres le territoire du nord au sud en passant par Saint-Urbain et Baie-Saint-Paul. Son petit delta a formé quelques milieux humides dans le secteur de son embouchure. La rivière Malbaie tire aussi sa source dans les montagnes des Hautes-Laurentides et traverse Saint-Aimé-des-Lacs, Clermont et La Malbaie. Ces deux rivières de Charlevoix ont formé de petits estuaires à leur embouchure. Ajoutons la rivière Noire, dont l'embouchure à Saint-Siméon a aussi formé un petit estuaire à travers le relief escarpé du littoral. À l'est du territoire de Charlevoix-Est, mais faisant partie de la MRC voisine, la rivière Saguenay et son fjord bordent la côte de terres de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

Peu nombreux dans les MRC de La Côte-de-Beaupré et de Charlevoix, où ils se situent en majorité en territoire public ou non habité dans les hauts reliefs des Laurentides, les lacs sont de petite ou de moyenne taille et de formes variables. En terre habitée, notons le lac Saint-Tite à Saint-Tite-des-Caps et le lac à la mine à Saint-Hilarion. La MRC de Charlevoix-Est est plus riche en ce qui concerne le nombre de lacs qui tapissent son territoire. Ils se situent surtout dans les TNO et sur le

territoire de Baie-Sainte-Catherine. Sur le territoire parcouru, les lacs suivant ont été notés : Nairne, Sainte-Marie, Ennis, du Portage, Deuxième lac du Séminaire, lac du Séminaire. À l'intérieur des limites de Baie-Sainte-Catherine, plusieurs autres lacs sont à proximité de la route 138.

3.4 Évolution de l'occupation du territoire¹²

Le peuplement et l'occupation du territoire de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix a débuté il y a des milliers d'années après la déglaciation avec l'occupation des terres basses émergées par des tribus Amérindiennes de passage venues pêcher, chasser et cueillir les ressources du milieu naturel. Les traces qu'ils ont laissées montrent qu'ils se sont installés dans les basses terres du cap Tourmente et celle de la Côte-de-Beaupré face à l'île d'Orléans. Ces terres basses étaient bordées de marais, un milieu naturel riche en ressources diverses. Dans l'est, les Amérindiens ont laissé des traces d'occupation à Petite-Rivière-Saint-François, une mince bande de terres basses en bordure du fleuve et abritée d'un escarpement boisé, aussi à la pointe aux Alouette complètement à l'est (Baie-Sainte-Catherine) puis à l'île aux Coudres. Rappelons que les Amérindiens ont utilisé le fleuve et les cours d'eau tant à l'époque préhistorique qu'historique comme voie de communication, utilisant les rives pour établir des campements temporaires pour la chasse, la pêche et la traite, tout comme les explorateurs l'ont fait au XVI^e siècle, attirés principalement par la pêche et les activités de traite.

Le secteur de cap Tourmente accueille dans les années 1620 les premiers habitants euroquébécois de la Côte-de-Beaupré, alors que dans Charlevoix, ce fut vers 1675 à Petite-Rivière-Saint-François. Le peuplement des terres basses et des plateaux littoraux est plutôt lent au Régime français dans Charlevoix, mais sur la Côte-de-Beaupré, une partie de la

¹² Ce survol de l'évolution de l'occupation du territoire est tiré de Perron et Gauthier (2000) et de Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré (2009).

côte est concédée et occupée sous le régime seigneurial (seigneurie de Beupré). Les terres concédées sont étroites, perpendiculaires au fleuve et ont un accès aux marais qui sont sources de foin naturel. Les premières paroisses de la Côte-de-Beupré sont, d'ouest en est, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beupré et Saint-Joachim.

Dans Charlevoix, c'est après la Conquête que l'occupation du territoire évolue et que la population rayonne autour des deux premiers noyaux de peuplement des vallées du Gouffre et de la Malbaie. Ainsi se développent d'ouest en est Petite-Rivière-Saint-François, Baie-Saint-Paul et La Malbaie, puis Les Éboulements et L'Isle-aux-Coudres. Ils seront suivis de Cap-à-l'Aigle, Saint-Fidèle et Saint-Siméon au XIX^e siècle, en plus de Baie-Sainte-Catherine au XX^e siècle, à l'est du territoire¹³.

Les modifications socioéconomiques et la croissance de la population favorisent par la suite la création de nouvelles paroisses autour de noyaux de population et le détachement de portions de territoire des anciennes paroisses. Ainsi seront fondées aux XIX^e et XX^e siècles, sur la Côte-de-Beupré, Beupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps et Boischatel. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la population augmente rapidement dans Charlevoix, qui converge alors vers le haut-pays. Ainsi seront formés les villages de Saint-Hilarion, Saint-Placide¹⁴, Saint-Agnès, Notre-Dame-des-Monts et Grands-Fonds¹⁵.

Sur la Côte-de-Beupré et dans Charlevoix, l'agriculture, la pêche et l'exploitation de la forêt ont constitué des activités économiques de première importance, complétées, selon les périodes de différentes industries artisanales ou plus industrielles, les moulins, l'extraction de minerais, la villégiature, les chantiers navals et le tourisme. Sur la Côte-de-Beupré, les grandes superficies de terres fertiles d'origine marine ont fait de cette région le grenier de Québec. Elles font partie encore

¹³ Sur le morcellement et les fusions municipales dans Charlevoix depuis 1800, voir Perron et Gauthier (2000), p. 309.

¹⁴ Maintenant fusionné à Baie-Saint-Paul.

¹⁵ Saint-Agnès et Grands-Fonds ont été fusionnés à La Malbaie.

aujourd'hui des meilleures terres agricoles de la région de Québec. Dans Charlevoix, la pêche – dont celle aux marsouins – et le cabotage s'ajoutent en tant qu'activités principales pour la population de la côte et de L'Isle-aux-Coudres. L'agriculture y a eu moins d'importance puisqu'elle était de subsistance. Dès les années 1800, les meilleures terres étaient toutes déjà occupées et mises en valeur. On fait aujourd'hui la promotion d'une agriculture de créneau qui obtient un certain succès dans la région.

Sur la Côte-de-Beupré, les activités économiques sont facilitées par le réseau routier et la proximité de la ville de Québec. Dans Charlevoix, le transport fluvial a longtemps été l'unique voie de transport, jusqu'à l'arrivée du train en 1919 et à l'amélioration du lien routier jusqu'à la Côte-de-Beupré qui se fit dans la seconde moitié du XX^e siècle, surtout dans les années 70.

3.5 Le développement socioéconomique des territoires

Le paysage a joué un rôle prédominant dans le développement des territoires de la Côte-de-Beupré et de Charlevoix. En effet, dès le XIX^e siècle, la beauté du paysage incite de nombreux villégiateurs à s'y diriger, notamment dans le secteur de Pointe-au-Pic où quelques auberges sont érigées. Aujourd'hui, le paysage est considéré comme le produit d'appel de l'industrie touristique locale.

Par ailleurs, la Côte-de-Beupré et Charlevoix constituent aussi un terreau fertile pour de nombreux artistes de renommée internationale qui ont immortalisé les particularités du territoire, et ce, dès le XIX^e siècle. Des artistes peintres tels Cornelius Krieghoff, Clarence Gagnon et Jean-Paul Lemieux ont mis sur toile les splendeurs de ces territoires. Encore aujourd'hui, le mariage nature-culture est au cœur de nombreux événements.

4. CARACTÉRISATION DES PAYSAGES: LES FAMILLES PAYSAGÈRES

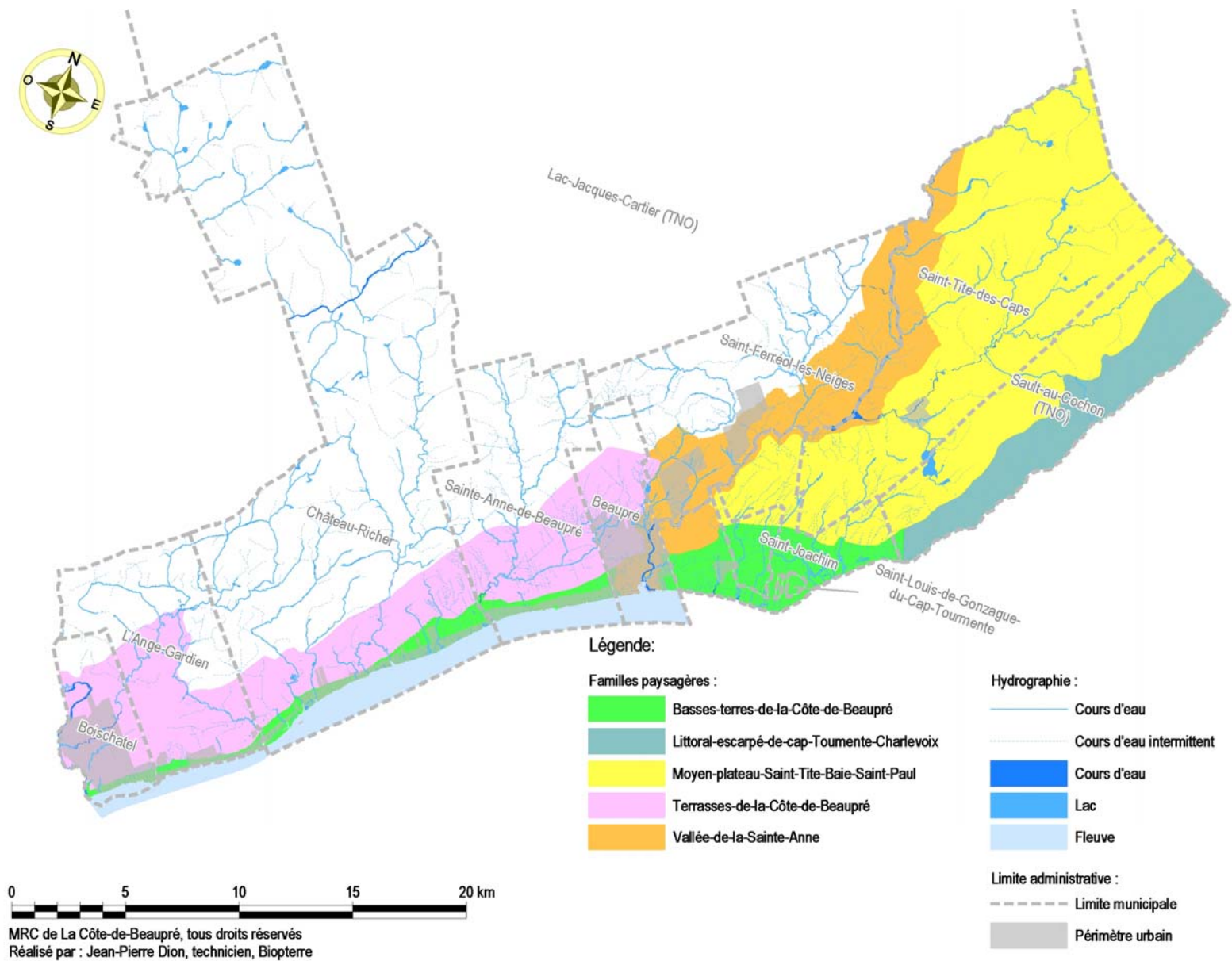
Ce chapitre est divisé en trois grandes parties, une par MRC étudiée, et consiste en une description de chacune des familles paysagères identifiées. Les caractéristiques de chacune des familles sont décrites à tour de rôle et illustrées par une carte et quelques photos. Les thèmes paysagers qui composent ces paysages sont dégagés.

4.1 La MRC de La Côte-de-Beaupré

À la suite de l'inventaire des paysages de la MRC de La Côte-de-Beaupré, nous avons découpé le territoire en cinq grandes familles paysagères (subdivisées en 53 entités). Ces familles, ainsi que le découpage des entités paysagères, sont illustrées sur la carte A1 (volume 2). Les familles paysagères identifiées sont liées aux grands ensembles topographiques et à l'occupation du territoire. Trois familles correspondent aux basses terres du Bas-Saint-Laurent, en totalité ou en partie : Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré, Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré et Vallée-de-la-Sainte-Anne. La zone de transition entre les basses terres et les Laurentides regroupe trois familles paysagères : Littoral-escarpé-de-Cap-tourmente-Charlevoix, Moyen-Plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul et Vallée-de-la-Sainte-Anne (tableau 6 et carte 7).

Tableau 6. Les familles paysagères, superficies et nombre d'entités

Familles paysagères	Superficie (km ²)	Nombre d'entités
BASSES-TERRES-DE-LA-CÔTE-DE-BEAUPRÉ	40,2	14
LITTORAL-ESCARPÉ-DE-CAP-TOURMENTE-CHARLEVOIX	33,5	1
TERRASSES-DE-LA-CÔTE-DE-BEAUPRÉ	97,3	16
VALLÉE-DE-LA-SAINTE-ANNE	62,1	11
MOYEN-PLATEAU-SAINT-TITE-BAIE-SAINT-PAUL	165,2	8
Total	398,3	50



Carte 7. Vue d'ensemble des familles paysagères de la MRC de La Côte-de-Beaupré

4.1.1 Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré¹⁶

La première famille paysagère de la MRC de La Côte-de-Beaupré, Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré, est composée de 14 entités paysagères (carte 8). Située tout juste au-dessus du niveau moyen du fleuve, cette famille est délimitée au nord par un escarpement plus ou moins marqué qui la sépare des familles Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré et Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul (figure 3). Elle est aussi traversée par la Vallée-de-la-Sainte-Anne. Au sud, la famille borde le chenal nord du fleuve Saint-Laurent et, par le fait

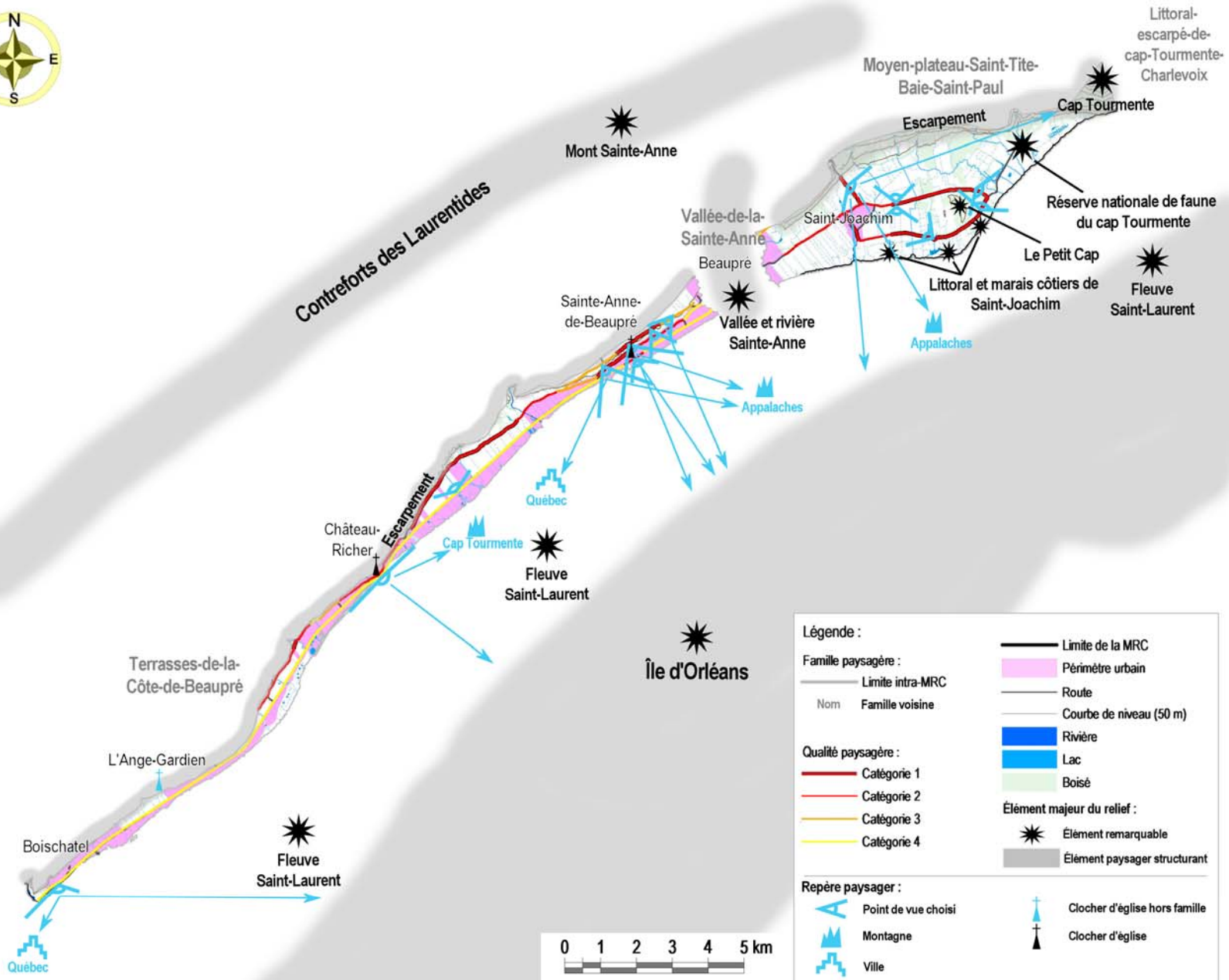


Figure 3. L'escarpement séparant les Basses-terres du Moyen-plateau à Saint-Joachim; entité Saint-Joachim-et-Gonzague (C0210_017)

même, l'île d'Orléans qui compose la majeure partie des vues panoramiques à partir de la famille. À l'exception de l'escarpement qui est boisé et de quelques bosquets d'arbres sur le littoral, les Basses-terres¹⁷ sont occupées par les activités humaines. Les différents découpages de la côte divisent la famille en trois secteurs. De la limite ouest de la famille jusqu'au village de Château-Richer puis dans les limites de Sainte-Anne-de-Beaupré, la bande de basses terres est plutôt mince, agrandie qu'elle a été par le remplissage des terres humides nécessaire à la construction du boulevard Sainte-Anne dans les années 1950 (figure 4). Ce secteur est composé de dix entités paysagères, modelées par quelques embouchures de rivières. Insérée dans le premier secteur à Château-Richer, une bande de terres plus large accueille de rares terres agricoles encore exploitées sur les basses terres à l'ouest de Saint-Joachim (figure 5). Elle est formée de deux entités. Plus large que ceux à l'ouest, le dernier secteur des Basses-terres se situe à l'est de l'embouchure de la rivière Sainte-Anne. Ceinturé au nord par l'escarpement d'une hauteur de plus de 300 m qui le sépare de la famille du Moyen-plateau, ce secteur correspond à une portion de basses terres qui ont résisté à l'épreuve du temps et à l'urbanisation, en grande partie grâce à la présence de la Réserve nationale de faune du cap Tourmente. Ainsi, le milieu est rural et agricole, les terres étant majoritairement cultivées sauf quelques parcelles en friches. Les grandes superficies de marais intertidaux, d'une valeur inestimable, couvrent tout le littoral de ce secteur.

¹⁶ La description physique des familles paysagères est basée sur les observations réalisées sur le terrain, de même que sur Robitaille et Saucier (1998), Vallières *et al.* (2009) et Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré (2009).

¹⁷ Lorsque cela est nécessaire, le nom des familles paysagères sera abrégé. Elles ne pourront être confondues avec d'autres mots, comme Basses-terres et basses terres, puisqu'elles débutent par une majuscule et contiennent des traits d'union.



Carte 8. Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré



Figure 4. Les basses terres urbanisées à Sainte-Anne-de-Beaupré, vues de la côte Sainte-Anne; entité Basilique-Sainte-Anne-de-Beaupré (C3009_033)



Figure 5. Autour le l'église de Saint-Joachim, l'agriculture remplit ce paysage typique de basses terres en milieu rural; entité Saint-Joachim-et-Gonzague (C0210_0047)

La situation de cette famille sur la rive du fleuve Saint-Laurent a fait en sorte d'attirer il y a plusieurs millénaires des Amérindiens nomades qui fréquentaient les Basses-terres dans le secteur du cap Tourmente. Ce sont ensuite des Amérindiens plus sédentaires qui occupèrent ces terres jusqu'à la fondation de Québec. Lors de l'exploration puis de la colonisation de la Nouvelle-France, l'établissement des colons a été facilité sur les Basses-terres étant donné la proximité du fleuve pour la navigation et la pêche, la présence de marais pour le foin et la proximité de la forêt. C'est ainsi que s'est peuplée la Côte-de-Beaupré, le long du chemin Royal (route de la Nouvelle-France), le berceau de l'Amérique française. Avec l'urbanisation des Basses-terres au XX^e siècle, il devenait nécessaire de construire une seconde voie principale de circulation (route 138) puisque la Côte-de-Beaupré devenait de plus en plus une banlieue de Québec. Cette expansion du réseau routier se fit en empiétant sur les marais intertidaux et les terres agricoles. Aujourd'hui, les quelques terres agricoles restantes de même que l'exceptionnel patrimoine bâti sont les traces visibles de ce passé.

Les traces de l'occupation ancienne du territoire sont encore aujourd'hui très présentes dans le paysage de cette famille paysagère, selon la voie de découverte empruntée. Sur la route de la Nouvelle-France, la conservation exceptionnelle du patrimoine bâti dans plusieurs secteurs (figure 6) rend la lecture du paysage beaucoup plus facile, agrémentée de tunnels d'arbres (figure 7) et du parcours de la route sillonnant le bas de l'escarpement. Le visiteur peut ainsi découvrir certains éléments du mode de vie d'autrefois, tels les caveaux à légumes. À travers ce riche patrimoine bâti se sont insérées différentes constructions de manière plus ou moins harmonieuse, faisant en sorte de varier l'expérience paysagère. La mise en valeur du patrimoine bâti de la Nouvelle-France est par ailleurs bien développée et elle aide à la découverte de ces paysages. Cependant, les terres agricoles ne sont maintenant que peu nombreuses, effacées par l'urbanisation et le développement de quartiers résidentiels. Le boulevard Sainte-Anne donne une toute autre perspective paysagère

dans la famille des Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré. Construit en grande partie sur des terrains gagnés sur le fleuve par le remplissage des terres humides, ce boulevard urbanisé laisse une impression d'anarchie, étant donné la multiplicité des fonctions qui s'y côtoient. Ainsi pouvons nous rencontrer à l'intérieur d'un ou de deux kilomètres un concessionnaire auto, une entreprise de concassé, un quartier résidentiel compact récent sis sur un ancien lot agricole, un petit patrimoine, un terrain vague, etc., et ce, sur tout le littoral entre Boischatel et la Vallée-de-la-Sainte-Anne.

Les nombreux usages entraînent également la multiplication de l'affichage commercial le long du boulevard Sainte-Anne, et ce, de Boischatel à Beaupré.

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré	
<i>Valorisée par :</i>	<i>Dépréciée par :</i>
L'esthétisme, les marais et l'agriculture du secteur de Saint-Joachim et de cap Tourmente	Le boulevard Sainte-Anne et son urbanisation anarchique
La route de la Nouvelle-France et la richesse de son patrimoine bâti	Le peu d'accès et de percées visuelles sur le fleuve
Les tunnels d'arbres	Les nouveaux développements résidentiels éliminant les traces du paysage ancien et bouchant les vues au fleuve.



Figure 6. Patrimoine bâti exceptionnel de la route de la Nouvelle-France à Château-Richer; entité Château-Richer. (C0110_006)

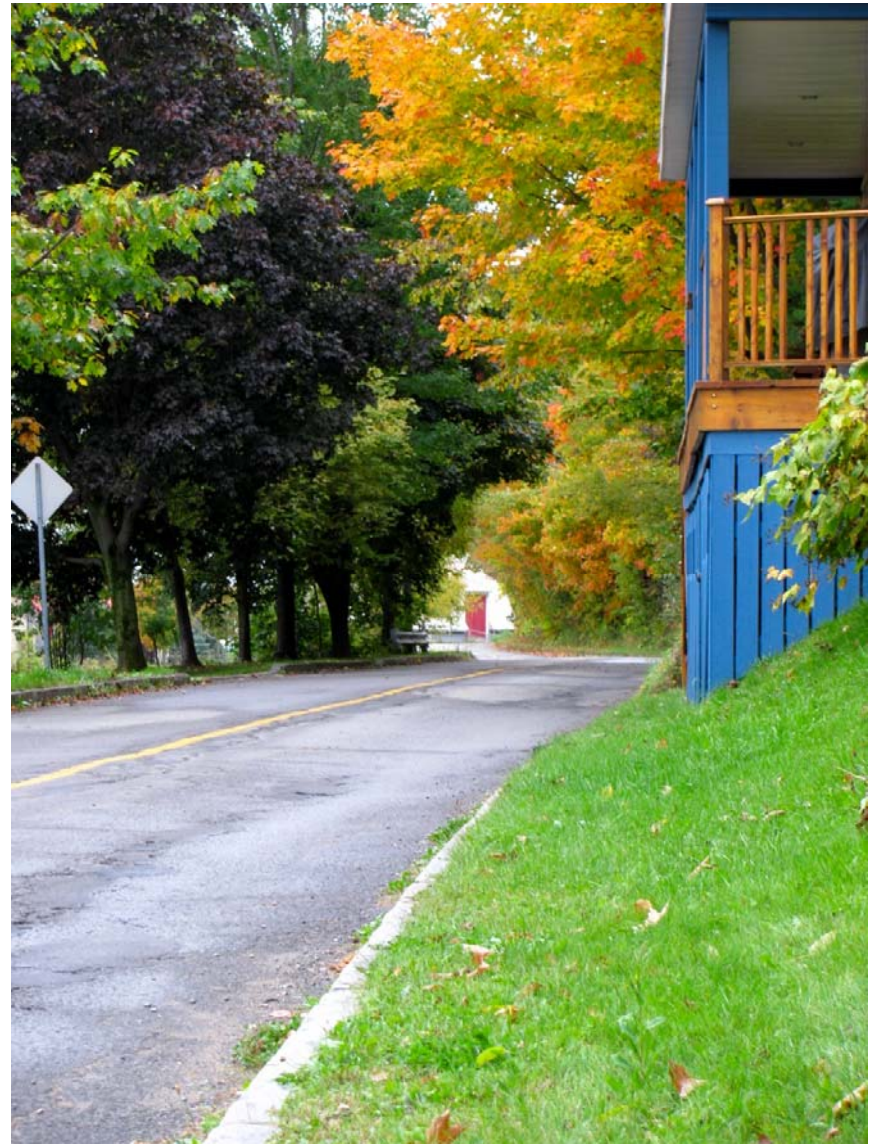


Figure 7. Tunnel d'arbres sur la route de la Nouvelle-France à Château-Richer; entité Petit-Pré-Les-Islets. (C0110_017)

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX

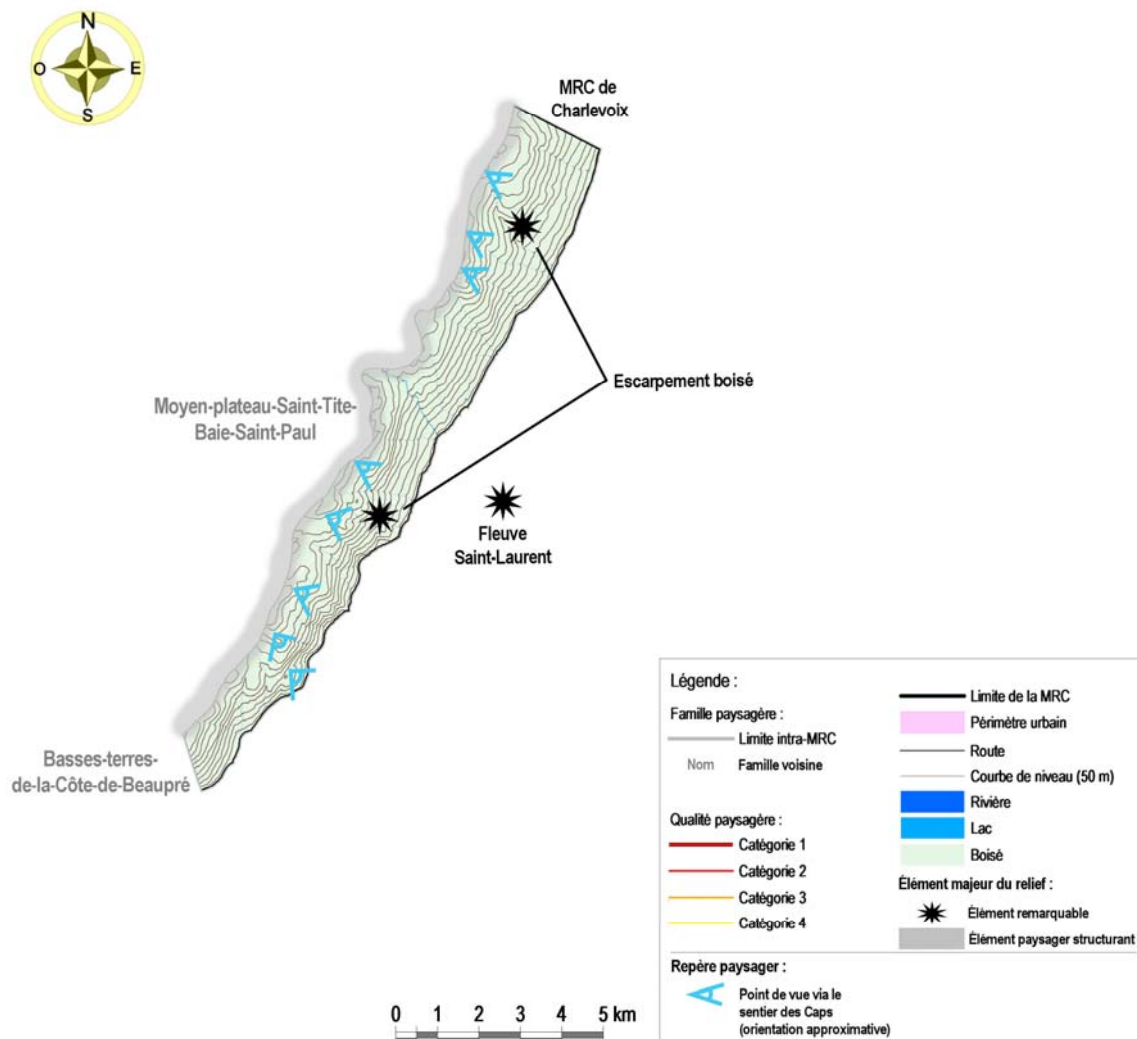
Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré

- Le fleuve (chenal de l'Île d'Orléans) difficilement accessible mais bien visible.
- L'Île d'Orléans
- Le cap Tourmente et le territoire de la Réserve nationale de faune
- La butte de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap Tourmente
- Le mont Sainte-Anne
- Les battures à Boischatel, Château-Richer et Saint-Joachim
- La rivière du Petit Pré et son moulin
- Les rivières Cazeau et Sault-à-la-Puce et leurs petits estuaires
- L'escarpement de la première terrasse, les érablières et les petites chutes
- Les panoramas et les points de vue sur l'estuaire du Saint-Laurent, l'île d'Orléans et les Appalaches à Saint-Joachim
- La vue sur la colline de Québec
- La route de la Nouvelle-France au pied de l'escarpement
- L'habitat rural linéaire et l'agriculture résiduelle le long de la route de la Nouvelle-France (360)
- L'agriculture à Saint-Joachim
- Le parcellaire évident
- Le patrimoine bâti résidentiel et agricole de la route de la Nouvelle-France, dont les caveaux à légumes
- Les villages et les flèches des clochers d'églises, repères paysagers
- Le boulevard Sainte-Anne
- Le bâti commercial hétérogène du boulevard Sainte-Anne
- Les parcs de maisons mobiles
- Les développements résidentiels récents le long du boulevard Sainte-Anne
- Les pylônes de transport d'énergie parallèles au fleuve (famille des Terrasses) et ceux traversant le fleuve
- Les zones de remblaiement/remplissage de terres humides ou basses
- L'affichage commercial sur la route 138
- Le caractère urbain
- Le caractère rural et agricole ponctuel

4.1.2 Littoral-escarpé-cap-Tourmente-Charlevoix

La famille du Littoral-escarpé-de-Cap-Tourmente-Charlevoix est caractéristique de la portion littorale est de la MRC de La Côte-de-Beaupré (carte 9). Constituée d'un escarpement abrupt et boisé sans tracé routier d'une altitude variant de 500 à 600 m, elle n'a pas été parcourue pour la présente étude. Se poursuivant dans la MRC de Charlevoix, le Littoral-escarpé est bordé au sud-ouest par les Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré et au nord-ouest par le Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul. Jusqu'au cap Tourmente, cette zone de transition entre le fleuve et les Laurentides était bordée au sud par les basses terres du Saint-Laurent. Cette famille paysagère indique donc la fin de ces basses terres et le début du relief littoral escarpé s'étendant jusqu'à la Côte-Nord.

Il est possible de découvrir cette famille paysagère en parcourant à pied le sentier des Caps, le long duquel différents points de vue sont accessibles, de même que des refuges. Ce sentier sur la crête rocheuse surplombant le fleuve Saint-Laurent, s'étend des basses terres de la Réserve nationale de Faune du cap-Tourmente jusqu'au Massif de Charlevoix, dans la MRC de Charlevoix.



Carte 9. Littoral-escarpé-Cap-Tourmente-Charlevoix

4.1.3 Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré

Constituée de terrasses sableuses ou argileuses d'origine marine, cette famille paysagère est composée de 16 entités paysagères (carte 10). Parallèle à la portion ouest des Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré, elle les voisine au nord-ouest au sommet de l'escarpement constituant le rebord abrupt d'une terrasse. Cette famille couvre les terrasses cultivées parsemées de lots boisés entre les rivières Montmorency et Sainte-Anne (figure 8). Le réseau routier et l'habitat sont concentrés sur une mince bande au sommet de l'escarpement. À la limite de L'Ange-Gardien et de Château-Richer, le chemin Royal (route de la

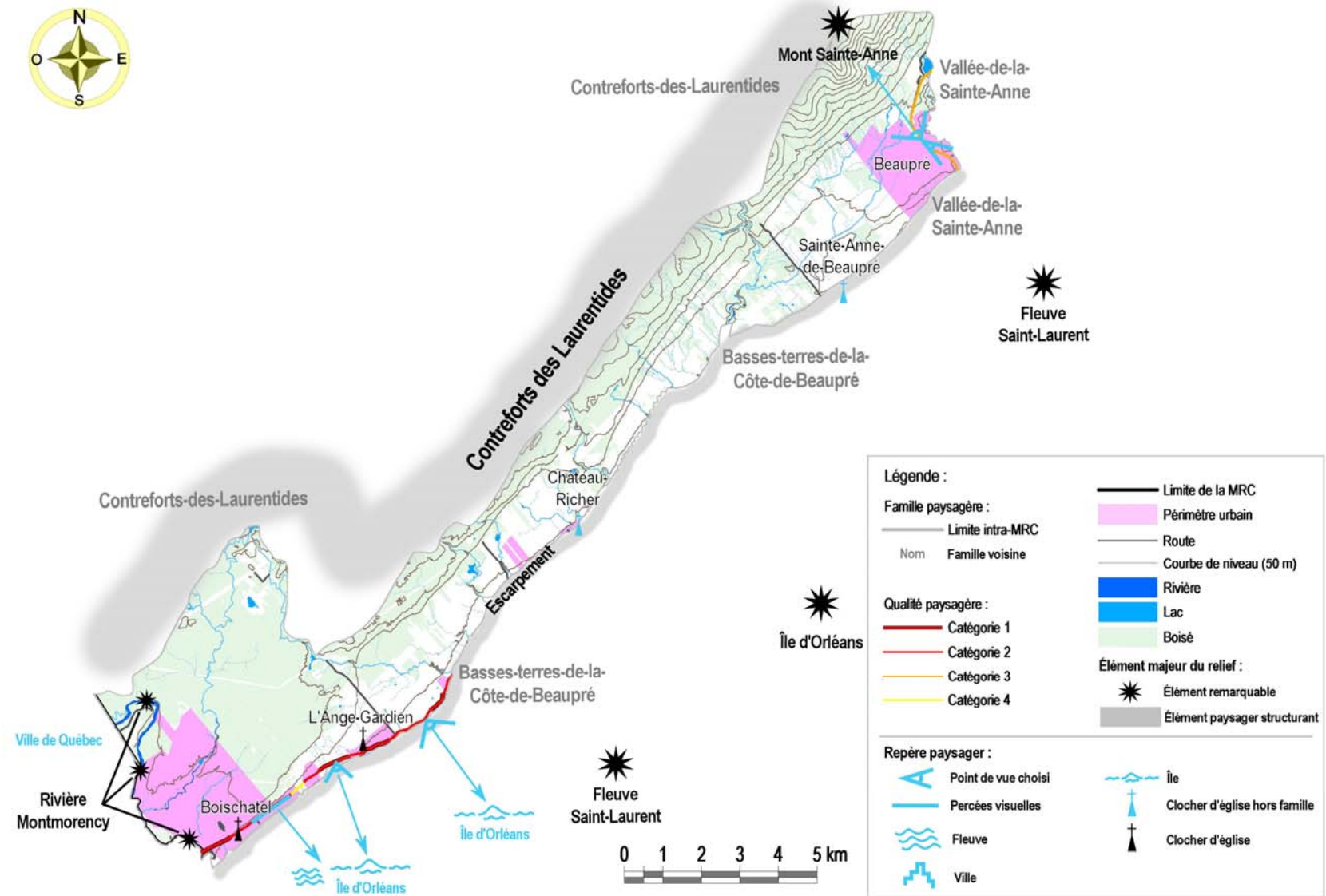


Figure 8. Percée visuelle sur le fleuve et l'île d'Orléans, avec en contrebas le marais intertidal, à partie de l'avenue Royale à Boischatel; entité Boischatel-Est (C0210_015)

Nouvelle-France) descend l'escarpement pour rejoindre les basses terres (figure 9). Trois secteurs se distinguent par leur occupation humaine. À l'ouest, la municipalité de Boischatel (7 entités paysagères) constitue un satellite direct de la Ville de Québec puisque plusieurs nouveaux quartiers résidentiels y ont été développés, y rendant la population plus dense qu'ailleurs dans la famille. De L'Ange-Gardien à Sainte-Anne-de-Beaupré, l'essentiel de la famille (8 entités paysagères) est formé de terres agricoles pratiquement sans habitat puisque ce dernier se retrouve en bas de l'escarpement, sauf à L'Ange-Gardien où le chemin Royal passe au-dessus de l'escarpement. Finalement, à l'est, la municipalité de Beaupré est formée de territoire en redéfinition, où l'on retrouve des commerces, des infrastructures touristiques et des nouveaux développements résidentiels.



Figure 9. L'avenue Royale longe l'escarpement séparant les Terrasses des Basses-Terres, L'Ange-Gardien; entité L'Ange-Gardien-Dufournel (C0210_038)



Carte 10. Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré

Bordant la rivière Montmorency et les Basses-terres, l'occupation du territoire des Terrasses a d'abord été amérindienne nomade, puis plus sédentaire, avant d'être euroquébécoise lors de la colonisation de la Nouvelle-France au XVII^e siècle. L'Ange-Gardien, puis Boischatel qui s'y est détaché, se sont développés autour de l'agriculture. La majeure partie des terres agricoles de Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré étaient aussi en haut de l'escarpement séparant ces villages situés au niveau des Basses-terres. Encore largement agricoles aujourd'hui, les Terrasses ne comportent, outre l'habitat linéaire de la route de la Nouvelle-France, que quelques développements résidentiels, entre autres au nord des terres agricoles de L'Ange-Gardien. Ces terres ont toujours un fort potentiel agricole, ayant constitué le grenier de Québec dès le XVII^e siècle (figure 10).



Figure 10. Ferme en exploitation, patrimoine bâti et verger sur l'avenue Royale à L'Ange-Gardien; entité Les-Pylônes (C0210_027)

Bien que les voies de découvertes parcourant cette famille soient peu nombreuses – la route de la Nouvelle-France descend en effet au pied de l'escarpement à L'Ange-Gardien –, une portion du paysage reste résolument historique grâce au patrimoine bâti de la route de la Nouvelle-France et aux terres agricoles toujours cultivées. Notons également l'effet créé par l'enfouissement des fils électriques à Boischatel. Cette action purifie en quelque sorte ce paysage villageois, libérant le champ de vision d'un élément visuel négatif (figure 11). Cet effet, que l'on pourrait qualifier de « surprise », permet donc de mieux lire le paysage, quel qu'il soit. À Beaupré, au pied du mont Sainte-Anne à l'est de la famille paysagère, le paysage habité subit une évolution rapide depuis quelques années. Il est difficile d'en cerner l'évolution passée et récente. Les différents développements commerciaux ou résidentiels – dans la famille ou visibles à partir de celle-ci – ne permettent pas encore de donner un sens à ce paysage urbain (figure 12). Entre les deux municipalités, le territoire peut être difficilement parcouru, sauf par les quelques routes perpendiculaires au tracé principal. Les églises jouent quand même un rôle de repères paysagers (figure 13). À partir de ces routes, la vue parfois panoramique sur les terres cultivées, l'île d'Orléans et le fleuve est gênée par la présence d'une importante ligne de transport d'énergie parallèle au fleuve puis qui le traverse à la hauteur de Boischatel.

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré	
Valorisée par :	Dépréciée par :
Le patrimoine bâti résidentiel et agricole	Les implantations résidentielles récentes qui sont mal intégrées à la trame ancienne
Le cœur villageois de Boischatel sans réseau de fils électriques aériens	Le peu de percées visuelles sur le fleuve



Figure 11. Le cœur villageois de Boischatel sans réseau de fils électriques aériens; entité Le-Grand-Ruisseau (C0810_023)



Figure 12. Paysage en évolution au pied du mont Sainte-Anne, boulevard du Beupré, Beupré; entité Mont-Sainte-Anne-Beupré (C0210_001)



Figure 13. L'église de L'Ange-Gardien jouant le rôle de repère paysager sur la Côte-de-Beaupré. (C0210_031)

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX

Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré

- Le fleuve et l'île d'Orléans
- Les terrasses et les gradins
- Les basses terres en contrebas
- Les ruisseaux et rivières perpendiculaires au relief
- La rivière Montmorency et sa vallée
- Le mont Sainte-Anne, point de repère paysager
- Les panoramas et points de vue sur la Côte-de-Beaupré, la colline de Québec, l'île d'Orléans, le fleuve, les Appalaches, la vallée de la Sainte-Anne et le cap Tourmente.
- Les cœurs villageois
- L'agriculture dynamique (grandes cultures, légumes, etc.)
- Le parcellaire évident
- La route de la Nouvelle-France
- Le patrimoine bâti et les petits patrimoines
- La concentration de l'habitat à Boischatel et L'Ange-Gardien
- Les développements résidentiels et de villégiature hétérogènes de Beaupré
- Les pylônes de transport d'énergie et les fils aériens
- L'absence de réseau de fils aériens de distribution dans le cœur villageois de Boischatel
- Le caractère rural agricole, bordé en contrebas par une zone fortement urbanisée (famille des Basses-terres)

4.1.4 Vallée-de-la-Sainte-Anne

La Vallée-de-la-Sainte-Anne est une famille paysagère allongée qui suit le cours et la vallée de la rivière Sainte-Anne (carte 11 et figure 14). Elle est bordée à l'ouest par les Basses-terres et les Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré, puis à l'est et au nord-est par le Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul. S'insérant dans les reliefs élevés du bouclier canadien au nord de la MRC, cette famille paysagère sillonne le territoire du nord au sud, jusqu'au Saint-Laurent. Elle comprend 11 entités paysagères¹⁸ dont les limites sont dans certains cas approximatives étant donné qu'elles n'ont pu être parcourues en entier.



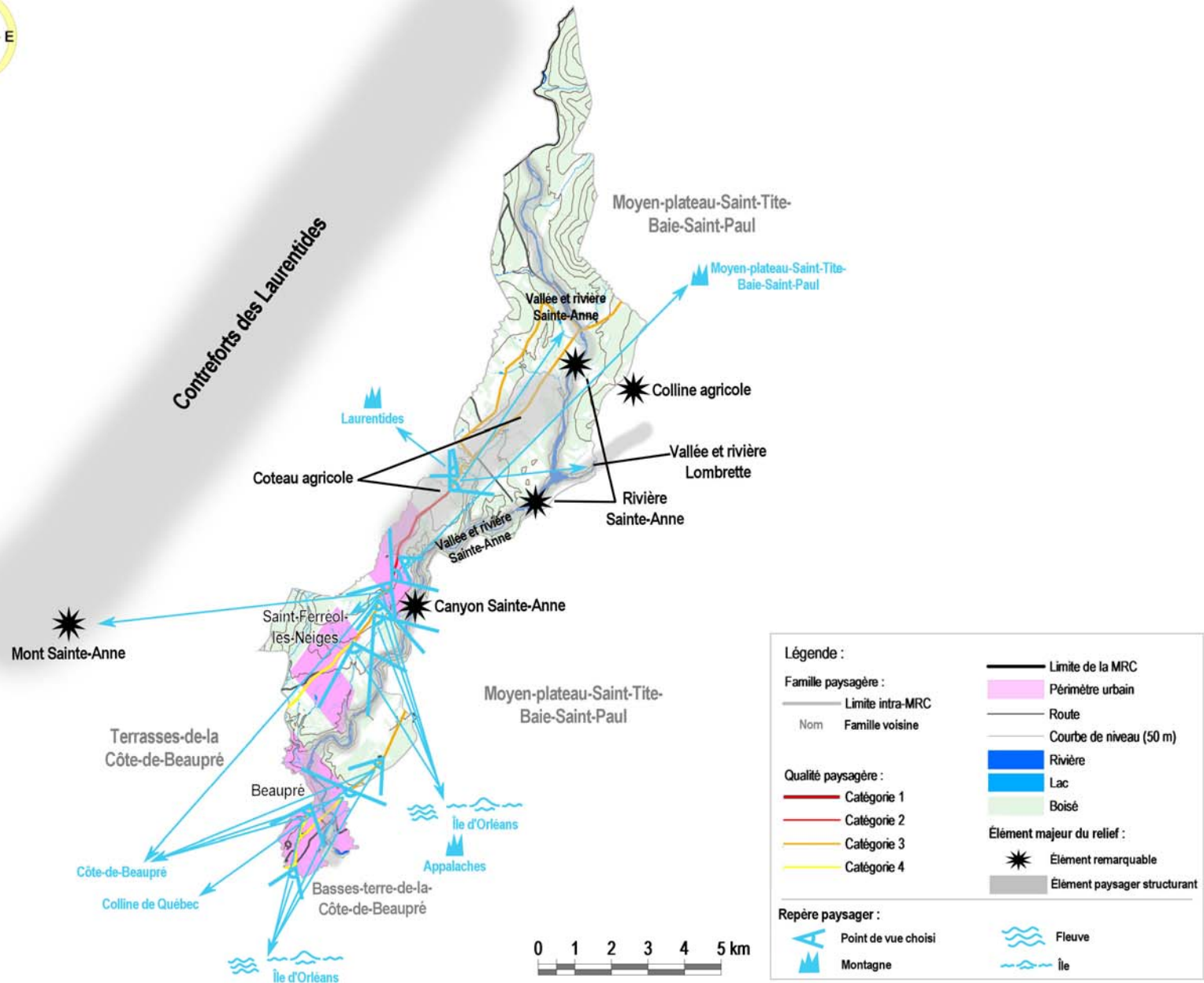
Figure 14. La rivière Sainte-Anne à Saint-Ferréol-les-Neiges; entité Saint-Ferréol-Saint-Tite (C3010_066)

¹⁸ L'entité paysagère Côte-de-la-Miche a été incluse dans la famille Vallée-de-la-Sainte-Anne, mais aurait aussi pu faire partie du Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul.

Le canyon de la Sainte-Anne constitue une entité paysagère effilée qui n'a pas été visitée, mais dont l'environnement et surtout la géomorphologie exceptionnels méritent d'être différenciés des zones habitées. Pouvant être divisée en quatre secteurs assez distincts, cette famille comprend le cours encaissé de la rivière au nord de Saint-Tite-des-Caps (formée de 2 entités), qui se situe en zone forestière, qui est peu habitée et qui comprend le secteur où la Lombrette rejoint la Sainte-Anne. À cet endroit, l'occupation du territoire est plus importante avec la présence d'agriculture. En aval, l'étroit canyon (4 entités), s'étendant de Saint-Tite-des-Caps jusqu'à Beaupré, est bordé au nord par les coteaux agricoles ou urbains de Saint-Ferréol-les-Neiges et, au pied des pentes de ski du mont Sainte-Anne, de secteurs résidentiels actuellement en développement (4 entités). L'embouchure de la Sainte-Anne (1 entité), à Beaupré, constitue la dernière portion de cette famille paysagère où les hauts versants, en particulier sur la rive est, ont les marques très visibles de la période de déglaciation où la mer de Goldthwait recouvrait les terres basses de la région. Ainsi l'embouchure de la Sainte-Anne était à une altitude plus élevée (figure 15).



Figure 15. Près du pont enjambant la rivière Sainte-Anne sur la route 138 à Beaupré, les hauts versants sont le signe visuel évident du passé postglaciaire de la Vallée-de-la-Sainte-Anne (C2810_041)



Carte 11. Vallée-de-la-Sainte-Anne

Joignant les Hautes-Laurentides et le fleuve Saint-Laurent, la vallée de la rivière Sainte-Anne a été fréquentée par les Amérindiens pour ses ressources naturelles, et ce, bien avant l'arrivée des Européens. Les Euroquébécois y ont par la suite été attirés et se sont installés à l'embouchure de la rivière, d'où ils pouvaient profiter de multiples ressources naturelles. La colonisation se fait rapidement dans la première moitié du XVII^e siècle. La rive ouest de la rivière se développe par l'implantation de l'habitat le long d'une seule route principale. Différentes petites industries vont s'installer diversifiant l'économie locale centrée sur l'agriculture et l'exploitation forestière. Aujourd'hui, l'agriculture est en déclin dans l'ouest de la famille, au profit de développements résidentiels ou récréotouristiques, alors qu'à Saint-Ferréol-les-Neiges l'agriculture conserve encore une partie du territoire, côtoyant des secteurs résidentiels et de villégiature.

Les tendances actuelles de l'occupation du territoire dans la Vallée-de-la-Sainte-Anne sont variées mais fortement teintées d'une urbanisation grandissante sur la rive nord de la rivière, dans la portion ouest de la famille. Dans les périmètres urbains de Beaupré et de Saint-Ferréol-les-Neiges, même si les nouveaux développements résidentiels sont, du point de vue de l'intégration dans le milieu naturel et bâti, intéressants, ce sont les abords de la route principale (route 360) qui laissent une impression d'hétérogénéité ou de confusion, puisque des nouveaux développements, stationnements de centre de plein air ou de golf, y sont très visibles. Du côté est de la rivière, une sablière/gravière et un site d'enfouissement avec des bassins de rétention sont visibles de la rive ouest de la rivière en circulant sur le boulevard des Neiges et l'avenue Royale (route 360). On retrouve également des sablières au nord de la famille (figure 16). De part et d'autre du périmètre urbain de Saint-Ferréol-les-Neiges, les implantations de bâtiments récents diminuent plus ou moins le caractère agricole et rural de la route, caractère qui s'amplifie vers l'est, où le patrimoine bâti (petit patrimoine) est encore présent (figure 17). Il n'en

demeure pas moins que la déprise agricole est quand même présente à Saint-Ferréol, par exemple sur le rang Saint-Antoine. Les points de vue sur les coteaux agricoles et la vallée de Saint-Tite-des-Caps, vers l'est, sont nombreux, et il est également possible d'admirer le relief descendant vers le fleuve, l'île d'Orléans et les Appalaches à partir du boulevard des Neiges et de l'avenue Royale. D'autres points de vue sur le fleuve et la colline de Québec sont situés à l'ouest de la famille (figure 18).

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Vallée-de-la-Sainte-Anne	
<i>Valorisée par :</i>	<i>Dépréciée par :</i>
Les coteaux agricoles : les champs cultivés, le patrimoine bâti	Les implantations résidentielles mal intégrées qui ne cadrent pas dans la trame ancienne
Le cours visible de la rivière Sainte-Anne et son canyon	La déprise agricole : friches, bâtiments abandonnés



Figure 16. Dans l'entité Saint-Ferréol-Saint-Tite, nombreuses sont les sablières où sont extraits les dépôts sableux d'origine marine (mer de Goldthwait) comme celle-ci à Saint-Tite-des-Caps (C0810_043)



Figure 17. Une croix de chemin voisine des balles de foin enrobées de plastique blanc à Saint-Ferréol-les-Neiges sur l'avenue Royale; entité Avenue-Royale-des-Neiges (C0810_028)



Figure 18. Sur le boulevard des Neiges, point de vue sur les Appalaches, l'île d'Orléans, le chenal nord du Saint-Laurent et au loin, la colline de Québec (C0810_PANO_10)

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX

Vallée-de-la-Sainte-Anne

- Le fleuve
- La rivière Sainte-Anne et ses versants escarpés
- Les gradins, replats, coteaux et collines bordant la vallée
- Les secteurs du canyon Sainte-Anne et des Sept-Chutes
- La vallée bien visible de la rivière Lombrette
- Le mont Sainte-Anne et ses pistes de ski
- Le cœur villageois de Saint-Ferréol-les-Neiges et son patrimoine bâti
- L'agriculture, les pâturages et les petits patrimoines à Saint-Ferréol-les-Neiges
- La marqueterie des terres cultivées et des boisés
- La déprise agricole ponctuelle (bâtiments agricoles)
- Le caractère agroforestier
- La route 360
- Les développements résidentiels plutôt hétérogènes
- Le site d'enfouissement sanitaire et les bassins de rétention sur la rive est de la rivière Sainte-Anne
- Les gravières et sablières

4.1.5 Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul

Le Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul s'étend sur les hauteurs à l'est de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de Beaupré jusqu'au TNO Sault-au-Cochon (carte 12). Composée de 8 entités paysagères, cette famille est bordée à l'ouest par la Vallée-de-la-Sainte-Anne, au sud par les Basses-terres-de-la-Côte-Beaupré et à l'est par le Littoral-escarpé-de-cap-Tourmente-Charlevoix. Ces reliefs laurentidiens d'une altitude variant entre 400 et 600 m, sont parsemés de collines et de crêtes rocheuses de même que de petits lacs. Ils ont été modelés par le

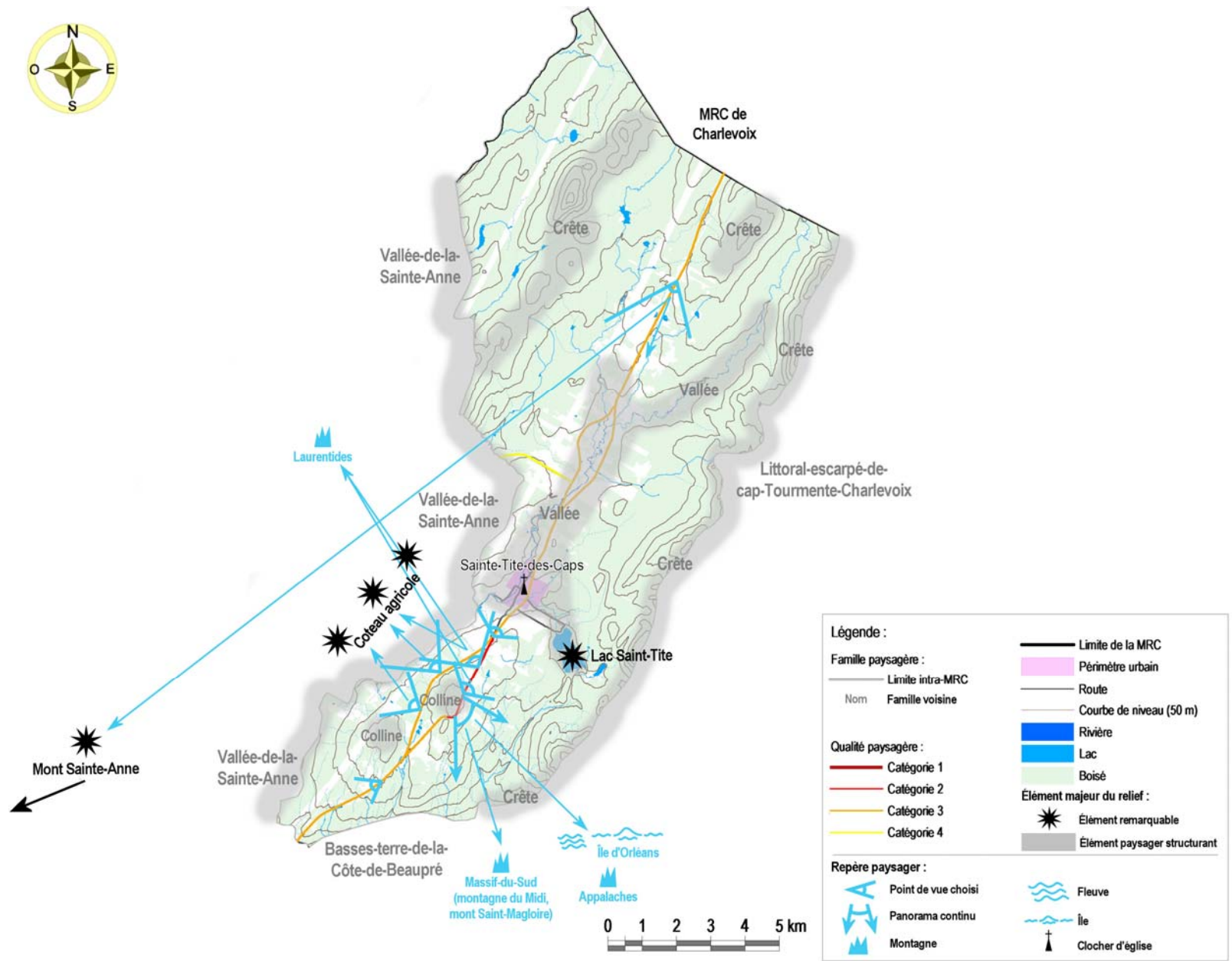


Figure 19. À partir de l'avenue de la Montagne est offerte une vue lointaine sur la vallée de Saint-Tite-des-Caps (C0810_058)

passage des glaciers. Une imposante crête de montagnes sépare cette famille du fleuve; dans la partie ouest de la famille, c'est la vallée de la rivière Sainte-Anne qui constitue la limite naturelle. Ailleurs, crêtes et collines enserrent la vallée allongée – d'orientation nord-est-sud-ouest et d'altitude ascendante de Saint-Tite-des-Caps jusqu'à la MRC de Charlevoix – au fond de laquelle s'étire le village de Saint-Tite-des-Caps (figures 19 et 20). Cette vallée (5 entités) ainsi que le secteur de la colline de l'avenue de la Montagne au sud (3 entités) constituent les deux secteurs habités de la famille paysagère.



Figure 20. Du haut du Moyon-plateau, à l'ouest, la colline du secteur de l'avenue de la Montagne est bien visible (C3010_053)



Carte 12. Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul

Saint-Tite-des-Caps, le seul village de cette famille paysagère, s'est développé au milieu du XIX^e siècle le long du vieux chemin qui reliait la Côte-de-Beaupré à Charlevoix. Outre l'exploitation forestière, une agriculture de subsistance s'y est développée le long de la rivière Lombrette et en périphérie, sur des rangs secondaires.

Le Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul est parcouru par la route 138, important lien routier entre Québec et Charlevoix puis la Côte-Nord. Autrefois secteur agricole, les traces de l'abandon progressif de l'agriculture sont de plus en plus visibles (figure 21), bien que le territoire soit, sur une mince bande de chaque côté de la route, quadrillé de terres encore en cultures ou en pâturages (figures 22 et 23). La place est maintenant laissée à la construction de résidences ou à la plantation de résineux. Les différentes vues sur le cœur villageois de Saint-Tite, lorsque l'on parcourt la route 138, sont variées, autant de l'est que de l'ouest. Son église et la flèche du clocher constituent un point de repère.



Figure 21. Déprise agricole évidente sur l'avenue de la Montagne (ouest) à Saint-Tite-des-Caps; entité Avenue-de-la-Montagne (C2810_049).

Dans le secteur de la colline au sud de la famille, des points de vue exceptionnels sont offerts de la 138, mais aucun lieu d'arrêt ne permet de les admirer. Ces points de vue sont constitués d'un avant-plan boisé ou agricole, d'un moyen-plan composé des coteaux agricoles de Saint-Ferréol-les-Neiges et de l'arrière-plan des Laurentides. De l'autre côté de la colline, sur une route moins passante (avenue de la Montagne), le paysage est grandiose. Près du collège Saint-Alphonse, une vue en plongée vers le sud est permet de voir le fleuve, l'île d'Orléans, l'île au Ruau, la Côte-du-Sud et les Appalaches, en plus de distinguer le Massif-du-Sud et les monts Saint-Magloire et du Midi, ses plus hauts sommets. L'agriculture se pratiquant encore le long de la portion est de cette route, quelques bâtiments patrimoniaux en composent le paysage, de même que des structures paysagères telles les digues de roches. Ces éléments de même que la vue éloignée sur la vallée de Saint-Tite-des-Caps et ses terres agricoles permettent de cerner l'organisation de l'occupation du territoire passée et récente.

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul	
Valorisée par :	Dépréciée par :
Les grands champs de vision vers l'est et vers l'ouest	Les implantations résidentielles mal intégrées qui ne cadrent pas dans la trame ancienne; les terrains vagues
Les points de vue vers le nord-ouest sur les coteaux agricoles de la Vallée-de-la-Sainte-Anne et sur les montagnes des Laurentides	La déprise agricole : friches, bâtiments abandonnés
Les points de vue offerts depuis l'avenue de la Montagne	La fermeture ponctuelle des champs de vision



Figure 22. Marqueterie des terres cultivées et des boisés à Saint-Tite-des-Caps; entité L'Est-de-Saint-Tite (C0810_055)



Figure 23. Pâturages et digues de roches exceptionnelles à Saint-Tite-des-Caps; entité L'Est-de-Saint-Tite. (C0810_048)

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX

Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul

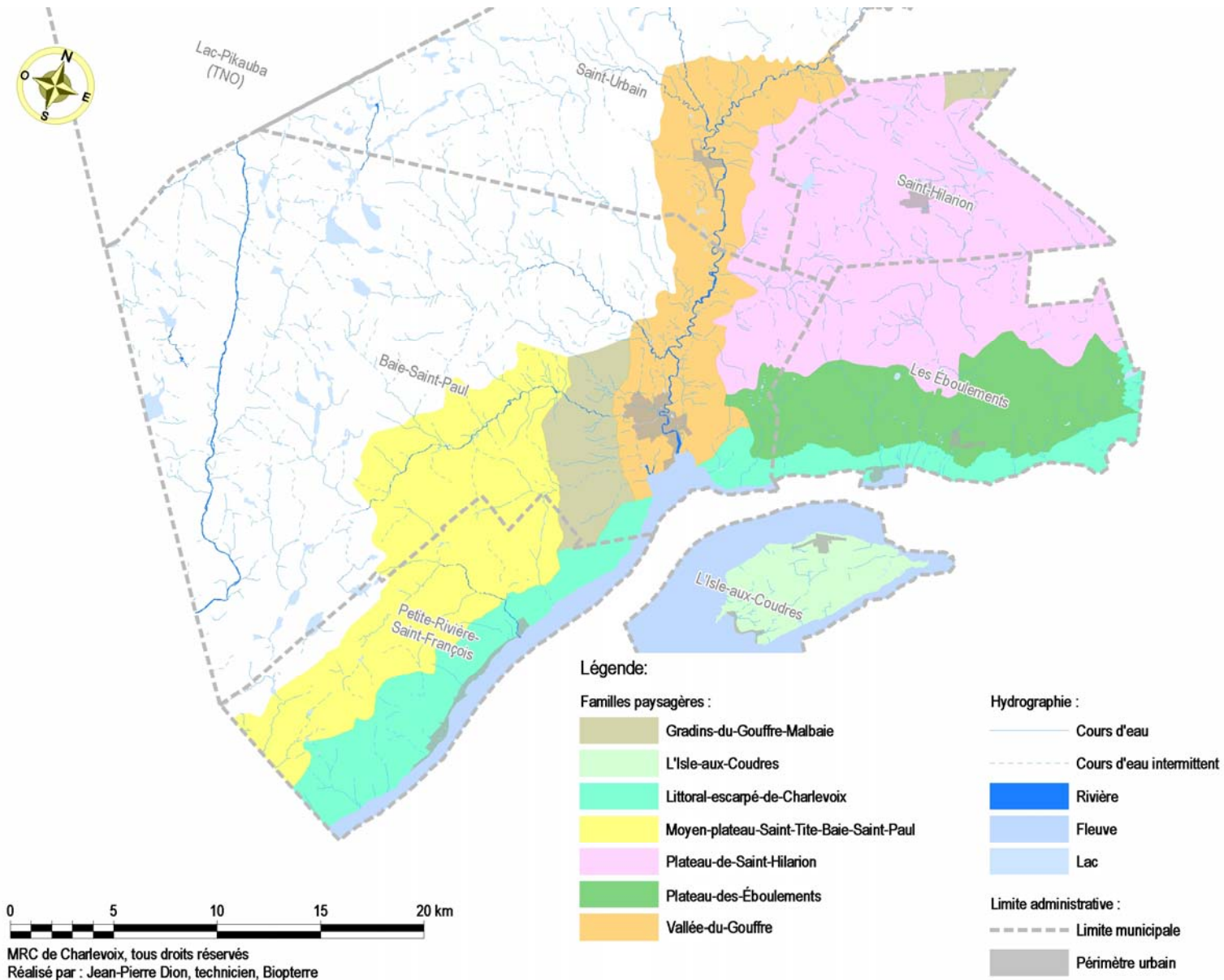
- L'arrière-plan des Hautes-Laurentides au nord et au nord-ouest
- Le mont Sainte-Anne en arrière-plan, point de repère paysager
- Les crêtes de montagnes en marges de la famille
- Les sommets élevés séparant la famille de celle du littoral
- La rivière Lombrette et sa vallée agricole
- La dépression du lac Saint-Tite
- Les points de vue sur le Saint-Laurent (de la côte de la Miche et l'avenue de la Montagne)
- La marqueterie des terres cultivées, des friches et de la forêt
- Les coteaux agricoles de Saint-Ferréol-les-Neiges (famille Vallée-de-la-Sainte-Anne)
- Les pâturages
- Les digues de roches à Saint-Tite-des-Caps
- La déprise agricole (bâtiments agricoles abandonnés, fermes désertées, friches, plantations de résineux)
- Le village groupé de Saint-Tite-des-Caps et la flèche de son clocher d'église
- L'habitat linéaire le long de la route 138
- La route 138 et l'Avenue de la Montagne en retrait
- Les pylônes de transport d'énergie et les fils aériens
- Le caractère agroforestier et forestier

4.2 La MRC de Charlevoix

À la suite de l'inventaire des paysages de la MRC de Charlevoix, nous avons découpé le territoire en sept grandes familles paysagères (subdivisées en 64 entités). Ces familles, ainsi que le découpage des entités paysagères, sont illustrées sur la carte A2 (volume 2). Les familles paysagères identifiées ont été définies selon les grands ensembles topographiques et l'occupation du territoire. Une famille, L'Isle-aux-Coudres, correspond aux basses terres des Appalaches malgré qu'elle soit située plus près du bouclier canadien que de la rive sud où s'étirent ces reliefs. Toutes les autres familles font partie du bouclier canadien. Sauf dans le cas du Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul et des extrémités ouest et est du Littoral-escarpé-de-Charlevoix, les familles paysagères de cette MRC ont une particularité; elles sont en effet le résultat des mouvements de la croûte terrestre provoqués par la chute d'une météorite dans la région il y a environ 350 millions d'années. Ainsi, les Gradins-du-Gouffre-Malbaie, une portion du Littoral-escarpé-de-Charlevoix, le Plateau-de-Saint-Hilarion, le Plateau-des-Éboulement et La Vallée-du-Gouffre représentent différentes formes de terrain formées suite à l'impact météoritique puis modelées par la suite par les glaciations et les déglaciations. (tableau 7 et carte 13).

Tableau 7. Les familles paysagères, superficies et nombre d'entités

Familles paysagères	Superficie (km ²)	Nombre d'entités
L'ISLE-AUX-COUDRES	29,7	15
LITTORAL-ESCARPÉ-DE-CHARLEVOIX	82,3	15
MOYEN-PLATEAU-SAINT-TITE-BAIE-SAINT-PAUL	132,4	9
PLATEAU-DES-ÉBOULEMENTS	75,4	6
GRADINS-DU-GOUFFRE-MALBAIE	32,8	3
PLATEAU-DE-SAINT-HILARION	197,4	11
VALLÉE-DU-GOUFFRE	99,9	5
Total	649,9	64



MRC de Charlevoix, tous droits réservés
 Réalisé par : Jean-Pierre Dion, technicien, Biopterre

Carte 13. Vue d'ensemble des familles paysagères de la MRC de Charlevoix

4.2.1 L'Isle-aux-Coudres¹⁹

La première famille paysagère de la MRC de Charlevoix, L'Isle-aux-Coudres, est située au large du fleuve Saint-Laurent entre Baie-Saint-Paul et Les Éboulements. Formée de 3 noyaux villageois (Saint-Louis, Saint-Bernard et La Baleine), l'île est composée de 15 entités paysagères (carte 14). Huit entités forment l'essentiel des paysages visibles de l'île dans sa partie centre et est. Le relief de l'île est inégal; au tiers nord de l'île, une crête rocheuse constitue les plus hauts sommets de l'île. La partie sud de l'île descend en pente à partir de cette crête, vers le sud-est (figure 24). Des secteurs plus plats abritent



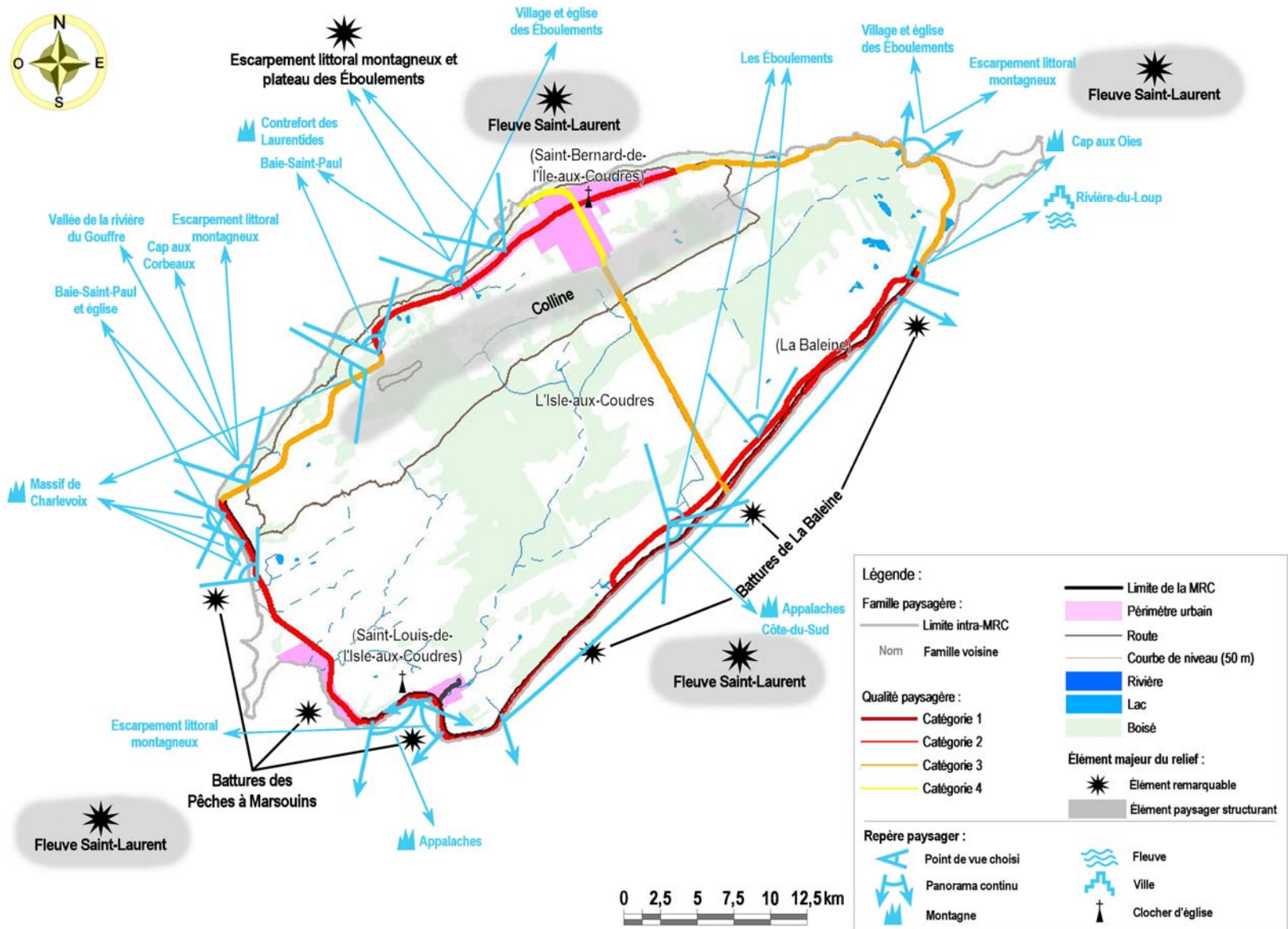
Figure 24. Paysage de la famille L'Isle-aux-Coudres dans la portion sud de l'île : les terres en légère pente ascendante avec en arrière-plan, le village et le mont des Éboulements; entité La-Tourbière. (C1410_093)

¹⁹ La description physique des familles paysagères est basée sur les observations réalisées sur le terrain, de même que sur Bergeron Gagnon (2000), Perron et Gauthier (2000), Robitaille et Saucier (1998) et Raveneau et coll. (1976).

une vaste tourbière où s'est accumulée de la matière organique lors de la période de déglaciation et de l'invasion par la mer de Goldthwait (figure 25). Ainsi, la majeure partie de l'île constitue un plateau peu élevé. À cela s'ajoutent les minces entités (sept) le long du littoral nord, sud et ouest qui sont formées de l'escarpement et des terres littorales basses qui ceignent presque l'ensemble de l'île. Ces zones sont sujettes à l'érosion. L'habitat est concentré le long de la route de ceinture de l'île ainsi que le chemin de La Baleine. De plus, au pied de l'escarpement nord et sud, habitations de villégiature et résidences se sont installées, en marge de la trame plus ancienne.



Figure 25. Le chemin de la Traverse monte la crête rocheuse au nord de l'île après avoir traversé la tourbière centrale; entité La-Tourbière (C1410_133)



Carte 14. L'Isle-aux-Coudres

L'occupation historique de L'Isle-aux-Coudres remonte aux saisons au cours desquelles les Amérindiens se rendaient sur l'île pour y chasser le marsouin et pêcher. Conçédée en seigneurie dans la première moitié du XVIII^e siècle, on y pratiqua une agriculture de subsistance, complétée par une prolifique industrie de la pêche, entre autres aux marsouins (bélugas). L'habitat s'est développé sur tout le pourtour de l'île – comme le montre la position des cœurs villageois – dans les zones abritées des marées ou au sommet de l'escarpement. Une partie de l'île fut consacrée à l'agriculture et le centre à la récolte de la tourbe. Il ne reste aujourd'hui qu'un seul agriculteur sur l'île vivant exclusivement de sa pratique. Aujourd'hui, de nombreuses terres sont laissées en friche et l'habitat a évolué grandement. La trame ancienne rurale et espacée est maintenant ponctuée de résidences modernes. Cette nouvelle trame est plus dense dans les noyaux villageois et se développe dans les espaces jusque-là peu habités, tant le long de la route de ceinture de l'île que sur le littoral au pied de l'escarpement. Dans certains secteurs, il est plus facile qu'ailleurs de lire l'évolution du paysage et le mode d'occupation, par exemple dans le secteur de la boulangerie Bouchard, à Saint-Bernard à l'est du chemin de la Traverse sur le plateau, et ponctuellement lorsque le patrimoine bâti est évocateur (figure 26). Au sud de l'île, l'escarpement borde une bande littorale où s'alignent résidences et chalets et où domine le caractère maritime, alors que sur le plateau, domine le caractère rural agricole. Globalement, le patrimoine bâti et le découpage des terres encore visible permettent d'apprécier l'évolution du paysage. Par ailleurs, les points de vue offerts tout autour de l'île sont exceptionnels. Il est donc possible d'observer l'ensemble des caractéristiques paysagères de la MRC de Charlevoix à partir du côté nord de l'île : Laurentides en arrière-plan, les montagnes telles celles du Massif de Charlevoix et le mont des Éboulements, l'ouverture de la vallée de la rivière du Gouffre, l'escarpement littoral, les villages et l'habitat linéaire (secteur

Saint-Joseph-de-la-Rive, Les Éboulements (figure 27) et même Petite-Rivière-Saint-François) et le Saint-Laurent. De plus, du côté sud, l'exceptionnel point de vue continu et ouvert sur plus de 180 degrés permet d'admirer l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent, les basses terres des Appalaches et l'habitat riverain de la Côte-du-Sud (figure 28).



Figure 26. Ensemble patrimonial exceptionnel sur le chemin de La Baleine, au sommet de l'escarpement littoral : maison, fournil et four à pain (C1410_102)



Figure 27. Du chemin des Coudrier Nord, il est facile de cerner l'organisation du territoire sur le Plateau-des-Éboulement : le cœur du village où trône l'église sur son promontoire, l'habitat linéaire dense et les terres agricoles au parcellaire bien visible, avec le mont des Éboulements en arrière-plan; entité Bout-d'en-Bas (C1310_005)



Figure 28. L'habitat linéaire de la Côte-du-Sud à Saint-Roch-des-Aulnaies, avec les Appalaches en arrière-plan. En avant-plan, la plateforme littorale rocheuse des battures de La Baleine; entité La-pêche-du-Père-Louis (C1210_073)

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
L'Isle-aux-Coudres	
Valorisée par :	Dépréciée par :
Les grands champs de vision sur le pourtour de l'île et leurs composantes exceptionnelles (relief, fleuve); les nombreux accès au panorama du côté sud de l'île	Les nombreuses constructions récentes aux styles architecturaux hétéroclites qui diluent la lecture de la trame ancienne
Le caractère insulaire et maritime	La déprise agricole : friches, bâtiments agricoles abandonnés
Le patrimoine bâti	La diminution des accès à des points de vue du côté nord de l'île

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX
L'Isle-aux-Coudres
<ul style="list-style-type: none"> • L'estuaire du Saint-Laurent • Les sommets et les pistes de ski du Massif de Charlevoix; les monts Les Tourelles et La Pointue / le mont des Éboulements / l'ouverture de la vallée de la rivière du Gouffre • Le littoral escarpé de la côte de Charlevoix • La Côte-du-Sud et les montagnes des Appalaches sur la rive nord du fleuve • Les nombreux panoramas et points de vue tout autour de l'île; les plans successifs offerts par les panoramas en direction nord • L'ouverture très large des champs de vision du côté sud de l'île • Le noyau villageois, l'église sur son promontoire et l'habitat linéaire des Éboulements visible de plusieurs endroits sur l'île • Les pointes du Bout-d'en-Bas et de L'Islet • L'érosion des berges • La plateforme rocheuse littorale et les battures à l'ouest et au sud de l'île • La colline allongée sud-ouest nord-est – boisée du côté nord de l'île et les quelques boisés du secteur de La Baleine • L'escarpement qui ceinture l'île, très présent dans le paysage du côté sud • La tourbière dont une partie est en exploitation, au centre de l'île • L'agriculture ponctuelle • Les cœurs villageois de Saint-Bernard et Saint-Louis et l'église de Saint-Louis • Le patrimoine bâti disséminé à travers les constructions récentes • L'habitat linéaire et concentré sur le pourtour de l'île • Le bâti résidentiel, commercial et touristique hétérogène • Les moulins de l'Isle-aux-Coudres • La villégiature concentrée sur les zones basses du littoral et les infrastructures d'hébergement • Le secteur du quai / les infrastructures de chantiers maritimes à trois endroits sur l'île • Les pêches à l'anguille (saisonniers) • Le caractère rural; le caractère agricole du côté sud de l'île

4.2.2 Littoral-escarpé-de-Charlevoix

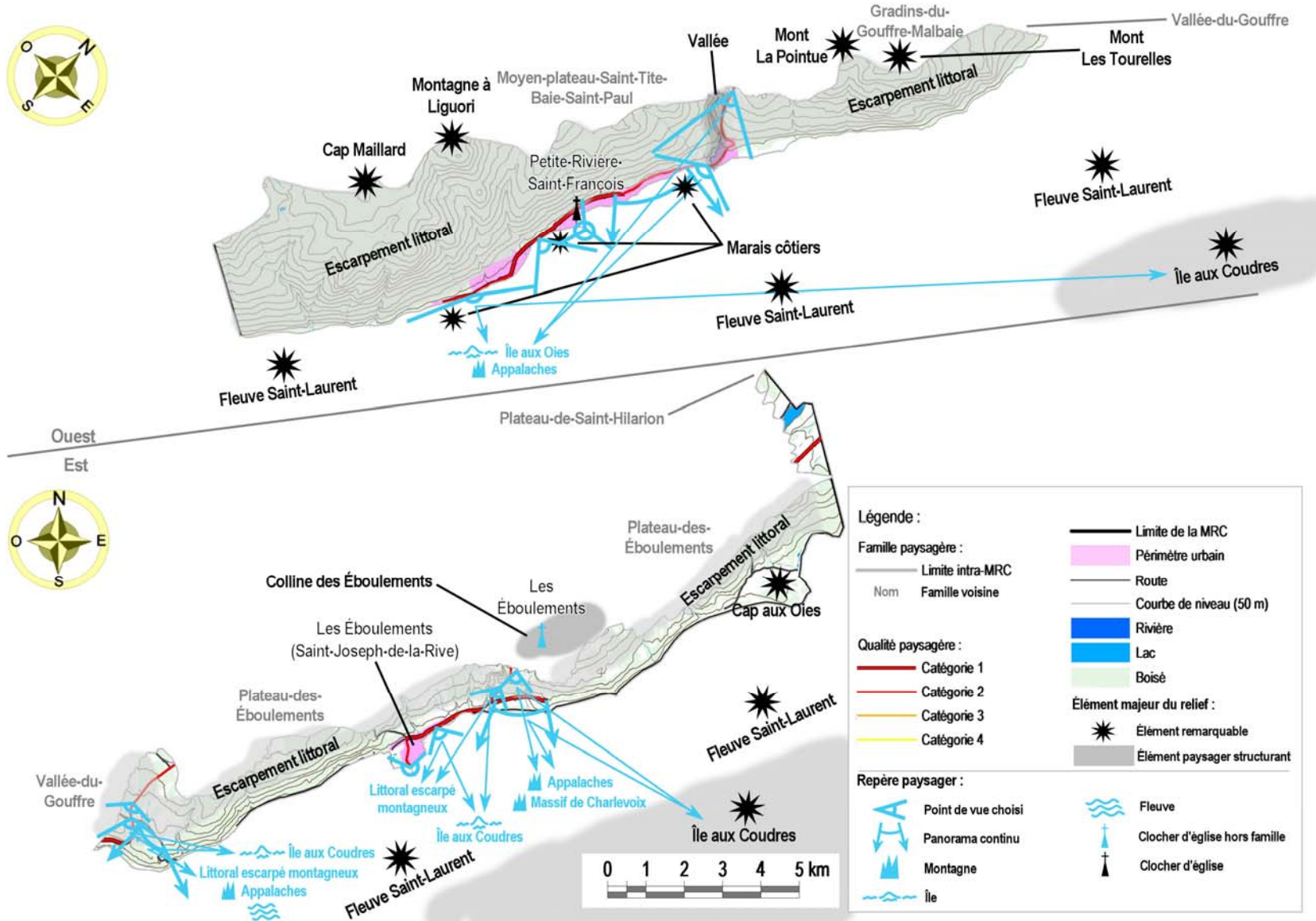
Cette seconde famille paysagère de la MRC de Charlevoix est la seule qui s'étire dans les trois MRC à l'étude, c'est-à-dire du cap Tourmente jusqu'à Baie-Sainte-Catherine. Dans la MRC de Charlevoix, cette famille s'étend le long de tout le littoral et est coupée en deux par la Vallée-du-Gouffre. Son relief est constitué d'un escarpement pouvant atteindre jusqu'à 600 m de hauteur (carte 15). Le littoral est rocheux (figure 29), par endroits couvert de marais côtiers, inaccessible à plusieurs endroits et comporte une zone de glissement de terrain récente (1663)²⁰ où s'est construit Saint-Joseph-de-la-Rive. Formée de 14 entités paysagères²¹, trois ensembles se distinguent dans cette famille. D'abord, les secteurs peu ou pas habités, composés de 5 entités paysagères disséminées sur la côte : à l'ouest du Massif, dans le secteur des Tourelles, entre le cap aux Corbeaux et Saint-Joseph-de-la-Rive, entre le rang des Éboulements Centre (figure 30) et Cap-aux-Oies et à l'est de ce dernier hameau. Ensuite les secteurs habités du cap aux Corbeaux et de Cap-aux-Oies (3 entités) puis les deux villages de Saint-Joseph-de-la-Rive et Petite-Rivière-Saint-François et leur habitat linéaire sur la rive étroite. Il est possible à quelques endroits dans la famille paysagère d'avoir des points de vue en plongée à partir des routes en pentes descendantes ou des chemins sillonnant les caps : la rue Principale de Petite-Rivière-Saint-François, le chemin du cap aux Corbeaux, la Grande Côte des Éboulements, le chemin de Cap-aux-Oies.



Figure 29. Le Littoral-escarpé et le Massif de Charlevoix, vus du quai de Petite-Rivière-Saint-François; entité Petite-Rivière-Saint-François (C1910_042)

²⁰ Selon les *Relations des Jésuites* de 1663, une paroi du littoral se serait détachée de l'escarpement puis accumulée sur la rive suite à un tremblement de terre (Quilliam et Allard, 1989).

²¹ Nous ne tenons pas compte dans cette courte description de la portion d'entité paysagère à l'est des Éboulements (Saint-Irénée-des-Bains) qui fait plutôt partie de la MRC suivante.



Carte 15. Littoral-escarpé-de-Charlevoix



Figure 30. Paysage de la famille Littoral-escarpé-de-Charlevoix vu du rang des Éboulements Centre; entité La-Grande-Côte (C1410_PANO_30)

L'occupation historique de cette famille paysagère remonte à des milliers d'années, alors que les peuples Amérindiens venaient y pêcher de manière saisonnière. La présence de marais côtiers, la voie navigable et le certain abri formé par l'escarpement font parti des facteurs ayant attiré cette population, de même que celle venue par après coloniser la région. Ainsi ont été fondés Petite-Rivière-Saint-François (XVII^e siècle) et le hameau qui devint Saint-Joseph-de-la-Rive (XIX^e siècle), de même que le hameau de Cap-aux-Oies. Aujourd'hui hautement fréquenté par les utilisateurs des infrastructures touristiques, les touristes de passage et les villégiateurs, le littoral subit des pressions de développement. Bien que de grandes portions de l'escarpement soient restées naturelles, on voit apparaître ponctuellement sur les crêtes qui dominent l'escarpement des constructions reliées à la villégiature ou résidentielles, où les arbres sont coupés pour permettre d'avoir une panoramique (figure 31). Sur la mince bande littorale, la forte demande pour construire des résidences ou des chalets en bordure du fleuve a forcé le lotissement d'anciennes terres agricoles où d'étroites bande de terrain jouxtant les marais côtiers (figure 32). Les accès visuels au fleuve sont réduits, les constructions entre la route et le fleuve sont de plus en plus nombreuses – ce qui était jadis rare puisqu'on voulait protéger les résidences d'éventuels débordements du fleuve – et les styles architecturaux du bâti récent se mélangent et tendent à diluer la trame ancienne. Notons par ailleurs les paysages exceptionnels visibles à partir du rang des Éboulements Centre et du rang de Cap-aux-Oies où l'agriculture s'insère dans un paysage maritime (figure 33).



Figure 31. Installation de villégiature où la végétation a été rasée afin de favoriser la vue panoramique sur le fleuve; entité Littoral-du-rang-Saint-Pierre (C1210_056)



Figure 32. Exemple de densification des constructions résidentielles à Petite-Rivière-Saint-François; entité Petite-Rivière-Saint-François (C1910_036)



Figure 33. Paysage maritime et agricole (de petite superficie) à Cap-aux-Oies; entité Cap-aux-Oies (C2610_PANO_66)

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE Littoral-escarpé-de-Charlevoix	
Valorisée par :	Dépréciée par :
Les points de vue nombreux sur le fleuve, L'Isle-aux-Coudres, la rive sud du fleuve et les Appalaches, le littoral de Charlevoix	Les nombreuses constructions récentes aux styles architecturaux hétéroclites qui diluent la trame ancienne
L'habitat linéaire et le patrimoine bâti en bordure du fleuve	La multiplication des nouvelles constructions entre la route et le fleuve; la diminution du nombre d'accès ou d'ouvertures visuelles au fleuve
Le caractère maritime	
L'imposant escarpement boisé qui constitue la limite nord de la famille	

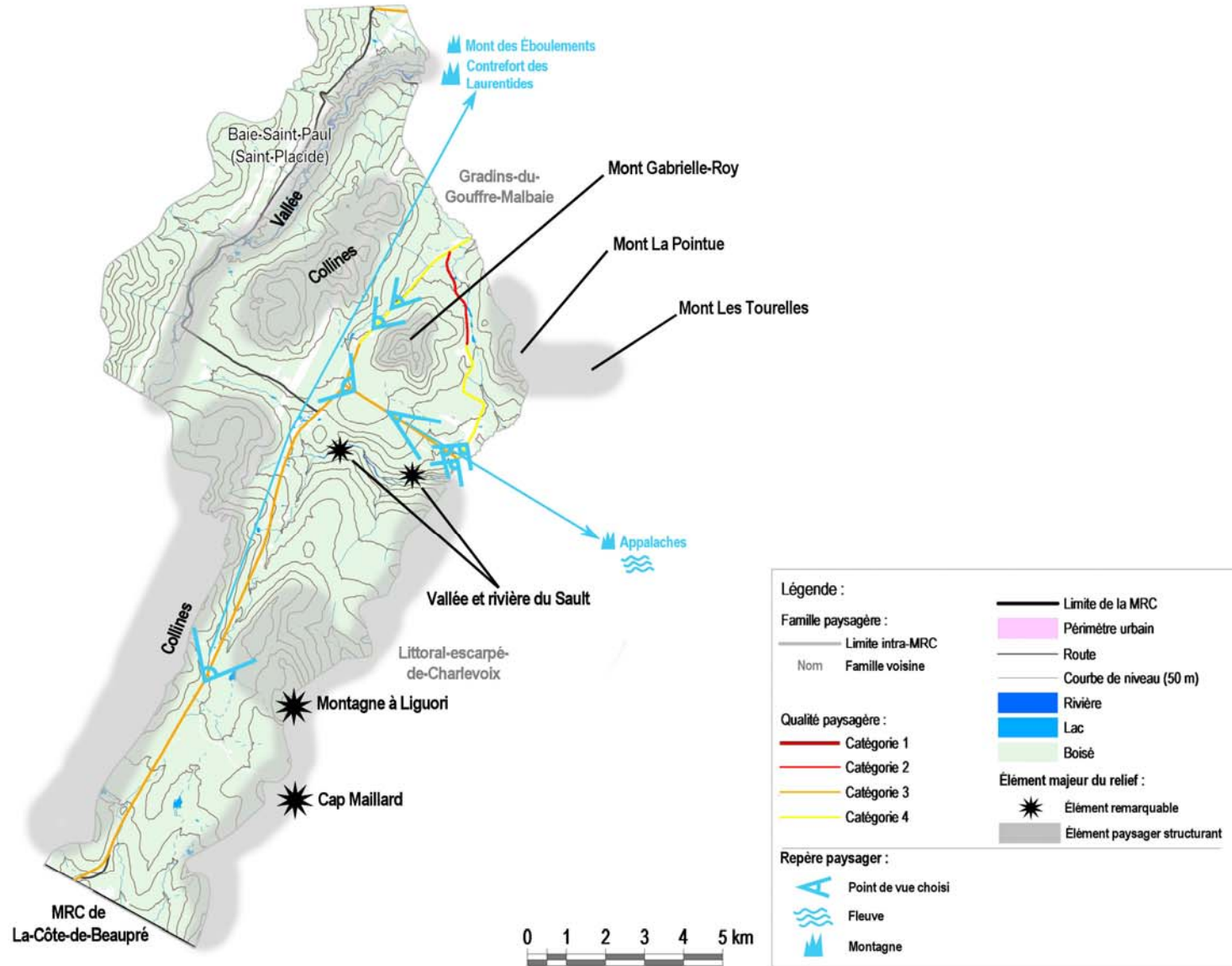
COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX Littoral-escarpé-de-Charlevoix
<ul style="list-style-type: none"> ● L'estuaire du Saint-Laurent, la Côte-du-Sud et les montagnes des Appalaches sur la rive nord du fleuve ● L'Isle-aux-Coudres et l'île aux Oies (au large du fleuve en amont) ● Le Massif de Charlevoix, les monts Les Tourelles et La Pointue, le mont des Éboulements / l'ouverture de la vallée de la rivière du Gouffre ● L'escarpement littoral boisé de forte dénivellation ● L'ouverture formée par la vallée de la rivière du Gouffre ● Les petites anses et les marais côtiers ● La plateforme rocheuse littorale ● Les nombreux panoramas et points de vue vers le large et la côte ● L'érosion des berges ● L'agriculture et le patrimoine bâti sur le rang des Éboulements Centre ● La déprise agricole à Petite-Rivière-Saint-François (bâtiments abandonnés, terres en friches) ● Les noyaux villageois de Petite-Rivière-Saint-François et Saint-Joseph-de-la-Rive; leurs églises, points de repères dans le paysage ● Le patrimoine bâti disséminé à travers les constructions récentes; le lotissement des anciennes terres agricoles à Petite-Rivière-Saint-François; les constructions résidentielles entre la route et le fleuve ● Le bâti résidentiel, commercial et touristique hétérogène ● L'habitat linéaire le long du littoral ● La villégiature ancienne, récente et haut-de-gamme ● Les quais ● Les pêches à l'anguille (saisonniers) ● Le caractère rural ● Le caractère maritime

4.2.3 Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul

Située dans la partie ouest de la MRC et étant la continuité de la famille du même nom couvrant l'est de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul est formé de neuf entités paysagères (carte 16). Elle est bordée par le Littoral-escarpé-de-Charlevoix et les Gradins-du-Gouffre-Malbaie. Ces reliefs laurentidiens d'une altitude égale à celle du Plateau-de-Saint-Hilarion, sont parsemés de collines, de vallées et de petits lacs qui ont été modelés par le passage des glaciers, dont la vallée de Saint-Placide (figure 34). Une imposante crête de montagnes comprenant le cap Maillard et la montagne à Liguori sépare cette famille du fleuve Saint-Laurent alors que vers le nord-ouest s'étendent les Laurentides. Au nord-est, la famille voisine est celle des Gradins-du-Gouffre-Malbaie. La route 138 traverse la famille sur sa longueur et deux autres routes bifurquent vers le sud (Principale et la Martine) traversant les nouveaux secteurs habités et descendant vers le village de Petite-Rivière-Saint-François. Par ailleurs, le Fief du Massif, un important projet résidentiel de plus de 400 terrains, est en développement entre l'entrée nord du Massif de Charlevoix et la route Principale de Petite-Rivière-Saint-François.



Figure 34. Le Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul sur la route Principale à Petite-Rivière-Saint-François; entité Les-Sommets (C1910_094)



Carte 16. Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul

Cette famille paysagère a été peuplée sommairement le long de la route qui est devenue la 138. Les cartes topographiques de la première moitié du XX^e siècle montrent l'alignement de l'habitat le long de ce chemin qui constituait le seul lien entre Baie-Saint-Paul et la Côte-de-Beaupré. Cet habitat s'est effacé progressivement et a fait place à la route 138 d'aujourd'hui. L'habitat – résidentiel et commercial – se concentre aujourd'hui à l'approche de Baie-Saint-Paul. Au sud de la 138, l'habitat est récent et se développe à une grande vitesse entre les monts Gabrielle-Roy et La Pointue. C'est également le cas le long de la route Principale qui descend sur le littoral. Les composantes dominantes du paysage du Moyen-plateau sont la forêt, les collines arrondies de hauteur variable et les vallées. L'imposante ligne de transport d'énergie du côté nord de la 138 est plus ou moins visible selon l'endroit où l'on se situe. Le bâti actuel le long de la 138, plutôt hétérogène, permet difficilement de cerner l'évolution du paysage alors que celui au sud de la route est en plein développement. Plusieurs nouveaux développements résidentiels s'étendent en effet sur une importante superficie du Moyen-plateau. À l'est de la route Principale, ces développements sont débutés depuis quelques années et des dizaines de nouvelles constructions haut-de-gamme sont déjà bâties avec vues panoramiques imprenables sur l'estuaire (figure 35). Le long du chemin de la Martine à Petite-Rivière-Saint-François, il subsiste quelques traces d'une occupation agricole du plateau, mais celles-ci sont en voie de disparition (figure 36).



Figure 35. Construction haut-de-gamme dans le domaine Le Versant du Massif avec vue panoramique sur le fleuve (C1910_084)



Figure 36. Terre agricole en friche sur le chemin de la Martine sur le plateau à Petite-Rivière-Saint-François; entité La-Martine (C1910_073)

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX

Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul

- Le relief de montagnes et de collines entrecoupées de vallées; le mont Gabrielle-Roy
- La forêt
- L'exploitation forestière de petite superficie
- La route 138
- Les entailles de la route dans le roc
- L'habitat très dispersé ou inexistant
- Les quelques bâtiments commerciaux à l'approche de Baie-Saint-Paul
- Les pylônes de transport d'énergie
- Le caractère montagnard et forestier

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE

Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul

<i>Valorisée par :</i>	<i>Dépréciée par :</i>
Les points de vue sur le haut de la vallée de la rivière du Gouffre et le plateau et le mont des Éboulements	Les grandes portions de route inhabitées
La forêt, les vallées et les collines	Les bâtiments peu nombreux mais plutôt hétérogène dans l'est de la famille

4.2.4 Plateau-des-Éboulements

Le Plateau-des-Éboulements est une famille paysagère enserrée en le haut de l'escarpement littoral et la crête formée des massifs voisins du mont des Éboulements (carte 17). Six entités paysagères alignées forment cette famille bordée à l'ouest par la Vallée-du-Gouffre, au sud et à l'est par le Littoral-escarpé-de-Charlevoix et au nord par le Plateau-de-Saint-Hilarion. La bande de territoire formée par ces six entités a une pente descendante du nord au sud et constitue un plateau perché (figures 37 et 38).

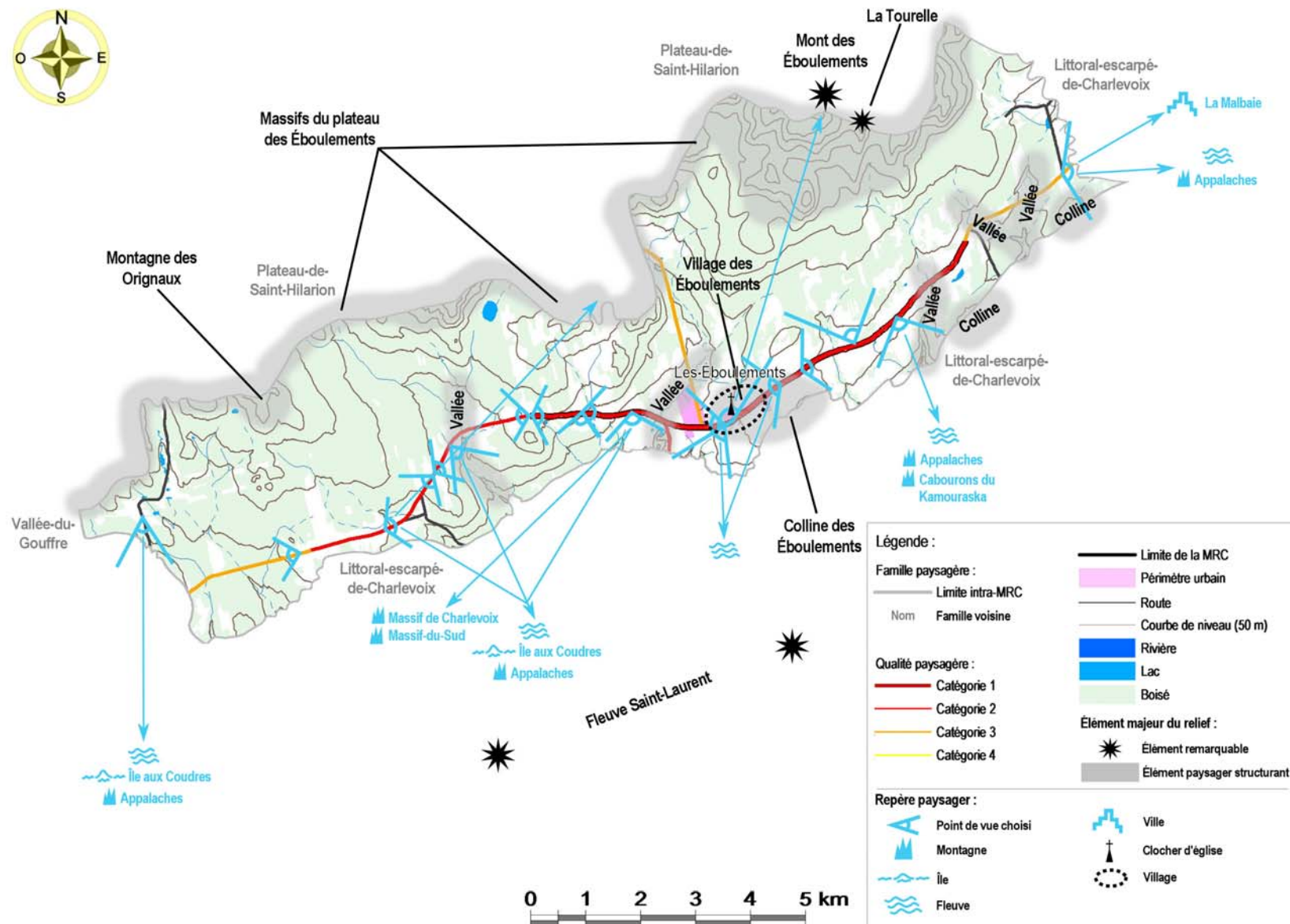


Figure 37. Le panorama offert à partir du promontoire de l'église des Éboulements permet de bien voir le plateau perché enserré entre le haut de l'escarpement littoral à gauche et les massifs montagneux à droite; entité Les-Éboulements (C1410_051)

L'origine géologique de cette famille remonte à la collision avec la Terre d'une météorite, il y a environ 350 millions d'années. Le point central d'impact est le mont des Éboulements qui, après le passage des glaciers, a des formes plutôt adoucies, tout comme les collines qui l'entourent. Le rang Sainte-Catherine traverse les sommets élevés voisins du mont des Éboulements et rejoint Saint-Hilarion; la route 362 traverse quant à elle la famille d'ouest en est en sillonnant le relief; la Grande Côte rejoint le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive. Le paysage est en alternance ouvert sur le fleuve et fermé par des collines boisées et est dominé par le mont des Éboulements.



Figure 38. Le rebord du Plateau-des-Éboulements mis en évidence par les terres agricoles et l'estuaire du Saint-Laurent; entité Les-Éboulements (C1410_065)



Carte 17. Plateau-des-Éboulements

L'occupation historique du Plateau-des-Éboulements remonte au début du XVII^e siècle suite à la concession de la seigneurie du même nom. L'habitat s'est développé de façon linéaire, de chaque côté d'une route qui serpente l'espace entre collines et vallées. En parcourant aujourd'hui le Plateau-des-Éboulements, la richesse du paysage fait en sorte que l'expérience est de grande qualité. Il s'agit presque d'une photographie de ce qu'était le paysage de ce plateau perché entre mer et montagnes il y a 150 ans. L'église sur son promontoire est en effet le repère paysager du territoire, et de part et d'autre, s'aligne l'habitat linéaire le long de la route (figure 39). Cette route, contrairement à d'autres établissements près du fleuve où les chemins coupent perpendiculairement les terres agricoles, traverse souvent les lots de manière diagonale selon les aléas du terrain. Il en ressort un caractère particulier puisque les habitations sont au contraire construites selon le sens des terres (perpendiculaires au fleuve) (figure 40). Largement agricole, ce paysage de plateau est parsemé de collines et de vallées qui permettent de cerner facilement le mode d'occupation du territoire grâce au parcellaire bien visible et à la présence d'un seul rang habité.



Figure 39. Habitat linéaire sur la route 362 aux Éboulement et arrière-plan du mont des Éboulement vus de l'île aux Coudres (C1410_111)



Figure 40. Paysage humanisé aux Éboulements; entité Les-Éboulements (C1410_062)

Le patrimoine bâti, tant résidentiel qu'agricole, permet de découvrir la trame villageoise ancienne et l'importance de l'agriculture, et ce, malgré la construction de nouveaux bâtiments modernes à travers les plus anciens. Cette trame ancienne est actuellement encore facilement lisible. Ces éléments forment un paysage simple mais très riche par la qualité de conservation de ses composantes humanisées. Par ailleurs, les pressions pour développer de nouveaux secteurs résidentiels ou de villégiature n'échappent pas aux Éboulements. Les points de vue exceptionnels et multiples, grâce aux formes du relief, constituent un des points d'attrait de cette famille paysagère (figure 41). Les impressionnantes vues en plongée sur l'estuaire, la Côte-du-Sud et les Appalaches, L'Isle-aux-Coudres, de même que les percées sur le mont et le village des Éboulements permettent de saisir l'organisation du territoire en un clin d'œil.



Figure 41. Quelques constructions au sommet de l'escarpement littoral offrent une vue panoramique sur la vallée du Saint-Laurent; entité Littoral-du-rang-Saint-Pierre (C1210_054)

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Plateau-des-Éboulements	
<i>Valorisée par :</i>	<i>Dépréciée par :</i>
Les points de vue exceptionnels sur le fleuve et la Côte-du-Sud, le village des Éboulements, le mont des Éboulements	Les quelques terres en friches dont les ouvertures visuelles sur le fleuve sont menacées de fermeture
L'effet de grandeur ressenti du haut des collines lorsque le paysage s'ouvre	L'insertion de bâtiments récents plus loin du chemin ou de taille plus grande que la trame ancienne; l'intégration de certains bâtiments
L'intégrité géohistorique du paysage et sa forte valeur interprétative (lisibilité de son évolution)	
L'impression de stabilité de ce paysage	

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX

Plateau-des-Éboulements

- Le mont des Éboulements qui domine le paysage
- La crête de hauts sommets séparant le Plateau-des-Éboulements du Plateau-de-Saint-Hilarion et leurs versants sud ondulés
- Les fortes dénivellations du relief
- La vallée de la rivière des Boudreault; la rivière du Seigneur
- Les grands horizons de vision
- Les points de vue en plongée sur le fleuve et L'Isle-aux-Coudres; les vues panoramiques sur l'estuaire, la Côte-du-Sud et les Appalaches – jusqu'aux montagnes du Massif-du-Sud
- Les panoramas sur la famille et sur la côte de Charlevoix vers l'ouest
- Le village des Éboulements et son église sur un promontoire rocheux, point de repère paysager
- L'habitat rural linéaire régulier; l'implantation des habitations qui suit le tracé des terres plutôt que celui de la route
- Les hameaux de Misère et de Blagousse
- Les développements de villégiature et résidentiels de la Seigneurie des Éboulements
- Le site historique du domaine seigneurial
- L'agriculture de plateau dynamique dominée par l'élevage
- Le parcellaire évident; la marqueterie des terres cultivées et des boisés
- La route 362 qui suit le relief de collines et de vallons
- Les caractères multiples : rural, agroforestier, montagnard (du côté nord)

4.2.5 *Gradins-du-Gouffre-Malbaie*²²

Les Gradins constituent une zone de transition, semblable à un piedmont, entre la Vallée-du-Gouffre et le Moyen-plateau. Cette famille de petite taille est discontinue, occupant une portion du territoire au sud et une autre au nord-est, la première formée de 2 entités paysagères et la seconde d'une seule, non parcourue (aucune route), qui constitue la limite ouest de l'entité du même nom dans la MRC voisine (carte 18). Le relief est inégal, composé de collines et de vallées où se sont accumulés des sols d'origine glaciaire. Deux voies de circulation descendent du Moyen-plateau vers la vallée alors que deux autres sillonnent les Gradins, parallèles à la vallée. C'est le long de ces deux dernières que s'est installée une population vivant de l'agriculture. À partir de la côte de Pérou et des points de vue en haut du versant opposé de la vallée, on distingue clairement le parcellaire et l'alignement de l'habitat le long des rangs, en particulier le rang Saint-Antoine à l'ouest de Baie-Saint-Paul. C'est ce patrimoine agricole (le bâti et le parcellaire) qui permettent de comprendre l'évolution du paysage humanisé de cette famille paysagère. De plus, étant donné l'inclinaison de la pente et l'ouverture des champs de vision à partir de la côte de Pérou, les points de vue et les panoramas permettent d'observer les principales composantes du paysage régional : les Hautes-Laurentides, le mont des Éboulements, la vallée du Gouffre, le plateau de Saint-Hilarion, le fleuve, L'Isle-aux-Coudres et Baie-Saint-Paul (figures 42 à 44).



Figure 42. Paysage de la famille Gradins-du-Gouffre-Malbaie sur la côte de Pérou; entité Côte-de-Pérou (C1910_133)

²² Cette famille paysagère discontinue est formée de deux ensembles paysagers distincts (gradins bordant les vallées du Gouffre et de la Malbaie et couloir Saint-Aimé-des-Lacs-Notre-Dame-des-Monts), mais se ressemblant tel que mentionné dans l'étude du Groupe P.A.I.S.A.G.E (Raveneau et coll., 1976 :37).



Nord
Sud



Légende :

Famille paysagère :		Limite de la MRC
Périimètre urbain		Route
Nom	Famille voisine	Courbe de niveau (50 m)
Qualité paysagère :		Rivière
Catégorie 1		Lac
Catégorie 2		Boisé
Catégorie 3		Élément majeur du relief :
Catégorie 4		Élément remarquable
Repère paysager :		Élément paysager structurant
Point de vue choisi	Fleuve	
Montagne		
Île		



Carte 18. Gradins-du-Gouffre-Malbaie



Figure 43. Paysage de la famille Gradins-du-Gouffre-Malbaie, avec une vue en pente descendante vers Baie-Saint-Paul, sur la côte de Pérou; entité Côte-de-Pérou (C1910_134)

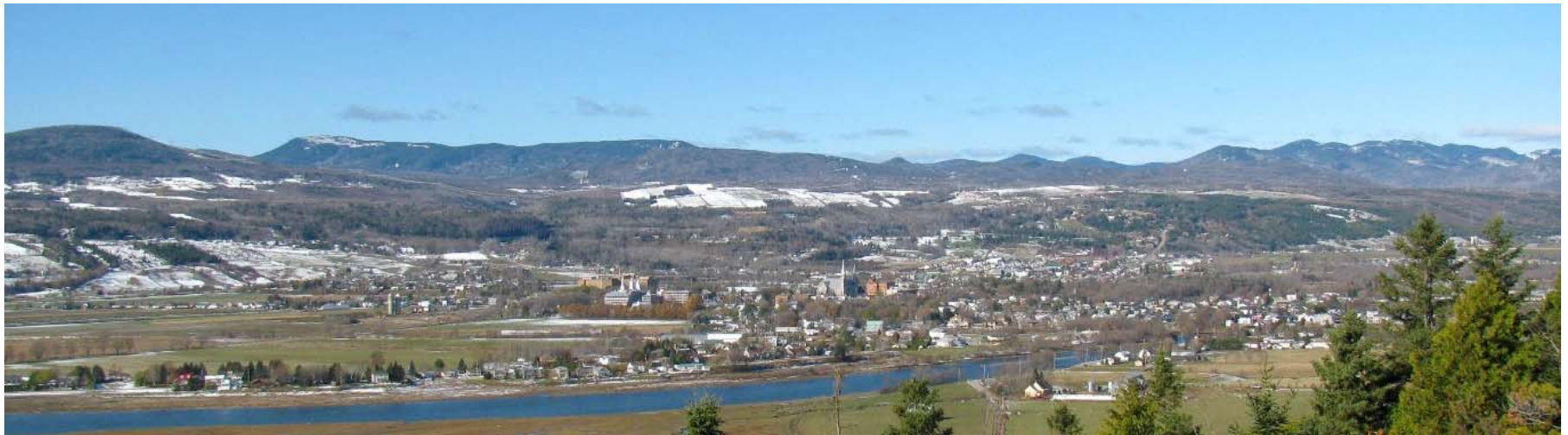


Figure 44. Les terres agricoles des Gradins-du-Gouffre-Malbaie vus du belvédère de la route 362 à Baie-Saint-Paul (C2610_008_extrait)

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE Gradins-du-Gouffre-Malbaie	
Valorisée par :	Dépréciée par :
Les points de vue sur l'ensemble des principales composantes du paysage régional	La déprise agricole
Le panorama offert de la côte de Pérou (Baie-Saint-Paul, fleuve, île et Appalaches)	Les secteurs où le bâti est hétérogène

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX Gradins-du-Gouffre-Malbaie
<ul style="list-style-type: none"> • Les terrasses et gradins surplombant la vallée du Gouffre • Les sommets du Moyen-plateau au sud-ouest de la famille, dont le mont Gabrielle-Roy • Le ruisseau du moulin et sa vallée encaissée • Les points de vue sur le contrefort des Laurentides • Les points de vue et les panoramas multiples sur les principales composantes du paysage régional • L'agriculture et la déprise agricole (bâtiments agricoles abandonnés, friches) sur le rang Saint-Antoine • Le parcellaire évident • La côte de Pérou • La route 138 • Les pylônes de transport d'énergie et les fils aériens • Le caractère agroforestier

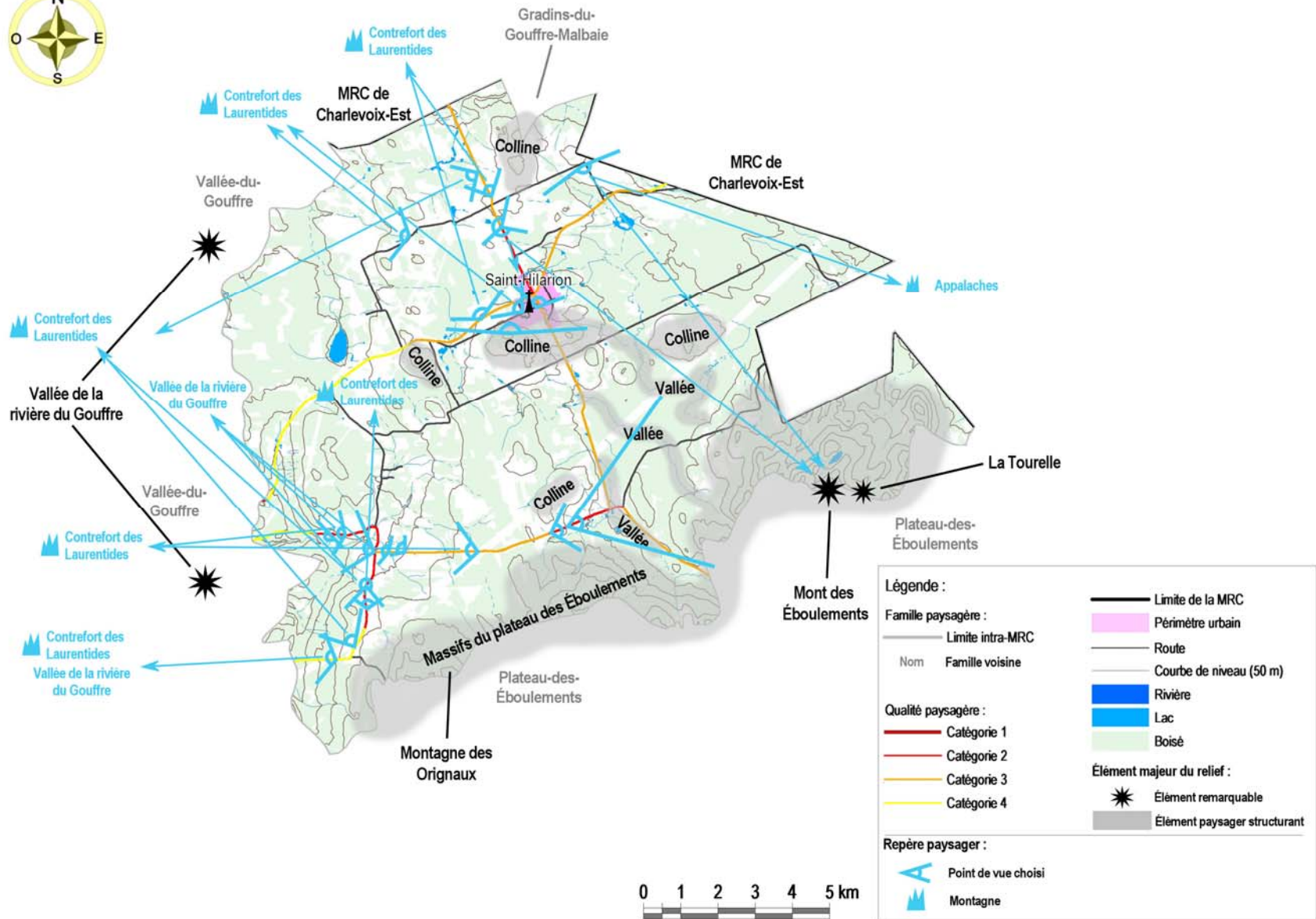
4.2.6 Plateau-de-Saint-Hilarion

Le Plateau-de-Saint-Hilarion est le troisième type de paysage de plateau de la MRC de Charlevoix. Voisinant la MRC de Charlevoix-Est à l'est et au nord, cette famille paysagère est bordée au nord par les Gradins-du-Gouffre-Malbaie, à l'ouest par la Vallée-du-Gouffre et au sud par le Plateau-des-Éboulements. Les massifs de ce dernier constituent une barrière séparant le Plateau-de-Saint-Hilarion de l'autre versant du massif du mont des Éboulements, menant au fleuve (carte 19 et figure 45). Comme les familles voisines, le relief du Plateau-de-Saint-Hilarion origine de l'impact météoritique ayant formé l'astrolème de Charlevoix et ayant été remanié par les glaciations. Plusieurs reliefs glaciaires peuvent d'ailleurs être observés un peu partout sur le plateau. Aussi, il est possible d'observer des affleurements de shattercones, nommée aussi « impactite », la roche résultant de la fusion provoquée par la chute du météorite il y a environ 350 millions d'années. Collines arrondies et vallées forment le relief visible de ce plateau, où s'insèrent aussi des dépressions plus ou moins larges au fond desquelles on retrouve des lacs. Les limites avec les versants menant à la vallée du Gouffre sont facilement identifiables, en particulier au nord-ouest de la famille. Le Plateau-de-Saint-Hilarion est formé de dix entités paysagères pouvant être divisées en trois différents secteurs. Les quatre entités situées sur le versant nord de la ligne de crête du mont des Éboulements et des massifs voisins constituent le premier ensemble. Plutôt forestier, la densité de l'occupation est faible et l'agriculture peu présente, sauf dans le secteur du rang Sainte-Marie où l'élevage est dynamique (figure 46). Puis quatre entités forment le second secteur, celui-là agroforestier, au nord du village de Saint-Hilarion où se pratique l'élevage. Le troisième secteur est constitué de deux entités qui font le lien entre la Vallée-du-Gouffre et le Plateau-de-Saint-Hilarion. De nombreuses collines composent ce

paysage agroforestier où l'espace consacré à l'agriculture est facilement repérable à partir de différent points de vue. Ce territoire est un canton, et non une seigneurie, ce qui explique le découpage des terres en lots de formes différentes par rapport à ceux le long du littoral du Saint-Laurent. Le village de Saint-Hilarion s'est quant à lui développé autour de l'église juchée sur un promontoire rocheux laquelle constitue un repère paysager.



Figure 45. Paysage de la famille Plateau-de-Saint-Hilarion avec le mont des Éboulements en arrière-plan; entité Saint-Hilarion (0610_039)



Carte 19. Plateau-de-Saint-Hilarion



Figure 46. Agriculture dans le paysage agroforestier du sud de la famille Plateau-de-Saint-Hilarion, rang Sainte-Marie, Les Éboulements; entité La-Vallée-des-Cinq-Lacs (C0610_PANO_8)

C'est au milieu du XIX^e siècle qu'une population en provenance des Éboulements s'installa sur le territoire de Saint-Hilarion et en débuta le défrichage. Un lien routier reliant la vallée de la rivière du Gouffre à celle de la rivière Malbaie contribua au développement de ce village. L'agriculture, comme sur les autres plateaux, a perdu de son importance, mais demeure dynamique, surtout dans le secteur du nord de Saint-Hilarion (figure 47). L'organisation du territoire peut d'ailleurs être saisie de façon intéressante à partir de plusieurs points de vue sur le territoire, tant dans les zones un peu plus forestières que dans celles plus ouvertes. Le rang Sainte-Marie, le rang Saint-Ours et le chemin Cartier sont des exemples où les points de vue sont ouverts sur de multiples composantes du paysage humanisé (figure 48). À cela s'ajoutent d'impressionnants reliefs qui composent le paysage humanisé : le mont des Éboulements et le contrefort des Laurentides. L'alignement de l'habitat, le parcellaire bien visible et le patrimoine bâti font partie des éléments facilitant la compréhension de l'évolution du paysage.



Figure 47. Agriculture et élevage sur le 5e Rang de Saint-Hilarion. En arrière-plan, le contrefort des Laurentides; entité Le-Mur-des-Laurentides (C0610_061)



Figure 48. Point de vue sur le paysage agroforestier de plateau sur le rang Saint-Ours, Saint-Hilarion; entité Sainte-Marie-Saint-Ours (C1410_PANO_27)

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Plateau-de-Saint-Hilarion	
Valorisée par :	Dépréciée par :
Les multiples points de vue sur le contrefort des Laurentides et sur le mont des Éboulements	Le caractère urbain de la route 138 et du bâti qui la longe
Le paysage ouvert et agricole	Les zones de déprise agricole où les paysages se referment

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX

Plateau-de-Saint-Hilarion

- L'arrière-plan nord et nord-ouest du contrefort des Laurentides
- Le mont des Éboulements visible de partout dans la famille
- Les rivières à faible débit et les petits lacs
- La crête de hauts sommets séparant cette famille de celle du Plateau-des-Éboulements
- Le relief de collines plus ou moins arrondies et allongées de hauteurs variables
- Le couvert forestier au sud de la famille
- Les nombreux points de vue sur la vallée de la rivière du Gouffre
- Le panorama offert sur le site de l'église de Saint-Hilarion
- Le village de Saint-Hilarion et son église en surplomb
- Les pâturages
- L'agriculture de plateau dominée par l'élevage (partie nord de la famille)
- La déprise agricole, en particulier au sud de la famille (friches, terres sans fermes, bâtiments à l'abandon)
- La marqueterie des terres cultivées et des espaces boisés
- La route 138
- Le chemin Cartier/chemin de Saint-Hilarion qui traverse la famille du nord au sud
- Les rangs peu habités au sud de la famille
- Les pylônes de transport d'énergie
- Le caractère rural agroforestier

4.2.7 Vallée-du-Gouffre

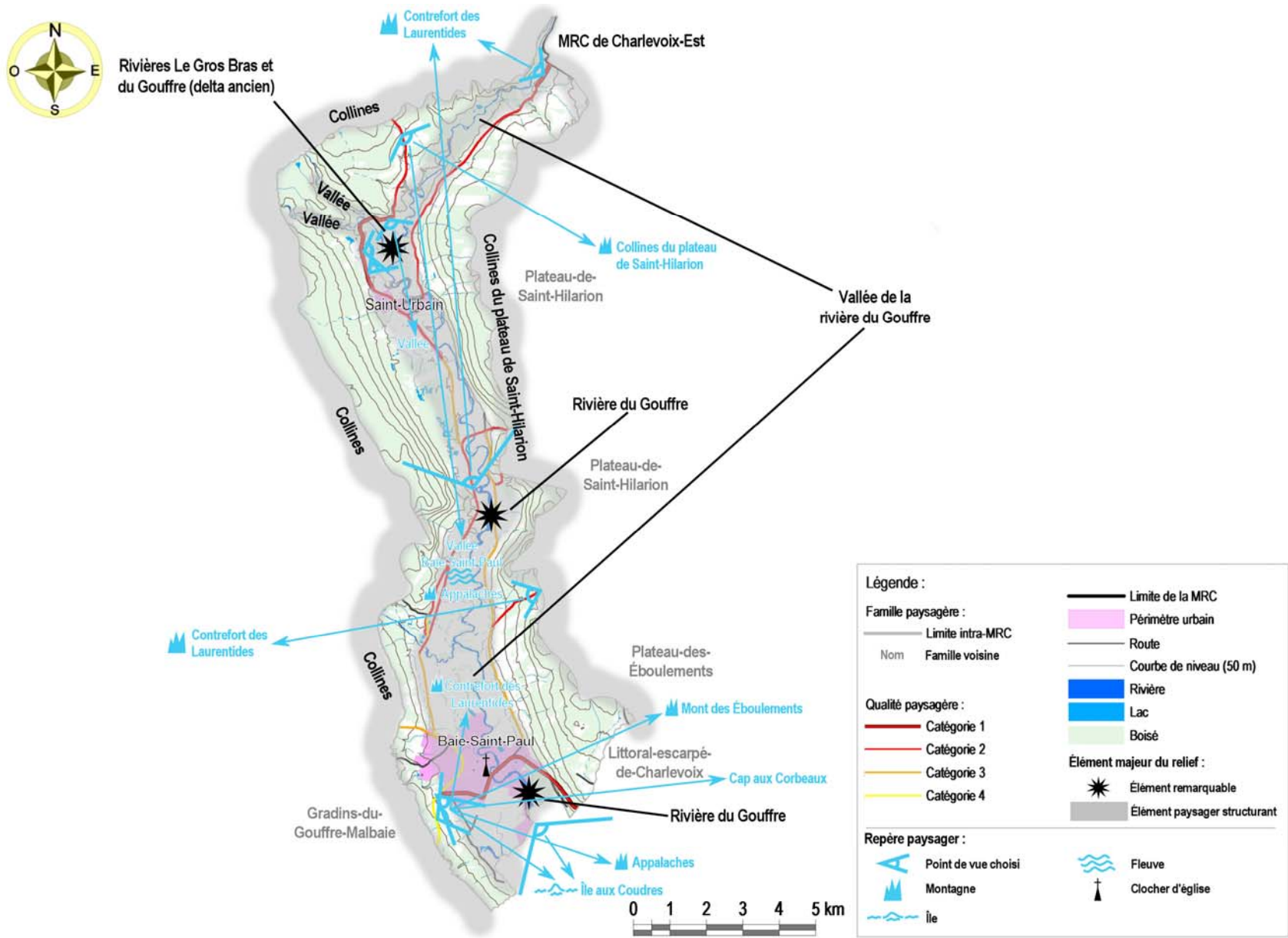
La dernière famille paysagère de la MRC de Charlevoix, la Vallée-du-Gouffre, est située de part et d'autre de la rivière du même nom, à mi chemin entre les limites ouest et est de la MRC (carte 20). Cette vallée à fond plat et aux versants plus abrupts du côté est a été façonnée par les transformations du terrain engendrées par l'impact météoritique ancien, c'est-à-dire par l'effondrement antérieur d'une portion de territoire, en forme de demi-lune (figures 49 et 50). Bordant le territoire immense des hautes-Laurentides à l'ouest et au nord, la Vallée-du-Gouffre est insérée entre les Gradins-du-Gouffre-Malbaie à l'ouest, le Littoral-escarpé de chaque côté de l'embouchure et par le Plateau-de-Saint-Hilarion à l'est. Des dépôts marins consécutifs à la déglaciation ont rendu les terres fertiles, à travers lesquelles coule la rivière du Gouffre et ses nombreux méandres. Formée de cinq entités paysagères, la famille comprend trois secteurs distincts aux plans du relief et de l'occupation du territoire. D'abord, l'entité Baie-Saint-Paul, qui comprend la ville du même nom, correspond à la large ouverture de la vallée à l'embouchure de la rivière du Gouffre avec un accès direct au fleuve. En amont, deux entités comprennent le territoire agricole entre Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain. Puis au nord, deux autres entités dont l'habitat remonte sur les versants de la vallée complètent le portrait.



Figure 49. La large Vallée-du-Gouffre vue de la route 381 au nord de Saint-Urbain. On y distingue l'agriculture de fond de vallée ainsi le fleuve Saint-Laurent en arrière-plan (C1610_033)



Figure 50. La portion sud de la Vallée-du-Gouffre vue du belvédère de la route 362 (C2610_PANO_62)



Carte 20. Vallée-du-Gouffre

Tant les Amérindiens que les premiers colons euroquébécois ont été attirés par cette vallée abritée et par les ressources naturelles qu'elle offrait, tant pour la chasse que pour la pêche. La population s'est établie jusqu'à plus de 15 km en amont, y développant une agriculture prospère en fond de vallée et sur les versants, ainsi que différentes petites industries. Aujourd'hui, l'agriculture est quasi absente des versants de la vallée, elle en occupe le fond et est mise en valeur par le parcellaire bien visible, lequel est accentué par la marqueterie des terres, des friches et des boisés. Grandes cultures et pâturages composent le paysage agricole. À partir du chemin Saint-Laurent ou de la côte La Chapelle/Terrasse La Rémi, le patrimoine bâti agricole est plus important que le long de la 138, ce qui accentue la lisibilité de l'évolution du paysage (figure 51). L'agriculture s'étend jusqu'à Saint-Urbain, où la vallée et certains versants sont aussi exploités pour leurs réserves de sable et de gravier. L'organisation du territoire dans ce secteur est liée à la présence de



Figure 51. Patrimoine bâti agricole sur la côte La Chapelle à Baie-Saint-Paul; entité Méandres-du-Gouffre (C2010_006)

deux rivières qui se joignent (Le Gros Bras et du Gouffre) dont le passé post-glaciaire a formé des ondulations en fond de vallée. Ces dernières mettent en évidence à certains endroits le parcellaire (figure 52). Le paysage est résolument urbain à Baie-Saint-Paul et le périmètre urbanisé de cette ville traverse la vallée sur sa largeur. Le riche patrimoine bâti du centre historique permet de cerner une partie de l'évolution de ce paysage urbain, par exemple le long de la rue Saint-Jean-Baptiste (figure 53). À la sortie nord de la ville, le caractère rural agricole s'impose rapidement malgré l'emprise de la route 138. Au nord de la famille paysagère, les deux routes remontent sur les versants, le caractère paysager devient agroforestier. L'habitat est espacé et le patrimoine bâti est plus en évidence malgré l'espacement et parfois l'état de délabrement du bâti (figure 54). Les points de vue offerts de ce secteur sont en plongée sur la vallée et sur le relief qui la surplombe (figure 55).



Figure 52. Parcellaire mis en valeur par les formes du terrain à Saint-Urbain; entité Saint-Urbain-du-Gouffre (C1610_025)



Figure 53. Patrimoine bâti dans le cœur historique de Baie-Saint-Paul (C1910_112)



Figure 54. Patrimoine bâti agricole (grange au toit de chaume) sur le rang Saint-Jean-Baptiste à Saint-Urbain (C1510_007)



Figure 55. Vue panoramique sur le nord de la Vallée-du-Gouffre à partir du rang Saint-Jean-Baptiste à Saint-Urbain; entité Le-Mur-et-la-rivière-du-Gouffre (C1510_PANO_32)

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Vallée-du-Gouffre	
Valorisée par :	Dépréciée par :
La profondeur des vues de vallée; l'imposant relief qui enserre la vallée	Les secteurs urbanisés aux styles architecturaux hétéroclites et aux constructions mal intégrées
L'agriculture	L'effacement de la trame d'occupation ancienne par les constructions récentes
Le patrimoine bâti urbain et rural	

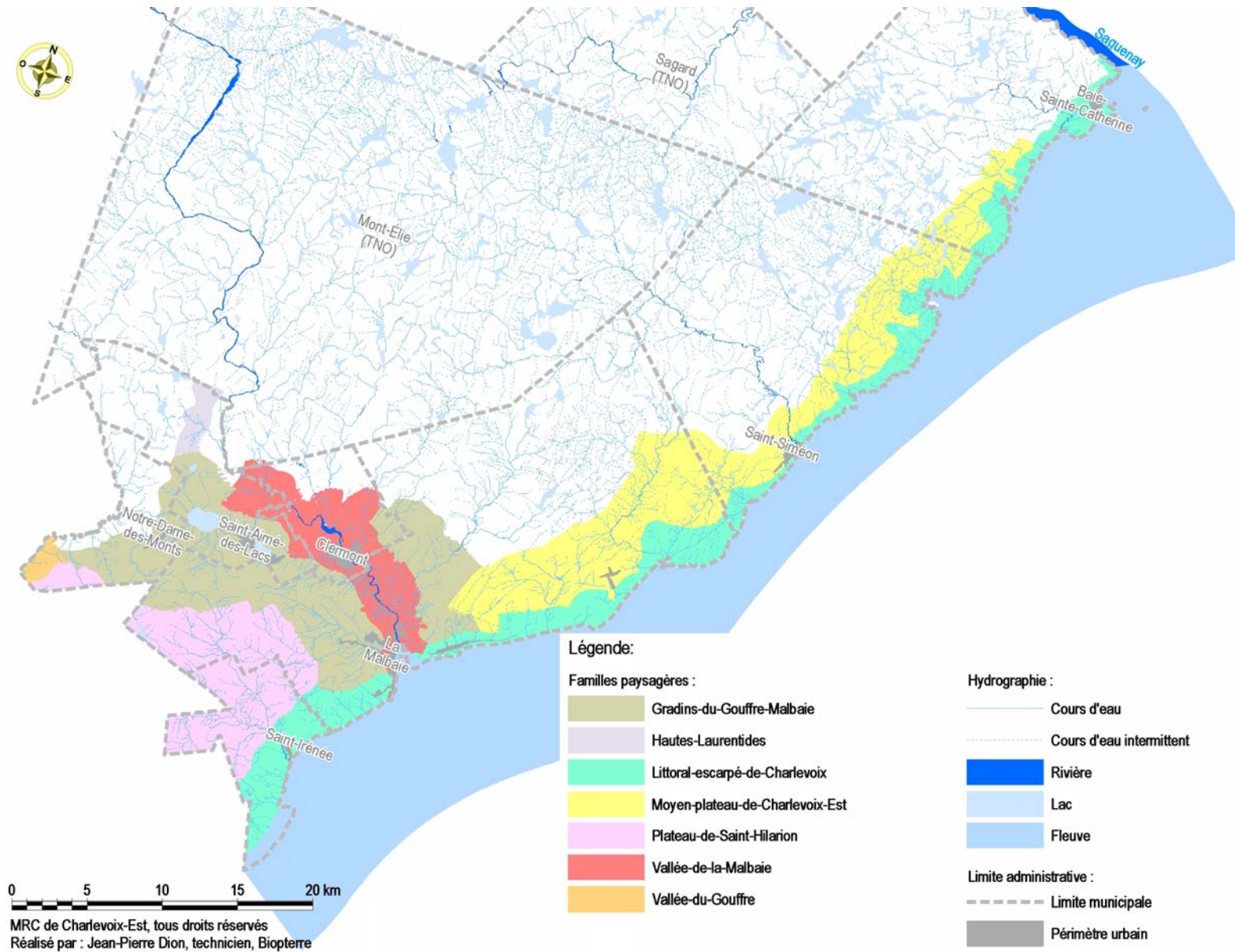
COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX
Vallée-du-Gouffre
<ul style="list-style-type: none"> • L'arrière-plan du contrefort des Laurentides dans la partie nord de la famille • L'arrière-plan des Appalaches et de L'Isle-aux-Coudres (entités Méandres-du-Gouffre et Baie-Saint-Paul) • Le fleuve Saint-Laurent au sud de la famille • Les plages et les milieux humides en bordure du fleuve • La rivière du Gouffre et ses nombreux méandres • Le relief faiblement ondulé au fond de la vallée • Le relief de vallée d'origine météoritique et façonné par le passage des glaciers; les collines en haut des versants • Le secteur où se rencontrent la rivière du Gouffre et Le Gros Bras, emplacement d'un ancien delta • Les petites vallées encaissées encavées dans les versants de la vallée; les anciens moulins • La ville de Baie-Saint-Paul et le village de Saint-Urbain • Le patrimoine bâti du cœur historique de Baie-Saint-Paul et celui du cœur villageois de Saint-Urbain • Le patrimoine bâti résidentiel et agricole en dehors des périmètres urbains • Les terres agricoles dans l'ensemble de la vallée jusqu'au bord du fleuve • La marqueterie des terres et des espaces en friches • La route 138 qui sillonne le fond de la vallée et la route 362 qui traverse la ville de Baie-Saint-Paul • Le rang Saint-Jean-Baptiste (route des Montagnes) • Le chemin Saint-Laurent sillonnant la rive est de la rivière • Les pylônes de transport d'énergie et les fils aériens • L'affichage commercial hétéroclite sur la 138, au nord-est du centre-ville de Baie-Saint-Paul • Le caractère rural agroforestier • Manque d'entretien du patrimoine agricole

4.3 La MRC de Charlevoix-Est

Après avoir inventorié les paysages de la MRC de Charlevoix-Est, le territoire a été découpé en sept familles paysagères rassemblant 68 entités. Ces familles, ainsi que le découpage des entités paysagères, sont illustrées sur la carte A3 (volume 2). Les familles paysagères identifiées ont été définies selon les grands ensembles topographiques et de l'occupation du territoire. Ces familles font partie du bouclier canadien. Sauf dans le cas de la famille des Hautes-Laurentides, de la portion est du Littoral-escarpé-de-Charlevoix et du Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est, les familles paysagères de cette MRC sont, comme dans le cas de la MRC de Charlevoix, le résultat des mouvements de la croûte terrestre provoqués par la chute d'une météorite dans la région il y a environ 350 millions d'années. Ainsi, les Gradins-du-Gouffre-Malbaie, la partie ouest Littoral-escarpé-de-Charlevoix, le Plateau-de-Saint-Hilarion, la Vallée-de-la-Malbaie et la Vallée-du-Gouffre représentent différentes formes de terrain formées suite à l'impact météoritique puis modelées par la suite par les glaciations et les déglaciations. (tableau 8 et carte 21).

Tableau 8. Les familles paysagères, superficies et nombre d'entités

Familles paysagères	Superficie (km²)	Nombre d'entités
LITTORAL-ESCARPÉ-DE-CHARLEVOIX	122,9	33
PLATEAU-DE-SAINT-HILARION	87,1	5
GRADINS-DU-GOUFFRE-MALBAIE	159,4	8
MOYEN-PLATEAU-DE-CHARLEVOIX-EST	164,9	13
VALLÉE-DE-LA-MALBAIE	64,1	7
VALLÉE-DU-GOUFFRE	4,6	1
HAUTES-LAURENTIDES	7,7	1
Total	610,7	68



Carte 21. Vue d'ensemble des familles paysagères de la MRC de Charlevoix-Est

4.3.1 Littoral-escarpé-de-Charlevoix²³

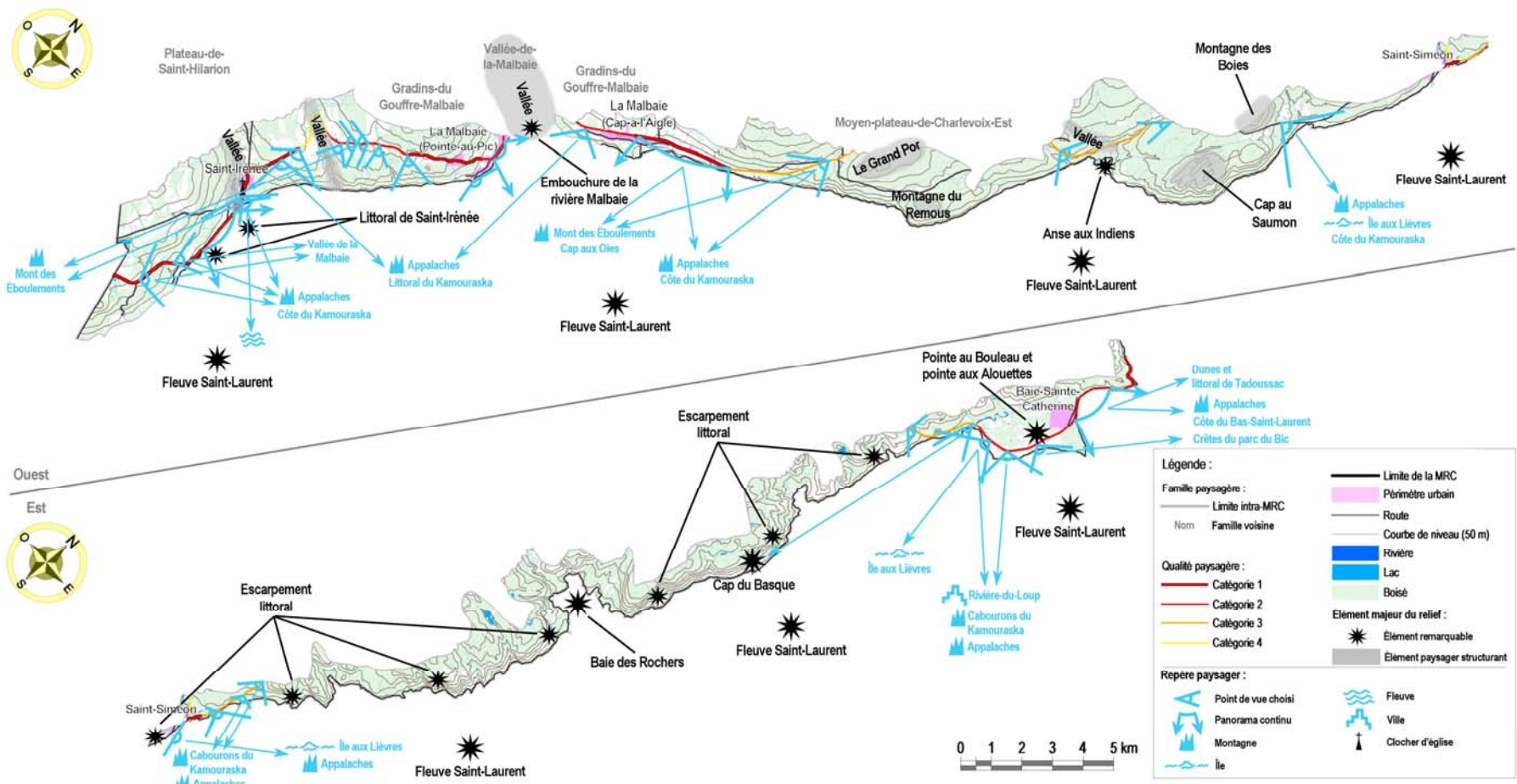
Cette première famille paysagère de la MRC de Charlevoix-Est est en fait l'aboutissement d'une famille couvrant presque tout le littoral des trois MRC, débutant au cap Tourmente pour se terminer à Baie-Sainte-Catherine (carte 22). Elle est également la famille couvrant le plus de territoire du sud-ouest au nord-est, soit plus de 75 km d'escarpement littoral. Comportant 33 entités paysagères²⁴, cette famille est bordée sur toute sa longueur est (de Cap-à-L'Aigle à Baie-Sainte-Catherine) par le Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est. À l'ouest, elle voisine le Plateau-de-Saint-Hilarion, les Gradins-du-Gouffre-Malbaie et la Vallée-de-la-Malbaie. La portion du littoral à l'ouest de La Malbaie (huit entités paysagères) est moins escarpée que celle à l'est de Cap-à-L'Aigle (La Malbaie) et comporte des terrasses dont certaines ont été sujettes à des glissements de terrain (figure 56). De plus, des vallées encaissées découpent cette partie de la famille, comme celle de la rivière Jean-Noël. Vers l'est, les anses et baies sont multiples, encaissées entre différents caps, comme Port-au-Saumon, Port-aux-Persil (figure 57) et Baie-des-Rochers. Le littoral y est également très escarpé, boisé, habité de manière ponctuelle; les secteurs non habités constituent des territoires d'intérêt écologiques (figure 58).



Figure 56. Littoral adouci avec terrasses à Saint-Irénée; entités Saint-Irénée et Ruisseau-Jureux (C2910_056)

²³ La description physique des familles paysagères est basée sur les observations réalisées sur le terrain, de même que sur Perron et Gauthier (2000), Robitaille et Saucier (1998) et Raveneau et coll. (1976).

²⁴ Il est à noter que plus de la moitié des entités paysagères de cette famille ont été tracées selon le relief illustré sur les cartes topographiques utilisées pour le terrain ainsi qu'à l'aide de modèles 3D puisqu'elles ne sont pas desservies par des routes.



Carte 22. Littoral-escarpé-de-Charlevoix



Figure 57. Au pied du cap au Saumon, l'anse abritée de Port-au-Persil (C2110_036)



Figure 58. Le Littoral-escarpé (est) vu du chemin de Port-au-Persil; entité Port-au-Persil (C2110-023)

L'occupation historique de cette famille paysagère remonte à des milliers d'années, alors que les peuples Amérindiens occupaient la côte de manière saisonnière pour pêcher et chasser. La présence de marais côtiers, de la voie navigable et de certains abris formés par l'escarpement font parti des facteurs les ayant attirés, de même que leurs successeurs euroquébécois venus coloniser la région. Ainsi ont été fondés au XIX^e siècle Saint-Irénée, Pointe-au-Pic et Cap-à-l'Aigle. Jadis fréquentés par les villégiateurs fortunés de Montréal et des États-Unis, ces lieux de villégiature prisés sont encore aujourd'hui hautement fréquentés par les touristes de passage et les villégiateurs. Comme c'est le cas dans la MRC de Charlevoix, le littoral ouest (de Saint-Irénée à Saint-Siméon) subit des pressions variables de développement. À l'est, de grandes superficies littorales font partie des territoires d'intérêt de la MRC et ne sont pas accessibles. À quelques endroits, on voit apparaître de manière ponctuelle sur les crêtes qui dominent l'escarpement des constructions de villégiature ou résidentielles où des arbres sont coupés pour permettre la vue panoramique (figure 59). Dans tout secteur littoral avec accès visuel au fleuve, la pression se fait sentir. À Cap-à-l'Aigle, d'anciennes terres agricoles ont été loties pour permettre la construction résidentielle. La densification de l'habitat entre le fleuve et la route obstrue partiellement la vue sur l'estuaire et les Appalaches. Cependant, le développement d'un secteur résidentiel sur le flanc de l'escarpement agroforestier par la création de terrasses artificielles brise l'harmonie du paysage. Cela crée une cassure dans l'unité formée par l'escarpement qui borde la route 138 (figures 60 et 61). À l'ouest de l'embouchure de la rivière Malbaie, la pression de développement est grande, mais il ne semble pas y avoir de développement d'envergure qui viendrait affecter le paysage. On note par exemple des constructions récentes (plus ou moins bien intégrées à la trame ancienne) du côté nord de la route, alors que du côté sud des maisons patrimoniales de ces secteurs de villégiature hautement prisés sont encore bien visibles.



Figure 59. Installation de villégiature où la végétation a été rasée afin de favoriser la vue panoramique sur le fleuve; vue de l'entité Pointe-au-Pic-sur-Mer (C2310_086)



Figure 60. Le développement des Terrasses de Cap-à-l'Aigle Charlevoix (La Malbaie) sur une ancienne terre agricole de forte dénivellation; entité Mont-Murray (C2310_045)



Figure 61. Le développement des Terrasses de Cap-à-l'Aigle Charlevoix (La Malbaie) vu de l'ouest, sur la route 138; entité Mont-Murray (C2310_064)

Le long du Littoral-escarpé, la présence d'agriculture permet de conserver de larges et profonds panoramas autant sur le territoire charlevoisien que sur l'estuaire et la rive sud (Appalaches). Elle permet également de cerner l'évolution de l'occupation du territoire



Figure 62. Paysage ouvert grâce à la présence de terres agricoles sur la route 362 à Saint-Irénée/La Malbaie; entité Côte-du-Gros-Ruisseau (C2910_050)

puisque le parcellaire est souvent bien visible et le patrimoine bâti bien conservé. Plusieurs exemples peuvent être soulignés : entre Saint-Irénée et Pointe-au-Pic, à Cap-à-l'Aigle, à Saint-Fidèle et à la pointe aux Alouette à Baie-Sainte-Catherine (figures 62 à 64).



Figure 63. Paysage agricole ouvert sur l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent à Cap-à-l'Aigle; entité Mont-Murray (C2310_050)



Figure 64. Paysage agricole et maritime à la pointe aux Alouettes, Baie-Sainte-Catherine; entité Pointe-au-Bouleau-et-aux-Alouettes (C2110 PANO 053)

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Littoral-escarpé-de-Charlevoix	
Valorisée par :	Dépréciée par :
Les grands champs de vision s'ouvrant sur le fleuve et les parties voisines du littoral escarpé	Les nombreuses constructions récentes aux styles architecturaux hétéroclites qui diluent la trame ancienne; les nouveaux développements résidentiels bien visibles sur les escarpements
Le caractère maritime	La déprise agricole : friches, bâtiments agricoles abandonnés
Le patrimoine bâti résidentiel, de villégiature et agricole	

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX
Littoral-escarpé-de-Charlevoix
<ul style="list-style-type: none"> ● L'estuaire du Saint-Laurent, la côte du Bas-Saint-Laurent et les montagnes des Appalaches sur la rive nord du fleuve ● L'île aux Lièvres ● Le massif du mont des Éboulements ● L'escarpement littoral boisé de forte dénivellation ● L'ouverture formée par la vallée de la rivière Malbaie ● Les anses et les marais côtiers ● La plateforme rocheuse littorale ● Les nombreux panoramas et points de vue vers la côte de Charlevoix, l'estuaire et la rive sud ● L'érosion des berges aux embouchures de rivières et dans les anses, là où le littoral est sableux ● La pointe aux Alouette et la pointe au Bouleau ● L'agriculture à Saint-Irénée et ponctuellement dans les hameaux à l'est sur la pointe aux Alouettes; les petits patrimoines ● La déprise agricole à l'est de Cap-à-l'Aigle (bâtiments abandonnés, terres en friches) ● Les noyaux villageois de Saint-Irénée, Pointe-au-Pic, Cap-à-l'Aigle, Port-au-Persil, Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine ● Le patrimoine bâti de Saint-Irénée, Pointe-au-Pic et Cap-à-l'Aigle ● Le bâti résidentiel, commercial et touristique hétérogène (de faible densité) ● L'affichage sur la 138 à Clermont, La Malbaie et Baie-Sainte-Catherine ● L'habitat linéaire le long du littoral ● La villégiature ancienne, récente et haut-de-gamme ● Les quais ● Les caractères maritime et rural

4.3.2 Plateau-de-Saint-Hilarion²⁵

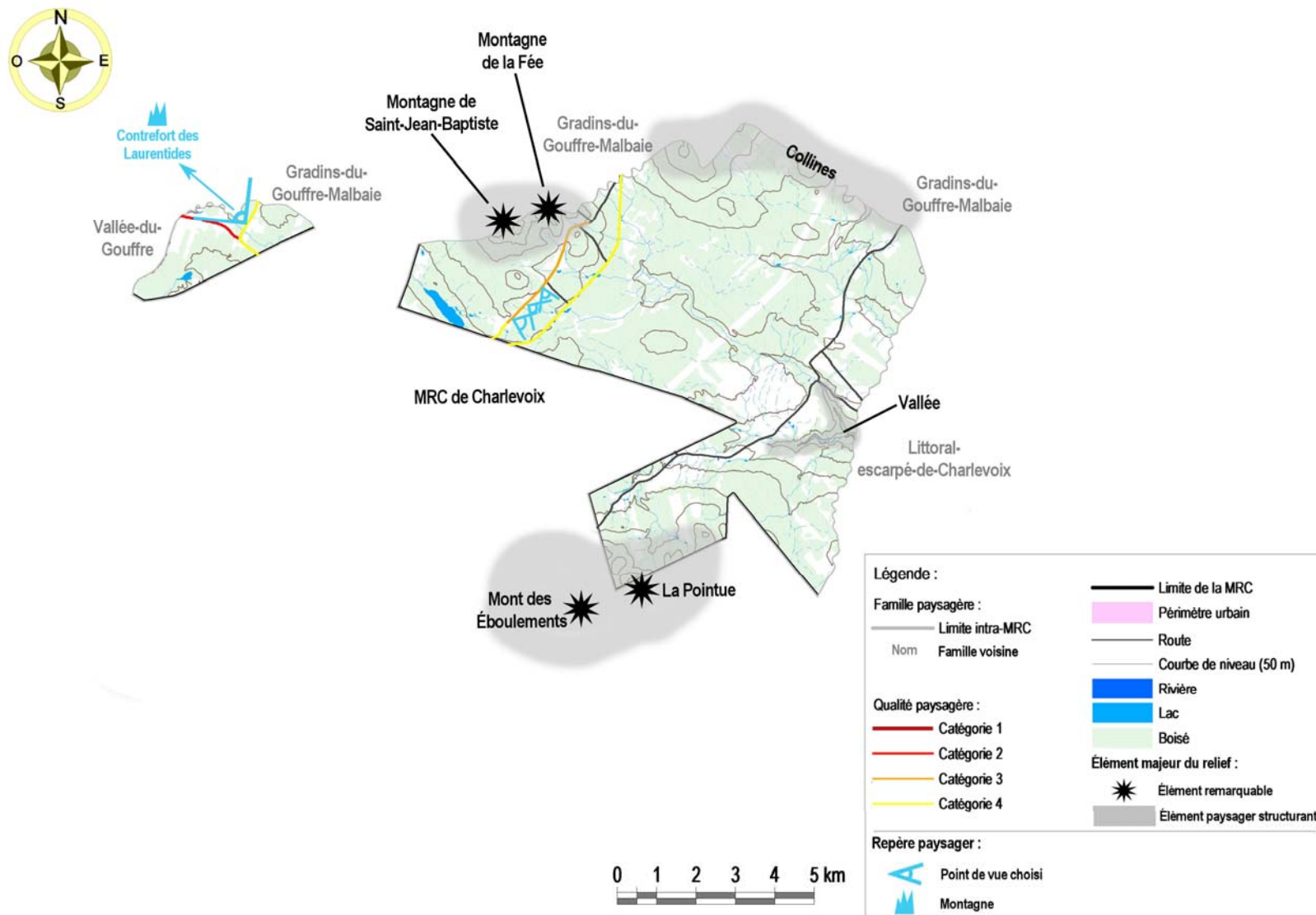
Le Plateau-de-Saint-Hilarion est un des quatre types de paysages de plateau de la MRC de Charlevoix-Est. Voisinant la MRC de Charlevoix à l'ouest et au nord, cette famille paysagère est bordée au nord et à l'est par les Gradins-du-Gouffre-Malbaie, au nord-ouest par la Vallée-du-Gouffre et au sud par le Littoral-escarpé-de-Charlevoix (figure 65, carte 23). Comme les familles voisines, le relief du Plateau-de-Saint-Hilarion origine de l'impact météoritique ayant formé l'astrolème de Charlevoix et ayant été remanié par les glaciations.

Plusieurs formes de relief modelées par les glaciers peuvent d'ailleurs être observées un peu partout sur le plateau. Collines arrondies et vallées forment le relief visible de ce plateau, où s'insèrent aussi des dépressions plus ou moins larges au fond desquelles on retrouve des lacs. Le Plateau-de-Saint-Hilarion est formé de quatre entités paysagères qui se continuent toutes à l'ouest dans la MRC de Charlevoix. De nombreuses collines et dépressions composent ce paysage agroforestier où l'espace consacré à l'agriculture est petit mais facilement repérable à partir de différents points de vue.



Figure 65. Paysage de la famille Plateau-de-Saint-Hilarion vu du rang Saint-Jean-Baptiste à Notre-Dame-des-Monts. En arrière-plan, le mont des Éboulements; entité Jean-Noël-Rochette (C0610_PANO_7)

²⁵ Cette famille paysagère n'a été parcourue que partiellement; la partie sud n'a pas été visitée lors de la campagne de terrain.



Carte 23. Plateau-de-Saint-Hilarion

C'est au milieu du XIX^e siècle qu'une population en provenance des Éboulements s'installa sur le territoire de Saint-Hilarion et commença le défrichage. Le lien routier reliant la vallée de la rivière du Gouffre à celle de la rivière Malbaie contribua au peuplement du territoire. Aujourd'hui, l'habitat est dispersé, en particulier le long de la route 138 (figure 66). L'agriculture, comme sur les autres plateaux, a perdu de son importance, mais demeure présente, surtout dans le secteur non parcouru de Rochette. Le rang Saint-Jean-Baptiste permet de saisir une partie de l'organisation du territoire à partir de certains points de vue, mais il est plus facile de le faire dans la portion de la famille qui est située dans la MRC de Charlevoix. Des terres en friches et des plantations de résineux, signes de la déprise agricole, ferment les paysages de manière ponctuelle le long de la route 138. Quelques reliefs imposants ajoutent à la variété des paysages de cette famille : montagnes de Saint-Jean-Baptiste, de la Fée et La Pointue, monts des Éboulements.

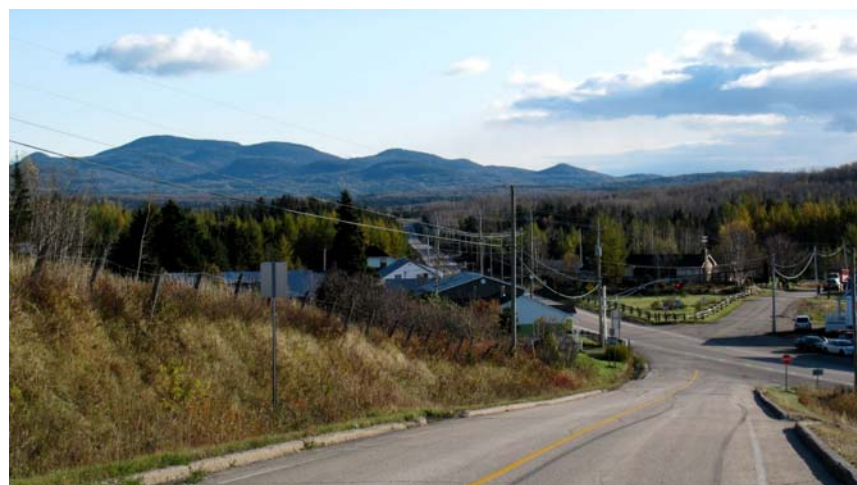


Figure 66. L'habitat dispersé sur une partie du Plateau-de-Saint-Hilarion aux limites des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est vue à partir de la famille des Gradins (rang du Ruisseau-des-Frênes); entité Lac-Nairne (C1510_053)

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Plateau-de-Saint-Hilarion	
<i>Valorisée par :</i>	<i>Dépréciée par :</i>
Les quelques points de vue sur les Hautes-Laurentides, le paysage de la famille et même le fleuve	Les zones de déprise agricole où les paysages se referment
Le couvert forestier et les lacs visibles de la route	
Les éléments imposants du relief (mont des Éboulements, montagnes de la Fée et de Saint-Jean-Baptiste)	

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX
Plateau-de-Saint-Hilarion
<ul style="list-style-type: none"> ● L'arrière-plan des Hautes-Laurentides ● Le mont des Éboulements visible d'un peu partout dans la famille; les montagnes de Saint-Jean-Baptiste, de la Fée et La Pointue ● Les petites collines et les vallées ● La forêt ● Les rivières à faible débit et les petits lacs au fond de dépressions ● La crête de hauts sommets séparant la partie sud de cette famille de celle du Plateau-des-Éboulements (MRC de Charlevoix) ● Les points de vue sur les collines séparant cette famille du Littoral-escarpé ● Le panorama offert sur le site de l'église de Saint-Hilarion ● L'agriculture dans la portion sud-est de la famille (non parcourue) ● La déprise agricole (friches, terres sans fermes, bâtiments à l'abandon) ● La marqueterie des terres cultivées et des espaces boisés ● La route 138 ● La route des Montagnes ● L'habitat dispersé ● Les pylônes de transport d'énergie ● Le caractère rural agroforestier

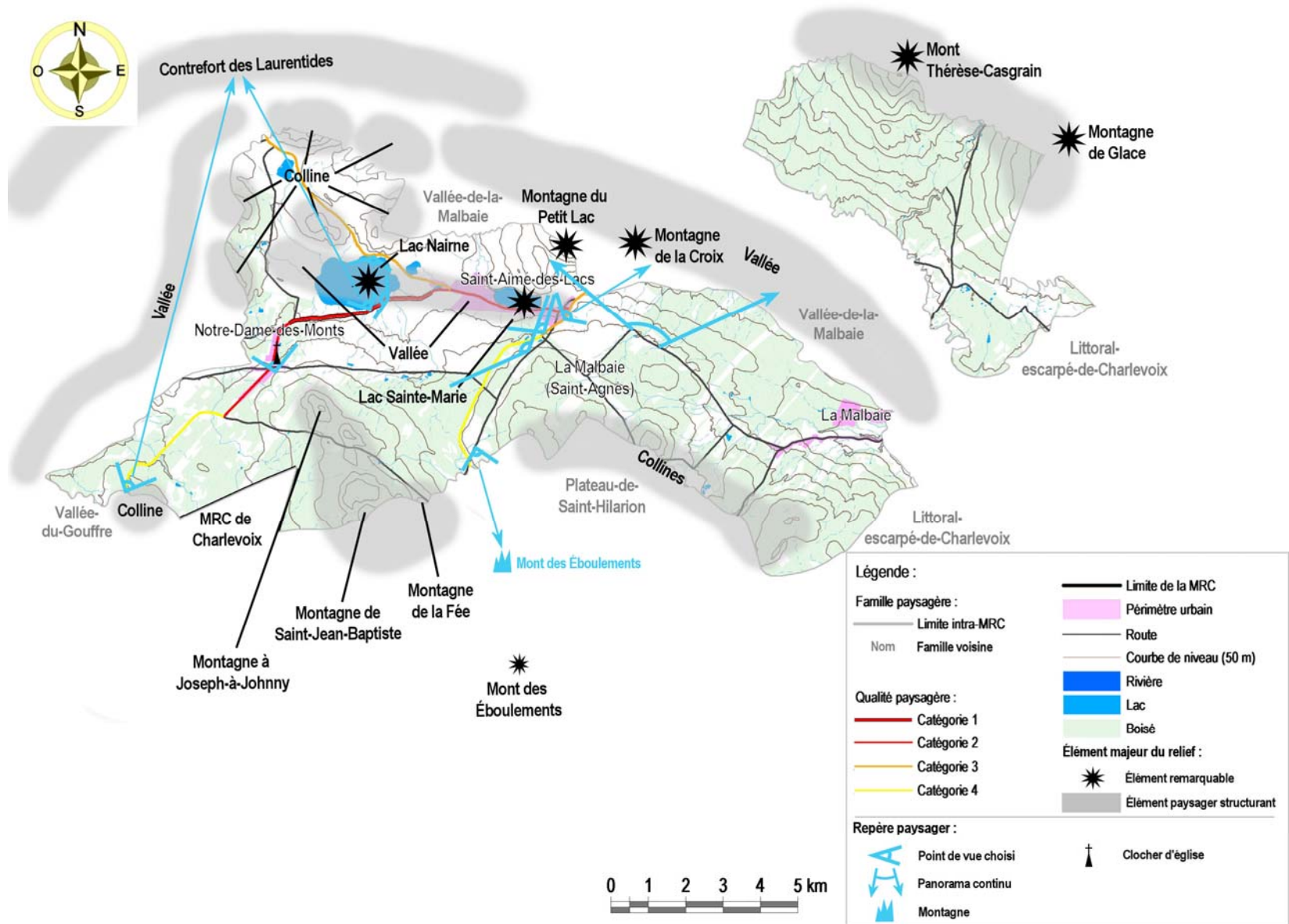
4.3.3 Gradins-du-Gouffre-Malbaie²⁶

Les Gradins constituent une zone de transition, semblable à un piedmont, entre la Vallée-de-la-Malbaie et les Hautes-Laurentides ainsi que le Moyen-plateau (carte 24). Cette famille est discontinue puisque séparée en deux sections par la Vallée-de-la-Malbaie. Le relief est inégal, composé de collines et de vallées où se sont accumulés des sols d'origine glaciaire. Des plans d'eau se situent au fond des dépressions. Plusieurs voies de circulation parcourent cette famille paysagère, offrant donc la possibilité d'en observer le paysage sous plusieurs angles, tant sur la rive des lacs que le long des routes sillonnant ou grim pant les gradins. La famille des Gradins est formée de huit entités paysagères pouvant être divisées en quatre secteurs. À l'est, deux entités formées de la crête rocheuse du mont Thérèse-Casgrain couvrent le haut du versant est de la Vallée-de-la-Malbaie. En face, deux entités leur font face; elles surplombent le versant ouest de la Vallée-de-la-Malbaie. À l'ouest de la famille, trois entités représentent la large dépression au fond de laquelle se situent les lacs Nairne et Sainte-Marie (figures 67 et 68). Finalement, à l'ouest de la MRC, dans une zone enclavée dans la MRC de Charlevoix, l'entité Notre-Dame-des-Montagne complète le portrait, une entité qui est plutôt tournée vers la Vallée-du-Gouffre, mais dont le relief en gradins fait le lien entre les trois familles paysagères attenantes (Vallée-du-Gouffre, Plateau-des-Saint-Hilarion, Gradins-du-Gouffre-Malbaie.)



Figure 67. Les gradins et les terres agricoles au sud du lac Nairne vus de la rue Principale de Saint-Aimé-des-Lacs; entité Lac-Nairne (C2910_091)

²⁶ Cette famille paysagère discontinue est formée de deux ensembles paysagers distincts (gradins bordant les vallées du Gouffre et de la Malbaie et couloir Saint-Aimé-des-Lacs-Notre-Dame-des-Monts), mais se ressemblant tel que mentionné dans l'étude du Groupe P.A.I.S.A.G.E (Raveneau et coll., 1976 :37). Une partie de cette famille paysagère a été parcourue partiellement.



Carte 24. Gradins-du-Gouffre-Malbaie²⁷

²⁷ Il est à noter que la couche cartographique des boisés n'était pas disponible pour cette portion de territoire



Figure 68. Panorama sur la famille Gradins-du-Gouffre-Malbaie du rang du Ruisseau-des-Frênes; entité Lac-Nairne (C1510_PANO_41)

L'occupation du territoire des Gradins débuta à Saint-Agnès dans la première moitié du XIX^e siècle, puis à Notre-Dame-des-Monts dans la seconde moitié du XIX^e siècle. L'exploitation forestière était la principale activité économique, complétée par une agriculture de subsistance. À ces activités s'est ajoutée la villégiature autour des lacs. Ces trois activités sont encore visibles dans le paysage d'aujourd'hui. Bien qu'elle soit quand même intégrée au paysage de manière intéressante, la coupe forestière reste visible, en particulier lorsqu'elle est située près des secteurs hautement fréquentés comme les rives du lac Nairne, lieu de villégiature sur la route des Montagne (figure 69). Le relief imposant est à première vue un élément aidant à camoufler l'impact visuel des coupes, un second étant les

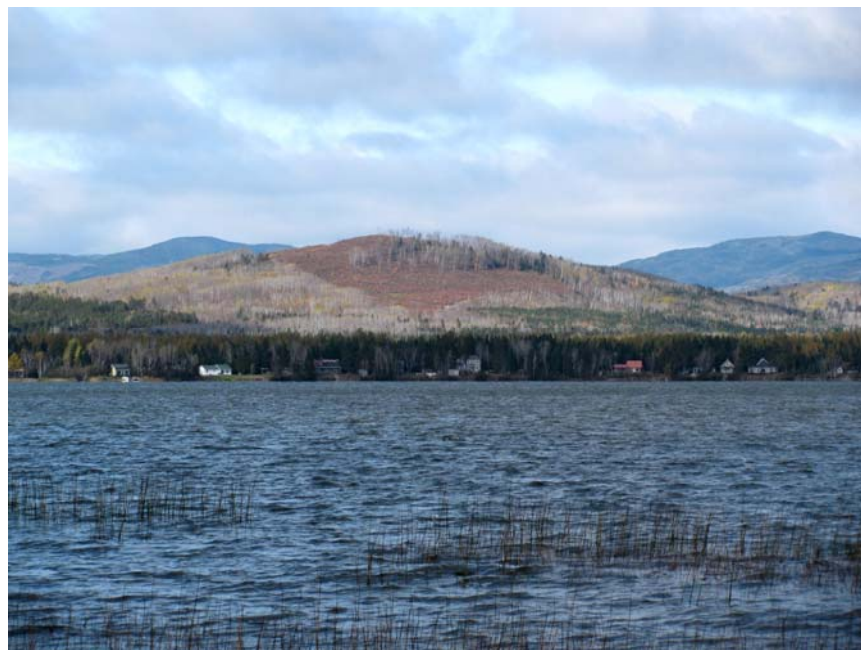


Figure 69. Coupe forestière sur une colline bordant le lac Nairne; entité Lac-Nairne (C1510_040)

superficies coupées et la forme des coupes. L'agriculture fait partie intégrante du paysage de la portion nord-ouest de la famille, où des pâturages nombreux forment avec les boisés une marqueterie facilitant la lecture de l'évolution du paysage (figure 70). Le patrimoine bâti résidentiel et agricole contribue à faciliter cette lecture du paysage et parfois conservé de manière exceptionnelle. Le patrimoine bâti agricole s'efface petit à petit lorsque l'on abandonne la pratique de l'agriculture et que la déprise est apparente (figures 71 et 72)



Figure 70. Pâturage et panorama exceptionnel sur la Vallée-de-la-Malbaie, les montagnes alentours, et la dépression où est nichée la ville de Clermont, rang Saint-Charles à Saint-Agnès (La Malbaie); entité Le-coin-de-Clermont (C1510_045)



Figure 71. Patrimoine bâti agricole à Notre-Dame-des-Monts sur la route des Montagnes; entité Lac-Nairne (C1610_076)



Figure 72. Grange-étable ne servant plus à l'agriculture accolée à un camping sur la rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs; entité Lac-Nairne (C2910_085)

La villégiature est une composante du paysage autour des lacs Nairne et Sainte-Marie. Résidences secondaires modernes et chalets anciens se côtoient dans cet environnement naturel exceptionnel (figure 73). La densité du bâti est importante tout autour du lac Nairne, le long d'un seul chemin de ceinture. Ponctuellement autour du lac, on tente de doubler la rangée de bâtiments. Sur le littoral sud, la route des Montagnes jouxte la rive du lac et permet à tous d'admirer le paysage composé d'un avant-plan (le lac), d'un moyen-plan (la villégiature et les collines) et un arrière-plan grandiose (les Hautes-Laurentides). Le pourtour du lac Sainte-Marie est quant à lui occupé partiellement.



Figure 73. Villégiature sur les rives du lac Nairne à Saint-Aimé-des-Lacs; entité Lac-Nairne (C1510_044)

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE Gradins-du-Gouffre-Malbaie	
<i>Valorisée par :</i>	<i>Dépréciée par :</i>
Les points de vue sur l'ensemble des principales composantes du paysage régional	La déprise agricole (plantations, friches, perte du patrimoine bâti) et la fermeture des paysages
Les panoramas offerts du rang du Ruisseau-des-Frênes et du rang saint-Charles	Les secteurs où le bâti hétérogène efface la trame ancienne
Les lacs Sainte-Marie et Nairne	
La route des Montagnes et ses panoramas	

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX

Gradins-du-Gouffre-Malbaie

- Les terrasses et gradins surplombant la Vallée-de-la-Malbaie, la Vallée-du-Gouffre et la dépression des lacs Nairne et Sainte-Marie
- Les lacs Nairne et Sainte-Marie
- Les sommets des Hautes-Laurentides, le mont Thérèse-Casgrain, les montagnes du Petit Lac et de la Croix
- Les collines et vallées
- La Noyée
- La forêt
- Les points de vue sur le contrefort des Laurentides et les lacs
- Les cœurs villageois de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs et Saint-Agnès; leurs églises
- Le patrimoine bâti résidentiel, agricole et de villégiature
- La villégiature
- L'agriculture et le parcellaire évident
- Les pâturages
- La déprise agricole (bâtiments agricoles abandonnés, friches)
- La route 138 et la route de Montagnes
- Le caractère agroforestier

4.3.4 *Moyen-plateau-de Charlevoix-Est*

S'étendant de Cap-à-l'Aigle (La Malbaie) jusqu'à Baie-Saint-Catherine, le Moyen-plateau-de Charlevoix-Est constitue une zone de transition humanisée entre le Littoral-escarpé et les Hautes-Laurentides (figure 74, carte 25). Au nord et au nord-ouest, elle est bordée par les hauts massifs de Laurentides, au sud-ouest par les Gradins-du-Gouffre-Malbaie, au sud, à l'est et au nord-est par le Littoral-escarpé. Formée de 13 entités paysagères, cette famille comprend les parties hautes de la zone habitée de la partie est de la MRC n'ayant pas d'accès direct au fleuve, sauf visuellement. Ainsi, entre la crête littorale et le massif de la montagne de Glace, les hauteurs de Saint-Fidèle (La Malbaie) et Saint-Siméon font partie d'un secteur aux monts et vallées adoucies (6 entités). Mais à l'est de la rivière Noire, le relief devient plus tourmenté et la route 138 sillonne entre des crêtes de collines et de massifs plutôt escarpés ainsi que dans des vallées (7 entités). Plusieurs lacs s'alignent dans l'est du territoire là où sillonne la route.

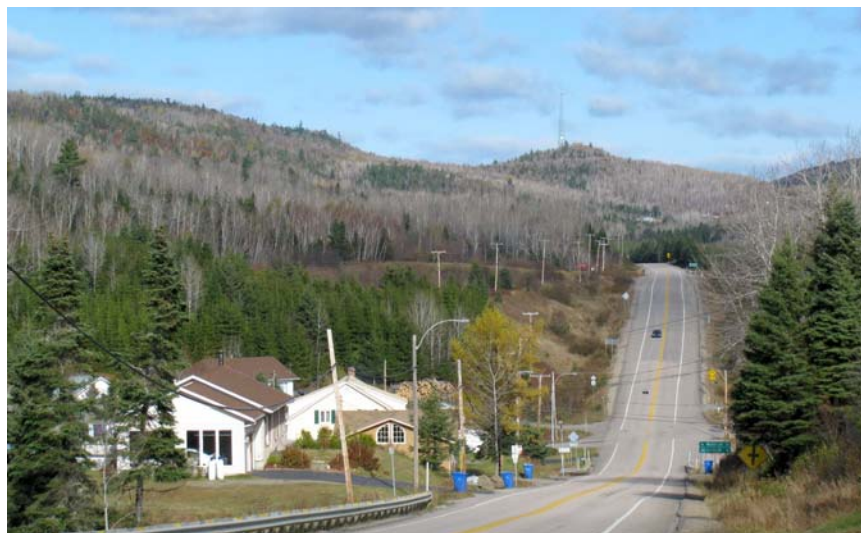
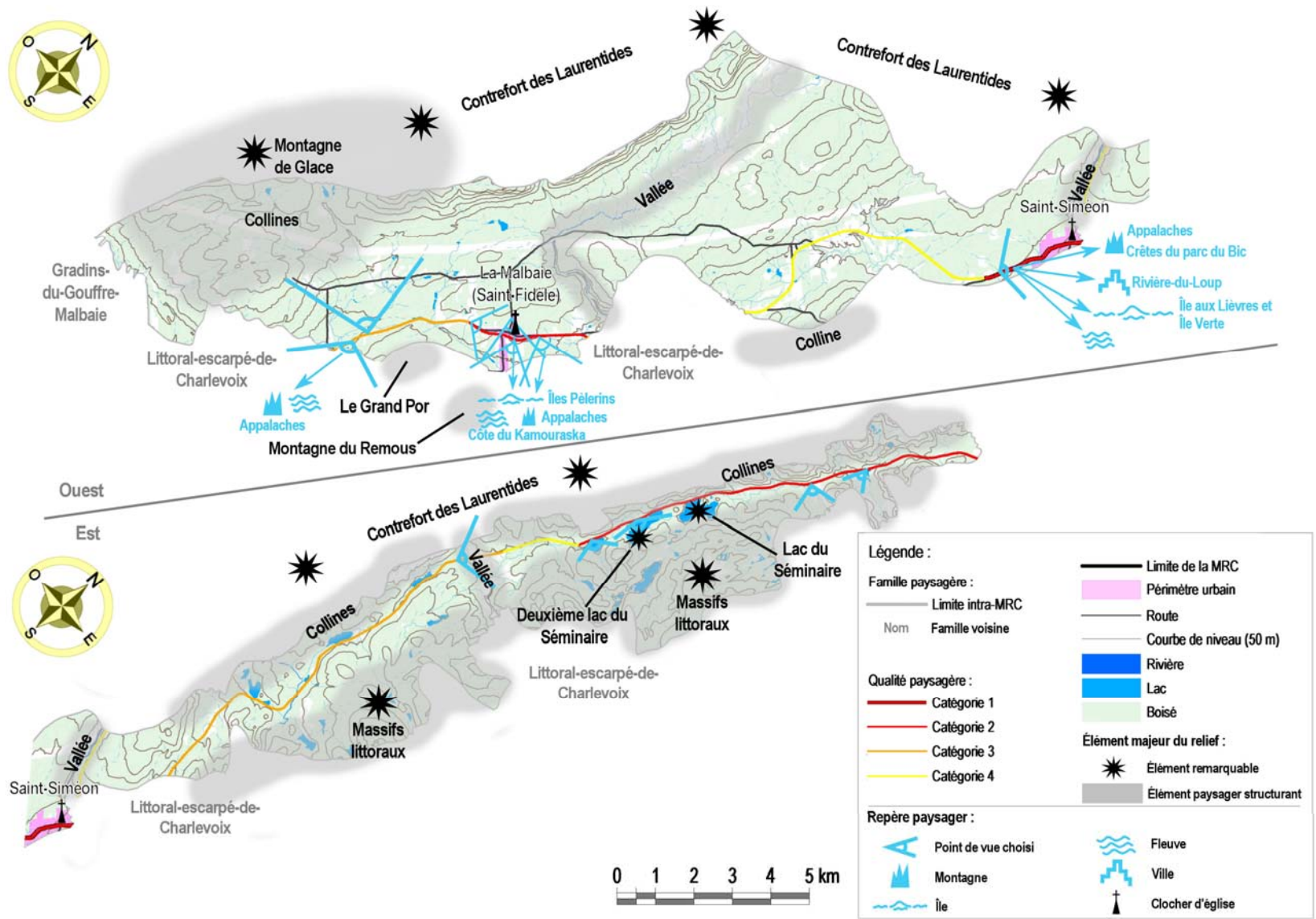


Figure 74. Le Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est à Baie-des-Rochers; entité Baie-des-Rochers (C2110_080)

Le Moyen-plateau a été graduellement occupé à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle par une population rayonnant autour de La Malbaie. Un peu partout dans la famille subsistent aujourd'hui quelques hameaux, en plus des noyaux villageois de Saint-Fidèle (La Malbaie) et Saint-Siméon où l'agriculture est encore présente, tout comme dans le hameau de Saint-Christien situé entre les deux. Dans le hameau de Port-aux-Quilles, des traces diffuses d'agriculture sont perceptibles (figure 75). De La Malbaie à Saint-Siméon, en quittant l'étroit plateau littoral de Cap-à-l'Aigle en direction est, un premier plateau habité est traversé, il s'agit de Saint-Fidèle. Juché sur un promontoire, ce noyau villageois offre une vue imprenable sur l'estuaire du Saint-Laurent, les îles Pèlerins et la côte du Kamouraska (figure 76). Son église joue aussi le rôle de repère dans ce paysage encore agricole (figures 77 et 78). La route 138 redescend ensuite vers le Littoral-escarpé pour remonter vers le hameau de Saint-Christien, sur un plateau où les traces d'agriculture sont encore présentes. Le paysage y est agroforestier en allant vers le forestier. Le paysage s'ouvre ensuite en arrivant à Saint-Siméon (figure 79), une municipalité dont la partie ouest est dans le Moyen-Plateau et la partie est dans le Littoral-escarpé. Dans cette municipalité, la route 138 longe le haut de l'escarpement littoral, offrant par endroits des vues panoramiques exceptionnelles sur l'estuaire, l'île aux Lièvres et la côte escarpée. Le patrimoine bâti, bien que disséminé à travers des constructions récentes, permet de cerner l'évolution de l'occupation du lieu dans le périmètre urbain.

Les paysages d'aujourd'hui à l'est de Saint-Siméon sont résolument montagneux et forestiers. Peu de points de vue importants s'offrent à celui qui circule sur la route, mais le caractère montagnard s'insérant entre Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine ajoute un élément positif à la qualité de ce paysage. Ainsi, sur environ 25 km, le parcours paysager est enserré entre d'imposantes montagnes dominées par la forêt, où parfois le roc affleure. À l'est de Baie-des-Rochers s'alignent plusieurs lacs et milieux humides du côté sud de la route et du côté nord, s'élèvent d'imposantes falaises escarpées, souvent de roc à vif (figure 80). Le Deuxième lac du Séminaire et le lac du Séminaire, au creux des Montagnes, augmentent la variété du paysage montagneux (figure 81).



Carte 25. Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est



Figure 75. Traces d'agriculture passée à Port-aux-Quille (Saint-Siméon) sur la route 138; entité Port-aux-Quilles (C2110_072)



Figure 76. Vue panoramique sur la côte du Kamouraska, les îles Pèlerins et l'estuaire sur la route 138 à Saint-Fidèle (La Malbaie) (C2310_008)



Figure 77. L'église de Saint-Fidèle (La Malbaie), point de repère paysager dans ce paysage de plateau ponctué de collines et de vallées; entité Saint-Fidèle (C2310_017)



Figure78. Patrimoine bâti agricole et terres cultivées à Saint-Fidèle (La Malbaie); entité Saint-Fidèle (C2310_021)



Figure 79. Paysage villageois de Saint-Siméon. L'estuaire et la côte sont continuellement présents; entité Saint-Siméon (C2110_059)



Figure 80. Falaise de roc à vif près du Deuxième lac du Séminaire; entité Les-Lacs-du-Séminaire (C2110_088)



Figure 81. Sur la rive du Deuxième lac du Séminaire, une halte est aménagée et permet d’admirer ce paysage montagnard; entité Les-Lacs-du-Séminaire (C2110_086)

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est	
<i>Valorisée par :</i>	<i>Dépréciée par :</i>
Les points de vue en hauteur sur l'estuaire, la côte de Charlevoix et du Bas-Saint-Laurent	Les bâtiments abandonnés (agricoles ou résidentiels)
La forêt, les vallées, collines au nord et les hauts massifs littoraux au sud, et les falaises de roc à vif	La fermeture des paysages ouverts de Saint-Fidèle et Saint-Siméon par les friches ou des constructions en hauteur

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX

Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est

- L'arrière-plan des Hautes-Laurentides
- La montagne de Glace / les massifs littoraux / les fortes dénivellations du relief
- Les collines, les vallées et les lacs, dont les lacs du Séminaire
- Les falaises de roc à vif
- Les points de vue sur les Hautes-Laurentides et sur le fleuve, les îles du Saint-Laurent, la côte du Bas-Saint-Laurent et les Appalaches / les grands horizons de vision ponctuels (Saint-Fidèle et Saint-Siméon)
- La forêt
- Les noyaux villageois de Saint-Fidèle, Saint-Siméon et les hameaux
- L'habitat linéaire irrégulier
- L'agriculture de plateau résiduelle
- La déprise agricole
- La route 138 au fond des vallons encaissés à l'est de Saint-Siméon
- Les pylônes de transport d'énergie
- Le caractère agroforestier

4.3.5 Vallée-de-la-Malbaie

La Vallée-de-la-Malbaie est située de part et d'autre de la rivière du même nom, dans la partie ouest de la MRC de Charlevoix-Est (carte 26). Cette vallée à fond moins large que celui de la Vallée-du-Gouffre, a un versant ouest abrupt et un versant est aux pentes douces, surmontées des montagnes de Glace et Thérèse-Casgrain (figure 82). Cette vallée a été façonnée par les transformations du terrain engendrées par l'impact météoritique ancien, c'est-à-dire par l'effondrement antérieur d'une portion de territoire (figure 83). Bordant le territoire immense des hautes-Laurentides à l'ouest et au nord, la Vallée-du-Gouffre est insérée entre les Gradins-du-Gouffre-Malbaie à l'ouest, le Littoral-escarpé de chaque côté de l'embouchure

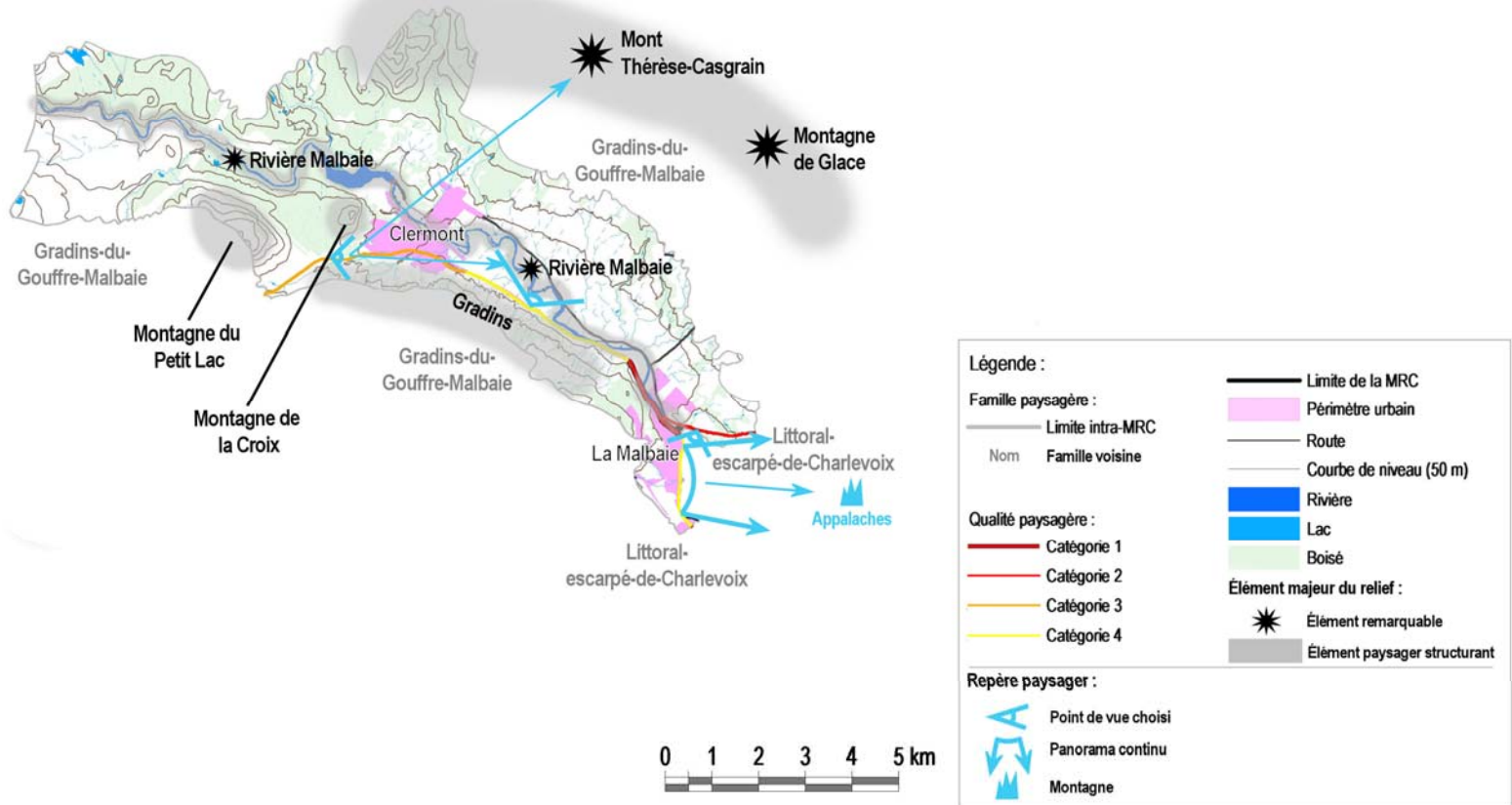


Figure 82. Le versant ouest abrupt de la Vallée-de-la-Malbaie, route 138, La Malbaie; entité Méandres-Rivière-Malbaie (C2310_109)

et par le Plateau-de-Saint-Hilarion à l'est. Des dépôts marins consécutifs à la déglaciation ont rendu les terres fertiles, à travers lesquelles coulent la rivière Malbaie et ses nombreux méandres. Formée de six entités paysagères dont deux (au nord-ouest) n'ont pas été parcourues (aucune route), la famille comprend quatre secteurs distincts correspondant chacun à une entité paysagère. D'abord, l'entité Clermont, comprend la ville du même nom qui, en plus d'être insérée entre les deux versants de la vallée, est au pied de la montagne de la Croix. En aval, une entité entre Clermont et La Malbaie est plutôt agricole, puis l'entité comprenant la portion nord-ouest de la ville de La Malbaie se situe dans un resserrement de la vallée, qui s'ouvre ensuite vers le fleuve (embouchure de la rivière).



Figure 83. La Vallée-de-la-Malbaie en direction nord-ouest; entité La-Malbaie (C2310_106)



Carte 26. Vallée-de-la-Malbaie

Tant les Amérindiens que les premiers colons euroquébécois ont été attirés par cette vallée abritée et par ses ressources naturelles qu'elle offrait, tant pour la chasse que pour la pêche et la cueillette. La population s'est établie peu à peu en amont, y développant une agriculture prospère en fond de vallée et sur le versant est, ainsi que différentes petites industries reliées entre autres à l'exploitation forestière. L'agriculture est aujourd'hui bien visible, mise en valeur par le parcellaire et l'inclinaison du versant est de la vallée (figure 84). Le parcellaire est accentué par la marqueterie des terres, des friches et des boisés. Des grandes cultures et des pâturages composent le paysage



Figure 84. Terres agricoles mises en valeur par les formes du terrain à entre Clermont et La Malbaie; entité Méandres-Rivières-Malbaie (C2310_112)

agricole. Cependant, le patrimoine bâti agricole est quasi absent sur la rive ouest de la rivière; sur le versant est, vers Cap-à-l'Aigle, un pittoresque ensemble patrimonial nous rappelle le passé agricole de cette famille paysagère (figure 85). Dans cette famille paysagère, la route 138 et la route 362 ont été parcourues. De Clermont à La Malbaie, il est difficile de retracer la trame ancienne d'occupation à travers les multiples fonctions d'usage et du bâti hétérogène depuis la route 138 (figures 86 et 87). C'est dans le cœur historique de La Malbaie, à la jonction des routes 138 et 362, que le patrimoine bâti se révèle.



Figure 85. Ensemble de patrimoine bâti en retrait de la route rappelant le passé agricole; entité La-Malbaie (C2310_096)



Figure 86. Exemple d'une maison patrimoniale, à l'implantation perpendiculaire à la route 138, devenue presque invisible dans le milieu urbain entre Clermont et La Malbaie; entité Méandres-Rivière-Malbaie (C2310_117)



Figure 87. Multiples fonctions le long de la route 138 entre La Malbaie et Clermont; entité Clermont (C2310_121)

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
VALLÉE-DE-LA-MALBAIE	
Valorisée par :	Dépréciée par :
La profondeur des vues de vallée; l'imposant relief qui enserre la vallée	Les secteurs urbanisés aux styles hétéroclites et aux constructions mal intégrées
Les terres agricoles sur le versant est de la vallée	L'effacement de la trame d'occupation ancienne par les constructions récentes mal intégrées
Le patrimoine bâti urbain et rural	
Les méandres de la rivière Malbaie	

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX

Vallée-de-la-Malbaie

- L'arrière-plan du contrefort des Laurentides dans la partie nord de la famille
- L'arrière-plan des Appalaches (entités Rivière-Malbaie et La-Malbaie)
- Les montagnes de la Croix, du Petit Lac, Thérèse-Casgrain et de Glace
- Le fleuve Saint-Laurent au sud de la famille
- Les estrans (zones intertidales) à l'embouchure de la rivière Malbaie
- La rivière Malbaie et ses nombreux méandres
- Le relief de vallée d'origine météoritique et façonné par le passage des glaciers; les collines en haut des versants
- Le relief faiblement ondulé au fond de la vallée
- La pente douce du versant est de la vallée; la pente abrupte du versant ouest
- Les villes de La Malbaie et de Clermont
- Le patrimoine bâti des cœurs villageois
- Le patrimoine bâti résidentiel et agricole en dehors des périmètres urbains
- Les terres agricoles entre les deux villes et sur le versant est de la vallée
- La déprise agricole
- La marqueterie des terres et des espaces en friches
- La route 138 qui sillonne le fond de la vallée et qui traverse les villes de Clermont et La Malbaie
- Les pylônes de transport d'énergie et les fils aériens

4.3.6 Vallée-du-Gouffre²⁸

La vallée du Gouffre est une famille paysagère de la MRC de Charlevoix dont la dernière entité paysagère au nord-est se situe dans la MRC de Charlevoix-Est (carte 27). Cette entité, située entre vallée et plateau, pourrait aussi faire partie de la famille Gradins-du-Gouffre-Malbaie étant donné son relief semblable. La route qui parcourt cette entité paysagère (rang Saint-Jean-Baptiste) est la route touristique des Montagnes, laquelle offre des panoramas à couper le souffle. L'habitat y est dispersé et groupé en un petit hameau, entre le territoire de Saint-Hilarion et celui de Notre-Dame-des-Monts (figure 88). Des terres agricoles et pâturages sont exploités mais les fermes sont absentes. Ces terres – ouvertes – situées du côté nord de la route permettent des panoramas grandioses (figure 89).



Figure 88. Hameau sur la route des Montagnes à Notre-Dame-des-Monts; entité Le Gouffre-et-la-Loutre (C1610_085)

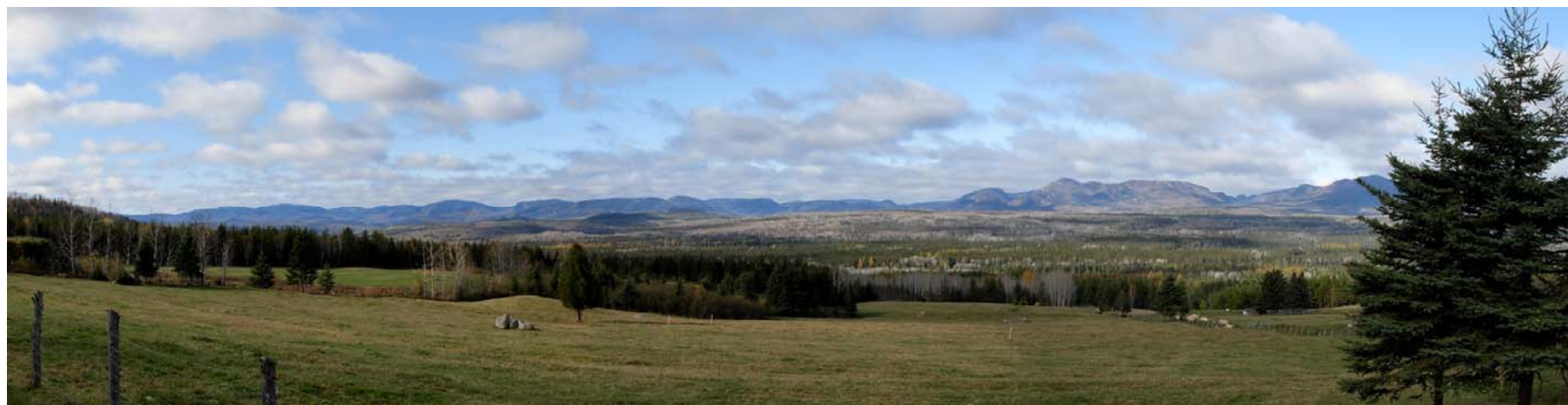
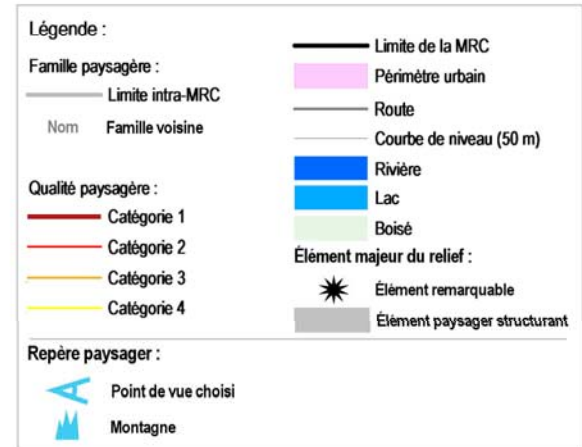
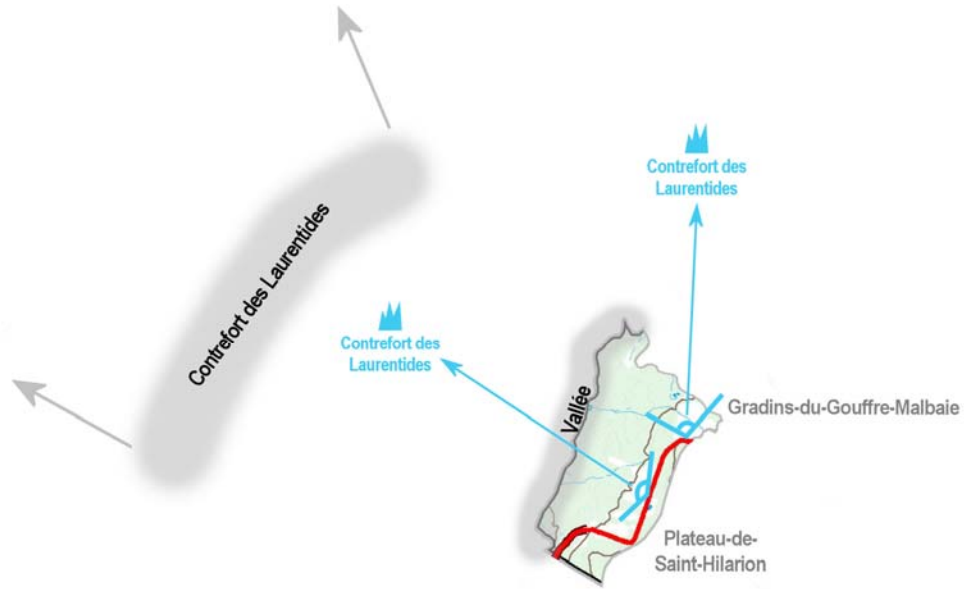


Figure 89. Ouverture visuelle panoramique le long d'un pâturage sur la route des Montagnes, Notre-Dame-des-Monts; entité Le Gouffre-et-la-Loutre (C1510_PANO_36)

²⁸ Pour consulter la description détaillée de la famille Vallée-du-Gouffre, vous référer à la section 4.2.



Carte 27. Vallée-du-Gouffre

4.3.7 Hautes-Laurentides

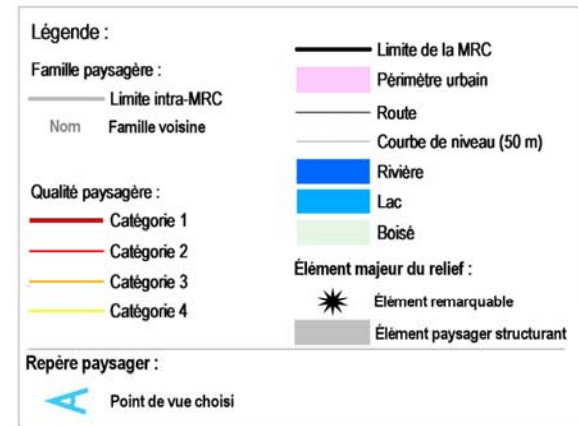
Cette famille paysagère ne comportant qu'une seule entité paysagère a été identifiée puisque son relief est suffisamment différent de celui de la famille voisine, les Gradins-du-Gouffre-Malbaie (carte 28). En quittant l'entité Lac-Brûlé, où, tout comme dans l'entité Lac-Nairne, l'habitat est linéaire et régulier avec de l'agriculture résiduelle. On arrive dans un milieu physique et humain différent par une occupation récente. Le relief des Hautes-Laurentides s'impose alors. À travers collines arrondies de hauteurs variables et vallées, sillonne la route le long de laquelle s'est installé un habitat linéaire irrégulier. Le long de la route, des traces d'une agriculture passée sont visibles, comme des bâtiments laissés à l'abandon, des friches et des plantations (figure 90). Des points de vue peu nombreux étant donné la densité du couvert forestier et montagneux, offrent quand même des perspectives visuelles sur les massifs en arrière-plan et sur le couloir habité de la route (figure 91).



Figure 90. Percée visuelle sur montagnes dans la famille des Hautes-Laurentides sur la rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs. Notons la plantation de résineux; entité Parc-des-Hautes-Gorges (C2910_104)



Figure 91. Ouverture visuelle entre les montagnes qui permettent par beau temps de voir les sommets de la famille paysagère voisine; entité Parc-des-Hautes-Gorges (C2910_106)



Carte 28. Hautes-Laurentides²⁹

²⁹ Il est à noter que la couche cartographique des boisés n'était pas disponible pour cette portion de territoire.

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE
Hautes-Laurentides

<i>Valorisée par :</i>	<i>Dépréciée par :</i>
La densité du relief montagneux	L'hétérogénéité du bâti espacé
Le caractère montagnard	Les plantations de résineux
Les percées visuelles entre les montagnes	

COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES LOCAUX

Hautes-Laurentides

- Le relief dense de montagnes
- Les vallées
- La forêt
- L'habitat linéaire régulier
- Les traces d'une agriculture passée (friches, bâtiments agricoles à l'abandon)
- Les plantations de résineux
- L'exploitation forestière
- La route menant au parc des Hautes-Gorges et ses sinuosités
- Les percées visuelles entre les montagnes

5. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

Une fois les entités paysagères tracées, l'évaluation de la qualité paysagère peut avoir lieu dans chacune de ces entités. La qualité des paysages est évaluée à l'échelle humaine dans l'optique de l'utilisateur, à partir des corridors routiers identifiés au préalable par les aménagistes des MRC (routes 138, 170, 360, 362, 381), auxquels 150 km de routes municipales limitrophes ont été ajoutées afin d'étendre l'évaluation des paysages à une plus grande superficie de territoire et ainsi avoir un aperçu plus étendu de la qualité paysagère des paysages humanisés de chacune des MRC couvertes. C'est donc sur un total de 497,6 km de routes que la qualité des paysages a été évaluée. Deux contextes, rural et urbain, ont été touchés par l'étude. Ce chapitre présente l'interprétation de l'évaluation de la qualité des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est.

5.1 La MRC de la Côte-de-Beaupré

Sur le territoire habité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la qualité des paysages a été évaluée le long de 73 tronçons routiers, pour une longueur totale de 133,8 km de routes parcourues. La carte B1 (volume 2) présente les résultats de l'évaluation de la qualité paysagère à partir des routes sélectionnées. Le détail de la description et de l'évaluation des paysages visibles à partir de chaque tronçon routier apparaît sur les fiches d'inventaire.

La méthode d'évaluation de la qualité des paysages produit un indice de qualité paysagère globale, dont la valeur varie sur la Côte-de-Beaupré

entre 12 et 36 (tableau 9). Cet indice est basé sur la prise en compte de plusieurs éléments composant le paysage visible de chacun des tronçons de routes parcourus³⁰. Quatre catégories de qualité paysagère, telle qu'évaluée à partir des voies de découverte, ont été établies, et ce, à des fins de représentation cartographique (carte B1, volume 2). Les paysages de catégorie 1 sont ceux dont la qualité est la plus importante alors que ceux de la catégorie 4 ont une qualité jugée moindre. Un paysage de qualité moindre signifie qu'il peut donc être amélioré.

Tableau 9. Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie

Catégories	Intervalles de l'indicateur de qualité paysagère	Nombres de tronçons*	Longueur totale des tronçons évalués (en km)
1	31 à 36	14	18,6
2	28 à 30	21	23,6
3	22 à 27	20	56,4
4	12 à 21	18	35,2
Total		73	133,8

Dans l'ensemble du territoire couvert, la qualité paysagère est assez inégalement répartie. Les paysages de forte qualité se concentrent sur

³⁰ Voir à ce sujet la méthodologie dans le chapitre 2 et fiche d'inventaire en annexe 1.

le littoral et le sommet de l'escarpement de la première terrasse dans les secteurs historiques, alors que les paysages de catégorie 4 sont également concentrés sur le littoral, le long du boulevard Sainte-Anne (route 138). À l'est du territoire, dès que l'on quitte le littoral, la qualité paysagère est en moyenne de 3. Chaque catégorie de paysage est décrite dans les sections suivantes.

5.1.1 Les paysages de catégorie 1

Sur la Côte-de-Beaupré, les paysages de catégorie 1 sont concentrés sur le littoral du fleuve. Ils se situent dans les familles Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré et Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré, uniquement sur la route de la Nouvelle-France (360), la côte Sainte-Anne et le chemin du Cap-Tourmente. Ces paysages de première catégorie sont au niveau du fleuve (L'Ange-Gardien, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré) ou au sommet de l'escarpement (Boischatel et L'Ange-Gardien) où sillonnent la route de la Nouvelle-France et la côte Sainte-Anne.

Dans la famille Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré, les paysages de catégorie 1 sont disséminés à travers plusieurs paysages de catégories 2 ou 3. Il en est de même pour ceux de la famille Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré, où les paysages de catégorie 3 directement voisins sont concentrés à Sainte-Anne-de-Beaupré dans le secteur de la Basilique, là où l'urbanisation encercle le cœur historique et religieux. Dans le cas de la route de la Nouvelle-France à Boischatel et L'Ange-Gardien, les points de vue et les panoramas sont souvent un facteur de qualité important bien qu'ils soient limités en nombre étant donné la densité du bâti de chaque côté de la route. L'absence de fils électriques aériens dans le cœur villageois de Boischatel en augmente la qualité. Les facteurs les plus importants dans ces cas sont toutefois la qualité de l'intégrité géohistorique et patrimoniale du paysage de même que sa valeur interprétative, ce qui comprend la qualité du patrimoine bâti résidentiel et agricole, l'implantation des bâtiments à proximité de la

route, les traces visibles de la pratique de l'agriculture (figure 92). Les composantes du paysage facilitent la compréhension de son évolution, en mettant en évidence les traces de l'occupation historique du territoire. Cela est représenté de manière éloquent à Saint-Joachim, un secteur entièrement rural et agricole à l'est de la rivière Sainte-Anne, sur les basses terres. Ce secteur dégage un caractère rural et agricole historiques et pittoresques de grande valeur (figure 93). Notons la linéarité de l'habitat, le village groupé de Saint-Joachim cœur religieux, le parcellaire évident, le patrimoine bâti. Le milieu naturel contribue également à la forte qualité paysagère de ce secteur : marais intertidaux, montagnes, Réserve nationale de faune du cap Tourmente.



Figure 92. Chapelle de procession sur l'avenue Royale à L'Ange-Gardien; entité Les-Pylônes (C0210_030)



Figure 93. Paysage agricole des Basses-terres à Saint-Joachim, où les composantes humaines et physiques en font un paysage de forte qualité : patrimoine bâti, agriculture, cap Tourmente, colline de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, fleuve Saint-Laurent, île d'Orléans, Appalaches; entité Saint-Joachim-et-Gonzague (C0210_PANO_3)

5.1.2 Les paysages de catégorie 2

Les paysages de catégorie 2 sont, tout comme ceux de catégorie 1, caractéristiques des familles Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré et Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré. Ils sont aussi présents de manière ponctuelle dans les familles Vallée-de-la-Sainte-Anne et Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul. Ils se situent à proximité ou au centre des cœurs villageois de toutes les municipalités, ainsi qu'ailleurs le long de la route de la Nouvelle-France et à Saint-Joachim.

Globalement, les paysages de cette catégorie sont particulièrement concentrés sur la route de la Nouvelle-France dans sa partie ouest (Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer-Ouest), ainsi que dans les noyaux de population de Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et Saint-Tite-des-Caps (1 tronçon chacun). Dans le secteur de Saint-Joachim, l'élément principal faisant en sorte que certains paysages sont de catégorie 2 plutôt que 1 est dans la plupart des cas l'implantation non harmonieuse de bâtiments modernes à travers la trame urbaine ancienne, que ce soit au niveau du style ou de l'implantation elle-même (figure 94). Tous ces paysages sont en général composés des mêmes éléments compris dans les paysages de catégorie 1 : qualité du patrimoine bâti, points de vue, sur le fleuve, l'île d'Orléans et les Appalaches, mais surtout une importante intégrité géohistorique et patrimoniale et une forte qualité de la valeur interprétative du paysage. Les milieux agricoles, concentrés à l'extérieur des villages et surtout situés au dessus de l'escarpement de la première terrasse et dans le secteur de Saint-Joachim composent en majorité l'éventail de paysages de catégorie 2. Ils sont complétés par les noyaux villageois de Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Ferréol-les-Neiges sur la route 360, de même que par l'avenue de la Montagne (est) à Saint-Tite-des-Caps et la jonction Beaupré-Saint-Joachim, qui sont des zones plutôt agricoles à caractère rural.



Figure 94. Sur le chemin du Cap-Tourmente, des constructions qui s'intègrent mal à l'ensemble ainsi que de l'entreposage extérieur contribuent à diminuer la qualité paysagère (C0210_090)

5.1.3 Les paysages de catégorie 3

Les paysages de catégorie 3 sont concentrés dans l'est du territoire de la MRC, dans les familles Vallée-de-la-Sainte-Anne et Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul. Un petit nombre est disséminé le long de la route de la Nouvelle-France dans les secteurs urbanisés. On pourrait conclure que certains secteurs sont désavantagés au point de vue paysager, c'est-à-dire l'est du territoire (municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps). Par contre, en prenant en compte le fait que ce territoire n'a pas d'accès ou de vue directe sur le fleuve – des éléments augmentant ailleurs sur le territoire la qualité paysagère – les paysages de l'est n'en sont pas pour le moins intéressants.

Ce sont les différents points de vue et paysages ouverts sur une grande portion du territoire de l'est qui augmentent la qualité des paysages (figure 95). Par exemple, le long de la route 138 à Saint-Tite-des-Caps, plusieurs plans visuels viennent composer les différents points de vue, dont le moyen-plan du coteau agricole de Saint-Ferréol-les-Neiges et l'arrière-plan des Hautes-Laurentides. Cependant, certains éléments défavorables à la qualité paysagère sont présents le long de la route 138 : bâti hétérogène ou délabré, effacement de la trame agricole. La valeur prospective (possibilités de mise en valeur du paysage) est par ailleurs plutôt moindre le long des routes à grande vitesse comme la 138. Le long de la route 360 (Beaupré et Saint-Ferréol-les-Neiges), les paysages de catégorie 3 se retrouvent dans des secteurs de développement résidentiel plutôt hétérogènes, ou aux endroits de déprise agricole. On retrouve alors l'exploitation de carrières dans des dépôts sableux et l'implantation des résidences modernes à travers la trame ancienne.



Figure 95. Un début d'effacement de l'habitat et des éléments montrant l'occupation ancienne du territoire contribuent à réduire la qualité du paysage du rang Saint-Antoine, un paysage composé néanmoins d'éléments exceptionnels telle cette vue vers le sud-est sur le découpage des terres et la mosaïque des champs et des boisés (C0810_040)

5.1.4 Les paysages de catégorie 4

Les paysages de catégorie 4 se caractérisent souvent par une déstructuration du bâti, près des agglomérations ou à l'intérieur de celles-ci. Dans le territoire à l'étude, les paysages de catégorie 4 forment une bande quasi continue le long du boulevard Sainte-Anne (famille Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré) et sont ponctuels ailleurs. Ce boulevard fortement urbanisé a été construit dans les années 50 sur des terrains formés après le remplissage des marais intertidaux de la côte, afin de désengorger l'avenue Royale qui, avec l'augmentation du nombre de véhicules sur la route, devenait très passante. Entre Boischatel et Beaupré, s'alignent des constructions et infrastructures hétérogènes allant du concessionnaire auto, au parc de maisons mobiles en bordure des cours d'eau, en passant par des commerces divers, des nouveaux secteurs résidentiels sur de petits lots anciennement agricoles, des blocs de condominiums de plusieurs étages entre la route et le fleuve, etc. (figure 96). Les valeurs paysagères pour cette route sont donc au plus bas, puisque le bâti et certains autres éléments tels les pylônes de transport d'énergie influencent à la baisse la majorité des critères d'évaluation de la qualité de ces paysages.



Figure 96. Le long du boulevard Sainte-Anne urbanisé, une maison récente construite sur un ancien lot agricole côtoie un bungalow moins récent, un petit patrimoine, près duquel se retrouve un pylône de transport d'énergie (C3009_001)

À Saint-Ferréol-les-Neiges et Sainte-Tite-des-Caps, pour les deux paysages de catégorie 4, la présence de lignes de transport d'énergie, de déprise agricole, mais également de grands développements résidentiels plutôt hétérogènes diminuent fortement la qualité des paysages évalués, et ce, malgré la présence de points de vue sur le mont Sainte-Anne, le fleuve et les collines du plateau (figure 97).



Figure 97. C'est l'absence de zones habitées et l'imposante ligne de pylônes de transport d'énergie qui diminuent la qualité paysagère sur cette route collectrice (rang Saint-Léon/route 360) à Sainte-Tite-des-Caps; entité L'Est-de-Sainte-Tite (C0810_054)

5.2 La MRC de Charlevoix

Dans la MRC de Charlevoix sur le territoire habité, la qualité des paysages a été évaluée le long de 78 tronçons routiers, pour une longueur totale de 211,3 km de routes parcourues. La carte B2 (volume 2) présente les résultats de l'évaluation de la qualité paysagère à partir des routes sélectionnées. Le détail de la description et de l'évaluation des paysages visibles à partir de chaque tronçon routier apparaît sur les fiches d'inventaire.

La méthode d'évaluation de la qualité des paysages produit un indice de qualité paysagère globale, dont la valeur varie dans la MRC de Charlevoix entre 18 et 35 (tableau 10). Cet indice est basé sur la prise en compte de plusieurs éléments composant le paysage visible de chacun des tronçons de routes parcourus. Quatre catégories de qualité paysagère, telle qu'évaluée à partir des voies de découverte, ont été établies, et ce, à des fins de représentation cartographique (carte B2, volume 2). Les paysages de catégorie 1 sont ceux dont la qualité est la plus importante alors que ceux de la catégorie 4 ont une qualité jugée moindre. Un paysage de qualité moindre signifie qu'il peut donc être amélioré.

Tableau 10. Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie

Catégories	Intervalles de l'indicateur de qualité paysagère	Nombres de tronçons*	Longueur totale des tronçons évalués (en km)
1	30 à 35	15	38,5
2	27 à 29	26	66,3
3	24 à 26	25	82,1
4	18 à 23	12	24,4
Total		78	211,3

Dans l'ensemble du territoire couvert, la qualité paysagère est assez également répartie. Les paysages de forte qualité sont en grand nombre sur le littoral, mais également dans le haut-pays et la vallée de la rivière du Gouffre. Les paysages de catégorie 4 sont quant à eux éparpillés le long de la route 138, mais également dans des secteurs de déprise agricole, de développement résidentiel de grande superficie ou dans des secteurs à requalifier. Chaque catégorie de paysage est décrite dans les sections suivantes.

5.2.1 Les paysages de catégorie 1

Sur le territoire étudié dans la MRC de Charlevoix, les paysages de catégorie 1 sont présents dans quatre familles paysagères : Vallée-du-Gouffre, Littoral-escarpé-de-Charlevoix, Plateau-des-Éboulements et L'Isle-aux-Coudres. Ils sont surtout caractéristiques des zones littorales ou ayant une vue panoramique sur le fleuve et la rive sud du fleuve. La route 362 à Baie-Saint-Paul et aux Éboulements est celle où les paysages de catégorie 1 se démarquent.

À Baie-Saint-Paul, en milieu urbain, la richesse du patrimoine bâti, la présence de terres agricoles et la vue sur le fleuve et l'île aux Coudres font en sorte que le long de la route 362, le paysage détient un indice de qualité de catégorie 1. Dans la municipalité de Saint-Urbain, la qualité du patrimoine bâti, les vues sur la vallée de la rivière du Gouffre et sur les montagnes des Hautes-Laurentides ainsi que l'image globale de la colonisation du Haut-Pays donnent une forte qualité à un tronçon de la route 381 (figure 52, page 84). Sur le Plateau-des-Éboulements, le paysage de part et d'autre du village des Éboulements possède une forte qualité, et constitue un portrait des composantes majeures du paysage de la MRC (figure 98).



Figure 98. La richesse de ce paysage de la route 362 aux Éboulements est exceptionnelle : vue panoramique sur le fleuve et les Appalaches, église du village sur un promontoire et repère paysager, village linéaire, route et habitations placées en diagonale par rapport à l’alignement des terres, parcellaire bien visible (C1410_PANO_29)

En quelques kilomètres, il est possible d'observer ces éléments : collines et montagnes – dont le repère paysager principal est le mont des Éboulements – patrimoine bâti résidentiel et agricole, agriculture et parcellaire évident, nombreux pâturages, village groupé et église comme repère, habitat linéaire le long de la route tracée selon le relief, fleuve, île. L'étendue du panorama amène même le regard jusque sur la Côte-du-Sud. Sur le littoral, dans les familles Littoral-escarpé-de-Charlevoix et L'Isle-aux-Coudres, les paysages de catégorie 1 côtoient des paysages de catégories 2 ou 3, dans ce dernier cas sur L'Isle-aux-Coudres. Bien que ces paysages littoraux soient souvent de forte qualité, cela ne signifie pas pour autant qu'on ne doive pas s'en préoccuper, bien au contraire. Ces zones littorales font d'une part l'objet d'une course à l'emplacement idéal pour une construction

résidentielle ou de villégiature (figure 99). Ainsi, à Petite-Rivière-Saint-François et à L'Isle-aux-Coudres, par exemple, de plus en plus de résidence sont bâties entre la route et le fleuve, contribuant à l'effacement de la trame rurale ancienne où les bâtiments étaient plutôt construits de l'autre côté de la route, au pied de l'escarpement pour Petite-Rivière-Saint-François. Ces constructions contribuent également à obstruer ou éliminer les ouvertures visuelles vers le fleuve et le paysage littoral voisin. D'autre part, c'est sur le littoral que les premiers habitants permanents se sont installés. Un important patrimoine bâti et agricole (dépendance, lots cultivés ou en déprise) composent ces paysages, rendus fragile par l'usure du temps et l'évolution des fonctions économiques. Ces patrimoines bâtis devraient faire l'objet d'une attention particulière.



Figure 99. Le long du chemin des Coudriers Sud à L'Isle-aux-Coudre, la vue panoramique continue s'ouvre sur le fleuve, la Côte-du-Sud et son habitat côtier linéaire, la plate-forme rocheuse littoral bordant la rive sud de l'île (C1210_PANO_16)

5.2.2 Les paysages de catégorie 2

Les paysages de catégorie 2 sont particulièrement caractéristiques de la famille Vallée-du-Gouffre à Saint-Urbain et Baie-Saint-Paul, mais on les retrouve aussi dans toutes les familles paysagères de la MRC. Ils se situent à proximité ou au centre des cœurs villageois de Saint-Urbain, Petite-Rivière-Saint-François, de même qu'en milieu rural, surtout à Baie-Saint-Paul, Les Éboulements et L'Isle-aux-Coudres. Ils voisinent pour la plupart des paysages de catégorie 3 et 4.

Sur la route des Montagnes (rang Saint-Jean-Baptiste) et la route 381 à Saint-Urbain, la qualité du patrimoine bâti, les vues sur la vallée de la rivière du Gouffre et sur les montagnes des Hautes-Laurentides ainsi que la pratique de l'agriculture voient leur influence positive sur la forte qualité paysagère à Saint-Urbain diminuée cependant par la présence d'éléments ponctuels : déprise agricole et enrichissement, bancs d'emprunt nombreux sur les versants de la vallée, patrimoine bâti délabré ou laissé à l'abandon. Sur les versants de la vallée, ce sont les panoramas et les composantes physiques du paysage, qui influencent plusieurs critères d'évaluation, et en augmentent autant la qualité. Ailleurs sur le littoral, par exemple à Petite-Rivière-Saint-François, Les Éboulements et L'Isle-aux-Coudres, ce sont là aussi des éléments ponctuels qui viennent diminuer la valeur de l'ensemble, des éléments qui reviennent souvent, peu importe la localisation du paysage : mauvaise intégration de bâtiments récents à travers la trame ancienne d'occupation, signes d'abandon de l'agriculture et de son patrimoine bâti (figures 100 et 101). Ces paysages de catégorie 2 demeurent toutefois de très grande qualité. Quelques interventions ponctuelles ou des actions de sensibilisation suffiraient à apporter des changements positifs.



Figures 100 et 101. La qualité des paysages visibles à partir de la rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François est affectée par la disparition du patrimoine agricole (terres et bâtiments) de même que par les constructions de plus en plus nombreuses entre la route et le fleuve (C1910_013 et C1910_015)

5.2.3 Les paysages de catégorie 3

Les paysages de catégorie 3 sont ceux qui sont les plus uniformément répartis sur le territoire de la MRC, étant présents dans six des sept familles paysagères – donc à l’exception du Littoral-escarpé-de-Charlevoix. Ces paysages sont caractéristiques des plateaux, où ils se retrouvent en plus grand nombre, mais également des secteurs où une certaine déstructuration du bâti est présente, accompagnée par endroit de multiples fonctions concentrées dans un petit espace (Vallée-du-Gouffre).

Sur le Plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul, ces paysages sont dominés par la forêt et les montagnes des Laurentides. Le long de la route 138 s’ajoutent de rares habitations ou commerces dans un secteur généralement non habité. La quasi absence d’habitat vient ici diminuer la valeur de la qualité paysagère. Dans la Vallée-du-Gouffre, les paysages de catégorie 3 sont synonymes de modifications, radicales ou plus douces de la trame urbaine, comme c’est le cas dans les Gradins-du-Gouffre-Malbaie. À travers la trame plus ancienne viennent donc s’insérer des constructions récentes plus ou moins bien intégrées qui, en modifiant cette dernière, effacent peu à peu les traces visibles de l’occupation ancienne du territoire. Cela a une incidence sur le bâti résidentiel et l’agriculture (le bâti et les pratiques). La pratique de l’agriculture est toutefois encore très présente malgré la diminution du nombre de ferme, permettant encore de bien décoder le paysage. À L’Isle-aux-Coudres, les problématiques diminuant la qualité paysagère sont les mêmes que dans la Vallée-du-Gouffre : modification de la trame ancienne par l’implantation de nombreuses constructions résidentielles ou de villégiature (figure 102). À cela s’ajoute une déprise agricole évidente, puisqu’il ne reste sur l’île qu’un seul agriculteur vivant de sa production : le pomiculteur Michel Pedneault. Les terres en friches sont donc nombreuses, de même que des bâtiments agricoles inutilisés. Sur le Plateau-de-Saint-Hilarion et celui des Éboulements, les éléments diminuant la qualité paysagère des paysages sont associés à la déprise

agricole et au dépeuplement des rangs, lequel entraîne l’abandon de bâtiments et l’envahissement des anciennes terres agricoles par les friches. Bien que classés de niveau 3, ces paysages possèdent tous des éléments les rendant tout de même intéressants, par exemple des points de vue exceptionnels à longue portée. De la côte de Pérou, il est possible d’apercevoir la rive sud du Saint-Laurent, en plus de L’Isle-aux-Coudres et de la ville de Baie-Saint-Paul. Sur les hauteurs des plateaux de Saint-Hilarion et des Éboulements, les points de vue panoramiques sur de grandes portions de territoire sont aussi de grande valeur. Il importe de les préserver de la fermeture des paysages pouvant être causée par la déprise agricole (plantations, friches).



Figure 102. Sur le chemin des Coudriers du côté nord de L’Isle-aux-Coudres, les éléments en bordure de la route (camping, bâtiment de type donjon, architecture hétéroclite) contribuent à diminuer la qualité paysagère malgré l’exceptionnel panorama ouvert sur Les Éboulements (C1410_111)

5.2.4 Les paysages de catégorie 4

Les paysages de catégorie 4 sont caractérisés, dans la MRC de Charlevoix, par une hétérogénéité du bâti et la multitude de styles et de fonctions, près des agglomérations ou à l'intérieur de celles-ci, lesquelles viennent affecter les autres critères d'évaluation de la qualité paysagère. D'autres facteurs impliqués sont ceux de la déprise agricole et du développement résidentiel et de villégiature avec vue sur le fleuve très hétérogènes par endroit. Une attention particulière devrait être portée sur ces dossiers. Des interventions ponctuelles – par exemple la démolition de bâtiments sur le point de s'effondrer, l'entretien des aires d'entreposage, la mise en place d'écrans visuels autour de ces aires – et des actions de sensibilisation, selon les cas, peuvent être bénéfiques pour augmenter la qualité paysagère de ces paysages.

Le long de la route 138, autant sur les plateaux que dans la vallée, l'occupation irrégulière du territoire et les multiples fonctions et styles architecturaux diminuent grandement la qualité des paysages, et ce, malgré les nombreux points de vue sur le fleuve ou les montagnes (figure 103). Il en est de même pour le secteur de la traverse à L'Isle-aux-Coudres. Sur le versant est de la vallée du Gouffre, les paysages de catégorie 4 sont pour leur part dépourvus d'éléments humanisés. Zones boisées ou en friches, ligne de pylônes de transport d'énergie de haut voltage et traces presque effacées d'agriculture, composent ces paysages de moindre qualité, mais qui sont toutefois ponctués de points de vue éloignés sur la vallée et sur les Hautes-Laurentides. Quant au secteur du chemin de la Martine, les points de vue sont pratiquement effacés par l'ampleur du développement résidentiel et de la villégiature présentement en cours. Ce sont plusieurs projets différents occupant maintenant ce territoire montagneux et escarpé, mais qui, entre eux, ne dégagent pas d'harmonie certains étant

discrets à travers les superficies boisées, d'autres éliminant en partie ou au complet le couvert forestier (figure 104). Comme ailleurs sur le littoral, on ressent une impression de course à l'endroit idéal pour construire une résidence, et l'intégration au milieu naturel laisse à désirer (figure 105).



Figure 103. Les friches, les pylônes et l'emprise de la route contribuent à diminuer la qualité paysagère de ce tronçon de la 138, mais il offre quand même une vue sur le contrefort des Laurentides en arrière-plan; entités Le-Mur-des-Laurentides/Côte-à-Matou (C1610_042)



Figure 104. Développements résidentiels et de villégiature haut-de-gamme à Petite-Rivière-Saint-François; entité La-Martine (C1910_068)



Figure 105. Les développements résidentiels et de villégiature haut-de-gamme dans le secteur de la côte de la Martine vus du quai de Petite-Rivière-Saint-François (C1910_041)

5.3 La MRC de Charlevoix-Est

Dans la MRC de Charlevoix-Est sur le territoire habité, la qualité des paysages a été évaluée le long de 48 tronçons routiers, pour une longueur totale de 152,5 km de routes parcourues. La carte B3 (volume 2) présente les résultats de l'évaluation de la qualité paysagère à partir des routes sélectionnées avant la campagne de terrain. Le détail de la description et de l'évaluation des paysages visibles à partir de chaque tronçon routier apparaît sur les fiches d'inventaire.

La méthode d'évaluation de la qualité des paysages produit un indice de qualité paysagère globale, dont la valeur varie dans la MRC de Charlevoix-Est entre 20 et 36 (tableau 11). Cet indice est basé sur la prise en compte de plusieurs éléments composant le paysage visible de chacun des tronçons de routes parcourus. Quatre catégories de qualité paysagère, telle qu'évaluée à partir des voies de découverte, ont été établies, et ce, à des fins de représentation cartographique (carte B3, volume 2). Les paysages de catégorie 1 sont ceux dont la qualité est la plus importante alors que ceux de la catégorie 4 ont une qualité jugée moindre. Un paysage de qualité moindre signifie qu'il peut donc être amélioré.

Dans l'ensemble du territoire couvert, la qualité paysagère est assez également répartie. Les paysages de forte qualité sont pour la plupart sur le littoral, mais également sur les rives des lacs Nairne et Sainte-Marie, mais aussi sur le plateau à l'est de La Malbaie, dont le long d'un tronçon de la route 138 dans un secteur montagneux et boisé. Les paysages de catégorie 4 sont quant à eux disséminés le long de la route 138, mais également de manière ponctuelle sur la route 362 et la route des Montagnes. Chaque catégorie de paysage est décrite dans les sections suivantes.

Tableau 11. Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie

Catégories	Intervalles de l'indicateur de qualité paysagère	Nombres de tronçons*	Longueur totale des tronçons évalués (en km)
1	30 à 36	11	25,4
2	28 à 29	12	39,9
3	26 à 27	14	50
4	20 à 25	14	37,2
Total		48	152,5

5.3.1 Les paysages de catégorie 1

Dans la MRC de Charlevoix-Est, les paysages de catégorie 1 sont tous situés près de l'eau, soit sur le littoral du fleuve (figure 106), de la rivière Malbaie ou du lac Nairne, soit au sommet de l'escarpement littoral. Ils sont donc caractéristiques de la famille Littoral-escarpé-de-Charlevoix. Chacune des municipalités de la MRC possède au moins un paysage de cette catégorie. Ces paysages sont situés le long de la route 138 à La Malbaie et vers l'est, sur la route 362 ainsi que sur la route des Montagnes à Notre-Dame-des-Monts/Saint-Aimé-des-Lacs.

De Saint-Irénée à Saint-Siméon, ce sont de multiples facteurs naturels et humains qui font augmenter la qualité paysagère, lesquels sont variables d'un lieu à l'autre. À Saint-Siméon, la situation du village dans l'environnement lui donne des points de vue imprenables sur le fleuve, l'escarpement littoral à l'est, l'île aux Lièvres et la côte du Bas-Saint-Laurent, autant à partir de la rue principale au sommet de l'escarpement qu'à partir du quai (secteur non évalué). Ailleurs, par exemple à Saint-Irénée et à Pointe-au-Pic (La Malbaie), le degré de préservation exceptionnel du patrimoine bâti, de même que les différentes possibilités de lecture et de compréhension de l'évolution du paysage contribue à cette forte qualité. À cela s'ajoutent les nombreux points de vue panoramiques sur l'estuaire, la côte escarpée (figure 107). À Baie-Sainte-Catherine, malgré qu'il n'y ait pas d'habitation sur le tronçon de route évalué, la qualité paysagère est produite par le point de vue sur Tadoussac, le fjord du Saguenay, l'estuaire et la côte du Bas-Saint-Laurent.

En quittant le littoral vers l'intérieur de la vallée de la rivière Malbaie, l'environnement naturel, en plus du bâti et de l'occupation humaine au fond de la vallée, est encore une fois un facteur important de la qualité paysagère : rivière Malbaie et méandres, versants de la vallée douce (à l'est) et escarpés (à l'ouest), mont Thérèse-Casgrain et

montagne de Glace, vue profonde sur la vallée. À Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts, la rive sud du lac Nairne offre, en une courte distance, plusieurs types de paysages humanisés, coiffés d'un environnement naturel exceptionnel : agriculture, villégiature, résidentiel, ce qui comprend un patrimoine bâti intéressant et bien conservé (figure 108). Quant à l'environnement naturel, outre le lac et la rive non habitée, plusieurs plans successifs sur le contrefort des Laurentides donne un effet de grandeur. Il conviendrait de préserver la rive encore naturelle du lac et d'en valoriser l'environnement comme par exemple par de l'interprétation.



Figure 106. Malgré le caractère urbain du cœur de La Malbaie, dont plusieurs éléments tendent à faire diminuer la qualité du paysage, l'ensemble des composantes naturelles et patrimoniales (lecture du paysage humanisé, implantation) haussent la valeur de plusieurs critères d'évaluation (C2310_105)



Figure 107. Panorama à couper le souffle s'ouvrant vers le fleuve et la côte du Kamouraska à l'entrée de Saint-Irénée, sur la route 362 (C2610_121)



Figure 108. Panorama offert depuis la rive sud du lac Nairne à Notre-Dame-des-Monts; entité Lac-Nairne. La richesse du milieu naturel et la possibilité d'interpréter la mise en place de l'occupation du territoire le long de ce tronçon de route en font un paysage de catégorie 1 (C1510_PANO_38)

5.3.2 Les paysages de catégorie 2

Voisinant souvent les paysages de catégorie 1 dont ils peuvent être une extension, les paysages de catégorie 2 de la MRC de Charlevoix-Est se situent sur le littoral sauf dans trois cas : la route des Montagnes, à Notre-Dame-des-Monts et la rive du lac Sainte-Marie. Comme dans les cas précédents, ce sont souvent quelques éléments ponctuels qui viennent diminuer d'un cran la qualité d'un paysage pouvant être qualifié au départ d'exceptionnel.

Sur le littoral à La Malbaie, les paysages de cette catégorie se situent à l'approche ou dans les périmètres urbains (figure 109), ou encore dans un milieu agricole vivant un début de déprise (bâtiments délabrés, terres en friches) (figure 110). Dans le secteur Cap-à-l'Aigle, l'intégration moins réussie de bâtiments commerciaux, comme un concessionnaire auto, entre la route 138 et le fleuve est un facteur négatif qui influence à la baisse la qualité paysagère (qualité visuelle, intégrité géohistorique, valeur prospective). À Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts, l'environnement naturel de l'ensemble est exceptionnel, de même que le patrimoine bâti et la valeur interprétative du paysage. La qualité est cependant diminuée par des mauvaises intégrations (résidences) ou par la présence de maisons mobiles dont le style ne rejoint pas celui du reste du paysage bâti. À Baie-Sainte-Catherine, les paysages littoraux de catégorie 2 ont un indice de qualité diminué par la présence de constructions diverses ne cadrant pas avec l'ensemble, par exemple un motel entre la route 138 et le fleuve. Il n'en demeure pas moins que la valeur interprétative du secteur de la pointe au Bouleau est très forte, avec entre autres la pratique de l'agriculture. L'autre secteur de Baie-Sainte-Catherine de catégorie 2, qui pourrait avoir ailleurs un indice de qualité plus bas, est composé d'éléments naturels exceptionnels : forêts matures, montagnes, lacs. La route sillonne cet environnement peu perturbé, pratiquement sans habitation si ce n'est que les quelques chalets en bordure des lacs.



Figure 109. Les éléments visuels défavorables reliés au milieu urbain sur la route 362 contribuent à en diminuer légèrement la qualité, laquelle est en contrepartie augmentée par les panoramas ouverts (C2310_077)

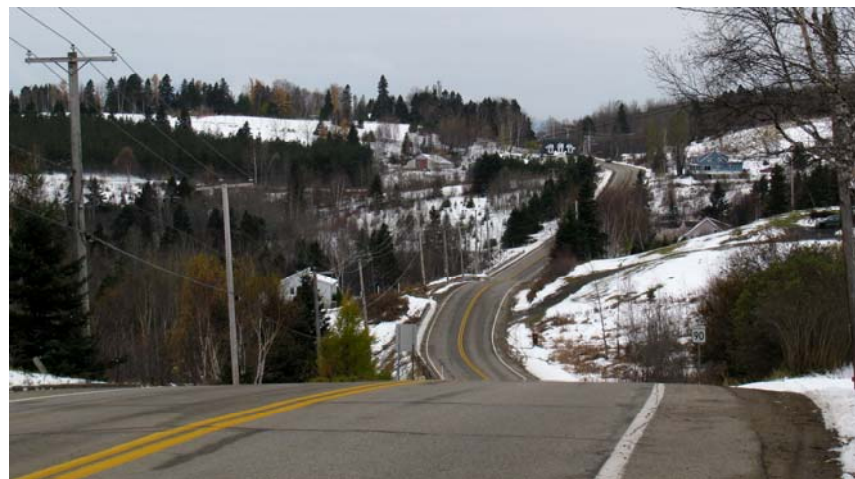


Figure 110. La multiplication des friches, les plantations de résineux et la mauvaise intégration de bâtiments contribue à diminuer la qualité paysagère sur la côte-Bellevue (route 362) à La Malbaie (Pointe-au-Pic) (C2910_033)

5.3.3 Les paysages de catégorie 3

Les paysages de catégorie 3 sont distribués de façon régulière le long de l'ensemble du réseau routier couvert. Notons leur absence de la route 362 de même que de la route des Montagnes. En majorité sur la route 138, ils sont répartis à La Malbaie, Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine, dans les noyaux urbains où en périphérie. Bien que certains éléments composant ces paysages soient intéressants sur le plan d'un ou de plusieurs critères d'évaluation, l'ensemble est globalement de qualité inférieure, influencé généralement par la mauvaise intégration du bâti et les différentes implantations de celui-ci (figure 111).

Entre Saint-Aimé-des-Lacs et Clermont, la qualité du paysage est influencée à la baisse par la périurbanisation plus ou moins dense, une hétérogénéité du bâti, la présence d'une imposante sous-station de transport d'électricité. Le long de la route menant au parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la qualité est réduite par, au contraire des zones urbanisées, la diminution de la densité de population, qui se traduit par l'effacement de certaines traces d'occupation, l'abandon de bâtiments agricoles, l'apparition de friches. Les percées visuelles sur les montagnes restent tout de même exceptionnelles. Sur la route 138 à La Malbaie et à l'est, les problématiques liées à la qualité paysagère de catégorie 3 sont, malgré que le secteur soit très fréquenté, les mêmes que dans le Haut-Pays : déprise agricole (friches, abandon de bâtiments agricoles, plantations de résineux), disparition de petits noyaux habités et effacement des traces d'occupation du territoire (figure 112).



Figure 111. Sur la route 138 à La Malbaie (Cap-à-l'Aigle), les développements résidentiels entre la route et le fleuve contribuent à diminuer la qualité paysagère (C2110_005)



Figure 112. Effacement progressif de la trame ancienne et des traces d'agriculture sur la route 138 à La Malbaie (secteur Port-aux-Quille) (C2110_072)

5.3.4 Les paysages de catégorie 4

Présents en nombre plus important dans la portion ouest de la MRC, les paysages de catégorie 4 ne sont pas présents le long des routes parcourues à Saint-Aimé-des-Lacs et Baie-Sainte-Catherine. Ces paysages peuvent contenir des éléments intéressants visuellement, mais l'ensemble, dont la qualité est moindre, les rend moins visibles. Une attention particulière doit être portée à ces paysages classés 4, où tout changement peut les dégrader davantage, mais où de simples interventions ponctuelles peuvent grandement les améliorer. Ces interventions peuvent être par exemple la démolition des bâtiments dont le niveau de délabrement empêche toute restauration, l'installation d'écrans visuels autour des aires d'entreposage, l'entretien de ces aires, le contrôle des friches et des plantations entre la route et le fleuve pour garder l'espace ouvert à la vue.

La route 138 est celle où les paysages de moindre qualité sont les plus nombreux, soit à La Malbaie et Saint-Siméon. Ils sont caractéristiques des sorties d'agglomérations où s'entremêlent une déstructuration du bâti, des traces nettes ou non d'agriculture ou d'occupation ancienne du territoire, des bâtiments à l'abandon, des plantations de résineux et des fonctions d'usage multiples. Cela comprend aussi les secteurs où d'anciens noyaux habités s'effacent peu à peu (figure 113). Sur la route 362, de petits secteurs ont été classés de catégorie 4, dont celui en milieu urbain littoral où le bâti est très hétérogène. Puis à Notre-Dame-des-Monts, sur la route des Montagnes, ce sont les critères d'intégrité géohistorique et patrimoniale, la valeur prospective et la capacité de dévoilement (valeur interprétative) qui sont fortement diminuée par la friche puis la forêt qui ont repris leur place dans le paysage, diluant du même coup les traces d'occupation passée comme les bâtiments agricoles. Les percées visuelles sur le contrefort des Laurentides restent quand même exceptionnelles pour le regard (figure 114).



Figure 113. Sur la route 138 dans le hameau de Port-aux-Quilles, l'habitat est effacé par la friche et la forêt. Les points de vue sont parfois, comme à cet endroit, tout de même intéressants (C2110_083)



Figure 114. À Notre-Dame-des-Monts sur la route des Montagnes, malgré les panoramas à couper le souffle, la qualité paysagère est fortement diminuée par l’effacement de l’habitat, les friches et les plantations (C1510_PANO_37)

5.4 Le cas de la route 138

La route 138 est celle qui fait le lien d'un bout à l'autre des trois MRC, soit de Boischatel jusqu'à Baie-Sainte-Catherine, sur une longueur de 200 km. Cette route a été divisée en 56 tronçons à partir desquels la qualité des paysages a été évaluée.

Devenue la principale voie de transport de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la route 138 a été construite dès les années 50 pour pallier à l'engorgement de l'avenue Royale, qui parcourt aussi tout le territoire. Elle a été divisée en 20 tronçons, dont plus de 50 % sont de catégorie 4, grandement influencés par les éléments suivants : incohérence des fonctions d'usages (résidentielle, commerciale, agricole) et de l'occupation du territoire pêle-mêle par endroits, multiples styles architecturaux et parcs de maisons mobiles, ouvertures visuelles sur le fleuve quasi inexistantes. Le paysage classé 2 est celui passant dans et près du cœur historique de Sainte-Anne-de-Beaupré et offrant une vue sur le fleuve et l'île d'Orléans.

La route 138 est l'unique voie de circulation reliant Québec et les municipalités de Charlevoix et de la Côte-Nord. Dans la MRC de Charlevoix, la couverture du territoire est complétée par la route 362 qui va de Baie-Saint-Paul à La Malbaie. La 138 a été divisée dans cette MRC en 10 tronçons le long desquels les paysages ont été évalués. Bien que certains éléments esthétiques ou d'interprétation soient présents, ce sont plus de 80 % des paysages évalués le long de cette route qui sont de catégorie 3 ou 4. Globalement, si l'on exclu les tronçons où le paysage est seulement forestier ou montagneux, les éléments diminuant la qualité paysagère sont du même ordre que dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, mais pas avec la même ampleur : déstructuration ou

hétérogénéité du bâti et déprise agricole. Les paysages de classe 2 se situent dans la côte à l'ouest de Baie-Saint-Paul, là où la vue offerte sur le plateau en face de même que sur le mont des Éboulements est à couper le souffle, ainsi que dans la vallée de la rivière du Gouffre, entre Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain, où le paysage urbain côtoie un paysage agricole.

À l'est du territoire étudié, dans la MRC de Charlevoix-Est, la route 138 a été divisée en 26 tronçons. Dans près de 60 % des cas, les paysages sont de catégorie 3 ou 4, alors que près de 30 % sont de catégorie 2 et 15 % de catégorie 1. La variété de la qualité des paysages dans cette MRC démontre que ces derniers sont changeants, rendant l'expérience paysagère intéressante et variée. Ainsi, la qualité peut être forte dans un secteur montagneux et forestier (Baie-Sainte-Catherine), mais également sur le littoral, comme dans le secteur Cap-à-l'Aigle à La Malbaie. La qualité peut par ailleurs être faible autant sur le littoral en milieu urbain – elle est alors influencée par le bâti – où dans les secteurs de déprise agricole ou forestier, désertés ou presque par la population. Les constructions ou les aménagements réalisés sans le souci d'intégration au paysage résidentiel voisin et au paysage naturel peuvent grandement influencer la cote de qualité paysagère. Une évaluation de catégorie 1, par exemple, pourrait être modifiée par de nouveaux développements résidentiels ou par le déboisement de la falaise, laquelle confère naturellement l'harmonie du paysage de ce secteur, qui créerait une cassure dans cette harmonie. Une fois les résidences construites, le développement deviendra plus évident du point de vue visuel. Il affectera sans doute les critères de qualité visuelle, de typicité, de cohérence, de valeur prospective, mais aussi de valeur environnementale.

6. DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre propose une synthèse de la caractérisation et de l'évaluation des paysages à partir d'un rappel des grandes composantes les structurant. Ces composantes sont les caractéristiques majeures des paysages à l'échelle régionale. Des recommandations générales sont ensuite proposées afin de guider les pratiques d'aménagement et de gestion du territoire qui prennent en compte les paysages.

6.1 Les composantes clés des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

Plusieurs composantes clés des paysages locaux sont communes à différentes familles paysagères. Ce sont les composantes clés des paysages régionaux.

6.1.1 L'eau – fleuve Saint-Laurent et rivières

L'eau constitue un élément majeur des paysages des trois MRC étudiées. Puisque l'habitat est majoritairement situé le long du littoral, l'estuaire du Saint-Laurent domine visuellement le territoire d'ouest en est, que ce soit en milieu ouvert ou à travers des percées visuelles. L'estuaire donne une impression de grandeur et une atmosphère particulière aux paysages littoraux, qu'ils soient sur une île, sur les basses terres ou sur un plateau littoral. Il est même possible de l'apercevoir à partir de points de vue élevés sur les plateaux du haut-pays, ou du fond d'une vallée. Sur ses rives à

plusieurs endroits, la plateforme rocheuse littorale émerge à marée basse, de même que des marais côtiers de scirpe et de spartine. Ces marais sont une richesse écologique, étant des habitats fauniques recherchés et des éléments paysagers exceptionnels. Les marais ont en effet attiré les populations amérindiennes pour la faune qu'ils recelaient, mais aussi les populations euroquébécoises qui y ont trouvé, au début de la colonie, une source de foin naturel disponible sans effort, sauf celui de le récolter (figure 115).



Figure 115. Marais côtiers à Petite-Rivière-Saint-François (C1210_019)

Les trois rivières importantes que sont la Sainte-Anne, du Gouffre et La Malbaie ont façonné des vallées encaissées pour la première, large pour les deux autres, où s'est développée une agriculture de subsistance. Le passage de la Sainte-Anne, à Saint-Ferréol-les-Neiges, a creusé depuis des milliers d'années un canyon exceptionnel par l'étréouissement de ses parois et la présence de chutes. Cela en fait un milieu à haute valeur écologique et touristique, mentionné au schéma d'aménagement de la MRC (MRC La Côte-de-Beaupré, 1987). Des dizaines de petites rivières et ruisseaux alimentant les trois rivières principales sillonnent le territoire, permettant un drainage efficace du sol. Ajoutons les lacs Saint-Tite, Nairne et Sainte-Marie. Des portions de ces rivières de même que la rive sud du lac Sainte-Marie font partie des sites d'intérêt écologique, esthétique et historique protégés par les MRC (PSAR). D'intérêt écologique et économique, cette ressource très convoitée est toutefois fragile et vulnérable à l'action humaine.

6.1.2 *L'île aux Coudres*

Faisant partie des trois îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent, cette entité géographique constitue à elle seule une famille paysagère de la MRC de Charlevoix. Son littoral offre une variété d'ouvertures visuelles sur l'estuaire du Saint-Laurent, mais aussi sur le littoral habité de la côte de Charlevoix.

Cette île est visible de plusieurs endroits le long du littoral de la MRC; elle est un élément phare du paysage maritime observable de la côte, que ce soit sur le littoral ou sur les plateaux littoraux. Le parcours du tour de l'île est désigné territoire d'intérêt historique et culturel par la MRC de Charlevoix (MRC de Charlevoix, 2009). L'île aux Coudres fait partie des milieux où s'exerce une pression de développement résidentiel ou de villégiature, quoique moins importante que sur la côte (figure116).



Figure 116. Exemple de construction de villégiature entre la route et la rive du fleuve à L'Isle-aux-Coudres (C1310_006)

6.1.3 Les montagnes

Les montagnes des Laurentides dominent l'arrière-plan nord des paysages dès que les champs de visions s'ouvrent lorsque l'on quitte les zones littorales abritées dont les vues sont orientées du côté du fleuve. Certaines montagnes se démarquent dans le paysage étudié en raison de leur altitude et de leur proximité des zones habitées. Ils constituent des repères dans le paysage. Ce sont le mont Sainte-Anne et le Massif de Charlevoix, sites récréotouristiques, le mont des Éboulements, le mont Thérèse-Casgrain, de même que le contrefort des Laurentides, rebord extérieur de l'ensemble géologique de l'Astroblème de Charlevoix. En raison de leur importance sociale (ces montagnes sont fréquentées par la population locale), économique (tourisme) et de leur visibilité, ces reliefs constituent des éléments paysagers de premier ordre qu'il convient de considérer dans tout projet d'aménagement. En effet, la présence visuelle soutenue de ces montagnes les rend à la fois déterminantes dans la qualité de plusieurs paysages des trois MRC et à la fois vulnérables : toute infrastructure sur les sommets et les flancs de montagne devient très exposée au regard, et ce, dans un bassin visuel de très grande superficie (figure 117).



Figure 117. Le mont des Éboulements et les massifs qui l'entourent sont visibles à plusieurs kilomètres à la ronde dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Plateau de Sainte-Mathilde, MRC de Charlevoix-Est (C2110_001)

6.1.5 *L'organisation foncière bien visible*

Le découpage foncier est rendu visible, d'une part par le parcellaire né de la division des terres en lots. D'autre part, il est rendu visible par l'agencement des rangs et des chemins de rangs qui sont parallèles ou perpendiculaires entre eux ou avec le fleuve, ou qui se situent aux limites de seigneuries ou de cantons. Ce dernier cas est plus visible sur la Côte-de-Beaupré alors que dans Charlevoix, le relief a dicté le tracé des routes, ce qui fait voir différemment le tracé routier. Certains éléments des paysages humanisés soulignent les lignes de cette organisation spatiale et en facilitent la lecture, la compréhension et l'interprétation comme les clôtures, les haies et les digues de roches (amoncellements de pierres retirées des champs) (figure 118). L'organisation spatiale illustre l'appropriation du territoire par l'homme et influence la qualité des paysages. Elle est remarquable dans les familles paysagères Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré, Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré, Plateau-des-Éboulements, Vallée-du-Gouffre et Vallée-de-la-Malbaie, sur les versants, mais également dans la Vallée-de-la-Sainte-Anne sur les coteaux agricoles, ainsi que sur le Moyen-plateau à Saint-Tite-des-Caps. Là où la déprise agricole s'est installée, l'organisation foncière du territoire s'efface à travers les différentes hauteurs de friches. La disparition, à travers ces dernières, des éléments du paysage humanisé (dignes de roches, clôtures, etc.) est un autre facteur rendant l'organisation foncière, et par conséquent le paysage, difficile à lire et à comprendre. C'est notamment le cas sur le Plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul, les Gradins-du-Gouffre-Malbaie, le sud du Plateau-de-Saint-Hilarion et le Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est.



Figure 118. Dignes de roches dans un pâturage à Saint-Tite-des-Caps sur le rang Saint-Léon (C0810_054)

6.1.6 Les panoramas et points de vue

Le relief varié –gradins, vallées, collines, montagnes, plateaux, littoral escarpé et île – ainsi que les paysages ruraux et agroforestiers plus ou moins ouverts offrent des points de vue diversifiés sur le fleuve, sur les familles paysagères voisines, sur le plateau appalachien ou Laurentides ainsi que sur les villes et les villages. La profondeur des champs visuels est très étendue : 10, 20 et même plus de 30 km à certains points de vue surélevés. Ce nombre augmente parfois entre 50 et 100 km lorsqu’il s’agit de panoramas sur la rive sud vers les Appalaches. Le fleuve et les montagnes des Hautes Laurentides sont les éléments les plus visibles à partir de nombreux points de vue dispersés sur les territoires des MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est. Plusieurs sites panoramiques sont identifiés aux schémas d’aménagement des MRC et d’autres ont été découverts par notre étude.

Sur la Côte-de-Beaupré (MRC, 1987), on recense les sites de panoramas suivants : la partie haute du parc Montmorency et du piedmont de Boischatel; la rive ouest de la rivière du Sault-à-la-Puce et de la concession Saint-Achillée à Château-Richer; le splendide chemin de la Côte Sainte-Anne et les percées visuelles qu’il offre sur le fleuve; le Mont-Sainte-Anne; les approches routières de Saint-Ferréol-les-Neiges; l’approche de la Côte de la Miche, en direction ouest sur la route 138 (Saint-Joachim) et par la face sud de la colline de la concession Saint-Elzéar à Saint-Tite-des-Caps; le site panoramique de l’avenue de la Montagne à Saint-Tite-des-Caps. Nous ajoutons à cette liste les percées visuelles

offertes depuis l’avenue Royale à L’Ange-Gardien; les vues à partir de la route 138, des coteaux agricoles de Saint-Ferréol-les-Neiges et de l’arrière-plan des Hautes-Laurentides, ainsi que tout le secteur immédiatement à l’est du village de Saint-Joachim qui s’ouvre sur le paysage agricole, l’escarpement qui s’élève vers le cap Tourmente, la butte de Saint-Louis-de-Gonzague, l’île d’Orléans et le fleuve qui devient estuaire.

La MRC de Charlevoix a récemment dressé une liste très détaillée et caractérisé ses sites d’intérêt esthétiques (MRC de Charlevoix, 2009). De plus, des cartes illustrant les champs visuels visibles à partir des corridors routiers a été réalisée par une firme spécialisée (Médialand, 2006 : MRC de Charlevoix, 2009). En complétant ces éléments avec les données fournies par l’évaluation de la qualité paysagère (chapitre 5), elle sera en mesure de poursuivre la protection et la mise en valeur de ces sites. Quant à la MRC de Charlevoix-Est, une liste a aussi été dressée des sites d’intérêt esthétique naturels et humanisés; ils sont décrits sommairement dans le schéma. Nous ajoutons à cette liste le secteur du plateau de Sainte-Mathilde offrant un panorama exceptionnel sur l’ensemble des composantes du paysage régional (figure 119). Les données fournies par l’évaluation de la qualité paysagère viendront bonifier cette liste et pourront être utilisée pour la protection et la mise en valeur des points de vue et panoramas.

Les panoramas et les points de vue sont des éléments paysagers pouvant être sujets d’itinéraires, d’activités de découvertes ou artistiques. Ils peuvent être menacés par la fermeture des paysages, conséquence surtout de la déprise agricole.



Figure 119. Panorama exceptionnel sur le plateau de Sainte-Mathilde montrant l'ensemble des composantes paysagères régionales (La Malbaie)
(C2110_PANO_51)

6.1.7 Les villes et les villages

Le découpage du territoire des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est en seigneuries et en cantons explique l'homogénéité de sa trame villageoise. Répartis de façon régulière, les villages et noyaux villageois sont tous distants d'environ 10 à 15 km. Ils se sont tous développés le long d'une route principale ou à l'intersection d'une route principale et d'une route secondaire (138, 170, 360, 362, 381). Les schémas des villes et des villages sont variables, mais la forme linéaire est plus fréquente sur le littoral et les plateaux, alors que dans les vallées où sur le littoral plus large, on voit des schémas cruciformes. L'élément visuel majeur de chacun des villages et des villes est la flèche du ou des clocher(s) d'église(s). L'église des Éboulements est visible des trois routes qui mènent aux villages, en plus de faire partie du panorama offert du côté nord de L'Isle-aux-Coudres. Les églises ayant toujours été bâties à des endroits surélevés, elles sont des points de repères paysagers dominant les villages. Les flèches rendent la lecture et la compréhension des paysages humanisés plus facile (figure 120).



Figure 120. L'église des Éboulements vue du nord, sur le rang Sainte-Catherine (C1410_049)

6.1.8 La villégiature

Chaque MRC possède des zones de villégiature, les plus importantes au plan paysager étant celles près des centres de ski (mont Sainte-Anne, Massif de Charlevoix), mais surtout sur le littoral. Sur la Côte-de-Beaupré, c'est à Beaupré et à l'ouest de Saint-Ferréol-les-Neiges que des secteurs de résidences secondaires (maisons, condominiums, chalets) se développent, afin d'avoir accès au parc du mont Sainte-Anne. Ces nouveaux secteurs ont couvert depuis quelques années une grande superficie de territoire. À l'échelle régionale, c'est cependant la villégiature littorale qui a grandement retenu notre attention, et ce, dans les deux MRC charlevoisiennes. Cette région attire pour ses paysages, ses infrastructures touristiques, les activités diverses pouvant y être pratiquées, il est donc normal que de plus en plus de gens veuillent y posséder une résidence secondaire. Ainsi se développent de nouveaux secteurs à Petite-Rivière-Saint-François (1200 unités), aux Éboulements (246 unités) et Baie-Saint-Paul (104) (chiffres : MRC de Charlevoix, 2009). L'ampleur du développement à Petite-Rivière-Saint-François (chemin de la Martine) devient problématique du point de vue du paysage, lequel était auparavant un secteur forestier et agroforestier, telles que le laissent deviner les traces d'agriculture encore visibles. Les différentes implantations, les secteurs où la végétation a été coupée, ceux où au contraire, elle est conservée, provoque une forte impression d'hétérogénéité en parcourant le chemin de la Martine. Mais à Cap-à-l'Aigle, un exemple qui ne devrait pas être répété est celui des Terrasses Cap-à-l'Aigle Charlevoix, où on a déboisé une ancienne terre en friche et créé des terrasses artificielles. Celles-ci ont été divisées en plusieurs dizaines de terrains offrant chacun une vue panoramique sur l'estuaire et le littoral ouest de Charlevoix. Le constat pourrait être réévalué

après la construction des résidences, mais pour le moment, cela constitue une cicatrice dans le paysage local de Cap-à-l'Aigle. Par ailleurs, le secteur pourrait faire face à des problèmes d'érosion puisqu'une falaise morte, donc végétalisée et stable, a été complètement mise à nue, donc vulnérable aux différents agents d'érosion. D'autre part, les villégiateurs s'installent aussi ici et là sur les rangs agricoles ou en déprise, là où des anciennes maisons de fermes sont disponibles et où le calme recherché est assuré (figure 121).



Figure 121. Résidence secondaire fermée pour l'hiver à Saint-Irénée, sur le rang Saint-Antoine (C2910_071)

6.2 Recommandations

Les recommandations proposées sont d'ordre général, à l'échelle de l'ensemble du territoire étudié, et s'inspirent des observations et de l'analyse faites lors du travail de terrain réalisé durant l'automne 2009 et de constats énoncés dans les schémas d'aménagement ou discutés avec les aménagistes. La colonne de droite énumère les municipalités concernées par les recommandations, notées d'après le territoire parcouru lors de

l'étude. Des études plus spécifiques peuvent être requises pour approfondir certaines problématiques soulevées. L'ordre des recommandations ne traduit aucune hiérarchie entre les différents points énumérés. Il appartient aux intervenants de définir leurs intentions et leurs priorités à l'égard de la préservation et de la mise en valeur de leurs paysages. Des plans d'action pourraient par la suite être établis, comprenant des orientations, des objectifs et des actions précis selon l'échelle de travail.

Recommandations générales			
Élément du paysage naturel ou humanisé	Points de recommandation	Municipalités ou routes/ secteurs concernés	Familles paysagères particulièrement concernées
Corridors routiers	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les paysages de haute qualité (catégories 1 et 2) • Établir un plan d'action pour améliorer la qualité des paysages de qualité de catégories 3 et 4 • Reconnaître les corridors routiers comme lieux de découverte des paysages • Atténuer la visibilité des cicatrices paysagères à proximité des corridors routiers par des actions de sensibilisation et des mesures d'intégration (écrans végétaux, taille du site, réhabilitation, etc.) • Limiter l'agrandissement des périmètres urbains dans les secteurs de forte qualité paysagère • Limiter l'occupation continue le long du littoral sur la route 138 et de la route 362 afin de conserver les ouvertures visuelles • Aménager les entrées de villes et de villages <ul style="list-style-type: none"> ○ voir les recommandations de Bonnemaïson (2006) dans les guides d'intervention du CPCCPB; Paysages estriens, 2010 • Mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux (résidentiels, agricoles, industriels) • Déplacer les poteaux et fils du réseau de distribution résidentiel se situant du côté du fleuve vers le côté opposé 	Les municipalités n'ayant pas adopté de réglementation ou réalisé des actions en ce sens	L'ensemble des familles paysagères

Élément du paysage naturel ou humanisé	Points de recommandation	Municipalités ou routes/ secteurs concernés	Familles paysagères particulièrement concernées
Affichage commercial et enseignes	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter la multiplication et la concentration des enseignes et panneaux-réclames • Réglementer la taille et les modes d'implantation des enseignes et panneaux-réclames afin de prévenir leur aspect monumental • Proscrire l'affichage et les enseignes entre les routes littorales et le fleuve ainsi qu'entre les routes et les 3 rivières majeures • S'assurer de l'entretien des panneaux d'affichage par leur propriétaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Loi sur la publicité le long des routes ○ Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ○ PIIA 	<p>Les municipalités n'ayant pas adopté de réglementation ou réalisé des actions en ce sens</p> <p>Cas particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • route 138 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré • Centre-ville de Baie-Saint-Paul, Clermont, La Malbaie • Secteur littoral villageois de Baie-Sainte-Catherine 	<p>Côte-de-Beaupré : Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré Vallée-de-la-Sainte-Anne (sud) Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul</p> <p>Charlevoix : Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul (route 138) Vallée-du-Gouffre (route 138) Plateau-de-Saint-Hilarion (route 138) L'Isle-aux-Coudres (ponctuel)</p> <p>Charlevoix-Est : Gradins-du-Gouffre-Malbaie (route 138) Vallée-de-la-Malbaie (route 138) Littoral-escarpé-de-Charlevoix (route 138) Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est (route 138)</p>
Carrières, gravières, sablières	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la création de nouveaux sites d'exploitation • Élaborer une politique d'intégration et de restauration de sites • Réhabiliter les sites de manière progressive après la fin de l'exploitation • Atténuer l'impact visuel des sites d'exploitation par la mise en place de mesures d'atténuation ou de règlements • Éviter l'ouverture de nouveau site dans l'encadrement visuel des corridors touristiques <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Règlement sur les carrières et les sablières 	<p>Les municipalités n'ayant pas adopté de réglementation ou réalisé des actions en ce sens</p> <p>Cas particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les versants des vallées des trois grandes rivières : Sainte-Anne, du Gouffre et Malbaie 	<p>Côte-de-Beaupré : Vallée-de-la-Sainte-Anne</p> <p>Charlevoix : Vallée-du-Gouffre</p> <p>Charlevoix-Est : Vallée-de-la-Malbaie</p>

Élément du paysage naturel ou humanisé	Points de recommandation	Municipalités ou routes/ secteurs concernés	Familles paysagères particulièrement concernées
Entreposage à ciel ouvert	<ul style="list-style-type: none"> • Interdire l'entreposage extérieur de masse dans l'encadrement visuel des corridors touristiques des routes 138, 360 et 362, le réglementer ailleurs sur le territoire • Élaborer un règlement pour la mise en place d'écrans visuels 	<p>Les municipalités n'ayant pas adopté de réglementation ou réalisé des actions en ce sens</p> <p>Cas particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le boulevard Sainte-Anne de Boischatel à Beauré 	<p>Sur l'ensemble du territoire, mais particulièrement dans les familles suivantes :</p> <p>Côte-de-Beauré : Basses-terres-de-la-Côte-de-Beauré (route 138) Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul (route 138)</p> <p>Charlevoix : Vallée-du-Gouffre (route 138) Plateau-de-Saint-Hilarion (route 138)</p> <p>Charlevoix-Est : Gradins-du-Gouffre-Malbaie (route 138) Vallée-de-la-Malbaie (route 138) Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est (route 138)</p>
Vallées	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les vues d'ensemble et les perspectives sur les villages afin de conserver la lisibilité du paysage • Éviter la descente de la forêt sur les versants pour éviter la fermeture des paysages • Garder un fonds de vallée ouvert • Ménager des ouvertures visuelles sur les rivières et en faciliter l'accès. • Mettre en place des mesures d'atténuation pour l'intégration de bâtiments ou d'infrastructures (la forme de la vallée pouvant en amplifier l'impact) • Éviter l'exploitation de carrières, de sablières ou de gravières sur les versants en zones habitées ou fréquentées • Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des rives 	<p>Les municipalités n'ayant pas adopté de réglementation ou réalisé des actions en ce sens</p> <p>Cas particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Beauré • Saint-Ferréol-les-Neiges • Saint-Tite-des-Caps • Baie-Saint-Paul • Saint-Urbain • Clermont • La Malbaie 	<p>Côte-de-Beauré : Vallée-de-la-Sainte-Anne</p> <p>Charlevoix : Vallée-du-Gouffre</p> <p>Charlevoix-Est : Vallée-de-la-Malbaie Gradins-du-Gouffre-Malbaie (vallée des lacs Nairne et Sainte-Marie)</p>

Élément du paysage naturel ou humanisé	Points de recommandation	Municipalités ou routes/ secteurs concernés	Familles paysagères particulièrement concernées
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti agricole ainsi que les éléments paysagers (clôtures, haies, digues de roches) et les savoir-faire reliés à cette pratique • Améliorer l'intégration des installations et des bâtiments modernes et diminuer leur impact visuel • Adopter une approche intégrée visant à consolider l'agriculture et la concilier cette activité avec les autres usages du milieu <p style="text-align: center;">-----</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ PIIA (matériaux, couleurs, forme architecturale, volume) ○ PIIA des paysages agricoles ○ Plan de paysages agroforestiers / Charte des paysages agricoles ○ Programme de gestion des friches ○ Programme de rénovation des bâtiments agricoles 	<p>Les municipalités n'ayant pas adopté de réglementation ni réalisé des actions en ce sens</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire, mais particulièrement dans les familles suivantes :</p> <p>Côte-de-Beaupré : Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré (à l'est de la rivière Sainte-Anne) Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré</p> <p>Charlevoix : Vallée-du-Gouffre Plateau-des-Éboulements Plateau-de-Saint-Hilarion Littoral-escarpé-de-Charlevoix (à Petite-Rivière-Saint-François et aux Éboulements) L'Isle-aux-Coudres</p> <p>Charlevoix-Est : Vallée-de-la-Malbaie Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est Plateau-de-Saint-Hilarion Littoral-escarpé-de-Charlevoix (Saint-Irénée, Pointe-au-Pic, Saint-Fidèle, Saint-Siméon, Baie-Sainte-Catherine)</p>

Élément du paysage naturel ou humanisé	Points de recommandation	Municipalités ou routes/ secteurs concernés	Familles paysagères particulièrement concernées
Villes et villages et les entrées	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir, protéger et mettre en valeur les perspectives visuelles sur les villages • Élaborer pour chaque village un plan d'aménagement et de mise en valeur des entrées • Éviter les plantations de résineux ou autres essences à croissance rapide à proximité et autour des villages afin de libérer les perspectives visuelles sur les entrées • Utiliser la végétation pour structurer les espaces villageois et les entrées; embellir et valoriser le cadre de vie • Limiter la banalisation de l'architecture par de la sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> ----- ○ Plans d'embellissement ○ Recommandations de Anne Carrier Architectes (1998) 	<p>Les municipalités n'ayant pas adopté de réglementation ou réalisé des actions en ce sens</p> <p>Cas particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du littoral de la Côte-de-Beaupré • Villes de Baie-Saint-Paul (poursuite de ce qui a été amorcé), Clermont, La Malbaie 	<p>Sur l'ensemble du territoire, mais particulièrement dans les familles où passent les routes 138, 360, 362 et 381 :</p> <p>Côte-de-Beaupré : Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré Vallée-de-la-Sainte-Anne Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul</p> <p>Charlevoix : Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul Gradins-du-Gouffre-Malbaie Littoral-escarpé-de-Charlevoix Vallée-du-Gouffre Plateau-de-Saint-Hilarion Plateau-des-Éboulements L'Isle-aux-Coudres</p> <p>Charlevoix-Est : Gradins-du-Gouffre-Malbaie Vallée-de-la-Malbaie Littoral-escarpé-de-Charlevoix Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est</p>

Élément du paysage naturel ou humanisé	Points de recommandation	Municipalités ou routes/ secteurs concernés	Familles paysagères particulièrement concernées
Fermeture des paysages suite à la contraction de l'espace habité	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les perspectives visuelles sur les villages et dans les vallées en réglementant les plantations dans les secteurs clés. • Favoriser la diversification des reboisements par la sensibilisation et la mise en place de mesures fiscales. • Préserver les pâturages qui favorisent le maintien des ouvertures visuelles • Instaurer un programme de gestion des friches 	<p>Les municipalités n'ayant pas adopté de réglementation ou réalisé des actions en ce sens</p> <p>Cas particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du Haut-Pays (touchées par la déprise agricole) <ul style="list-style-type: none"> ○ Saint-Ferréol-les-Neiges ○ Saint-Tite-des-Caps ○ Saint-Hilarion ○ Notre-Dame-des-Monts ○ Saint-Aimé-des-Lacs • Autres municipalités, de manière plus ponctuelle : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'Isle-aux-Coudres ○ Baie-Saint-Paul (versants de la vallée du Gouffre) ○ Les Éboulements (aux extrémités du territoire) ○ Saint-Irénée ○ La Malbaie (Saint-Agnès, Saint-Fidèle, Saint-Christien) ○ Saint-Siméon 	<p>Côte-de-Beaupré : Vallée-de-la-Sainte-Anne (à l'est) Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul</p> <p>Charlevoix : Vallée-du-Gouffre Plateau-des-Éboulements Plateau-de-Saint-Hilarion</p> <p>Charlevoix-Est : Gradins-du-Gouffre-Malbaie Moyen-plateau-de-Charlevoix-Est Plateau-de-Saint-Hilarion</p>

Élément du paysage naturel ou humanisé	Points de recommandation	Municipalités ou routes/ secteurs concernés	Familles paysagères particulièrement concernées
Villégiature	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter une trop grande concentration de bâtiments dans les secteurs recherchés sur le plan touristique : littoral, haut de l'escarpement littoral, île, rive des lacs • Proscrire l'appropriation des rives par la construction de résidences secondaires (ou principales) entre la route et la rive • Élaborer des PIIA dans les secteurs en demande pour favoriser l'intégration des nouvelles constructions au milieu et pour améliorer la qualité paysagère • Interdire l'artificialisation des rives • Maintenir le couvert forestier afin d'harmoniser les développements avec la nature environnante. • En milieu ouvert et agricole, limiter le lotissement des lots pour le développement de la villégiature • Sensibiliser les promoteurs et les villégiateurs sur l'impact des nouveaux développements sur les paysages et leur présenter les moyens à mettre en œuvre pour les minimiser. • Préserver le caractère naturel des rives du littoral de l'estuaire et des lacs (Nairne, Sainte-Marie, Saint-Tite) <ul style="list-style-type: none"> ----- ○ Plans d'urbanisme ○ PIIA 	<p>Les municipalités n'ayant pas de réglementation ou réalisé des actions en ce sens</p> <p>Cas particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petite-Rivière-Saint-François • Les Éboulements • L'Isle-aux-Coudres • Saint-Irénée • Saint-Aimé-des-Lacs • La Malbaie (littoral Pointe-au-Pic, Cap-à-l'Aigle, Saint-Fidèle) • Port-au-Persil 	<p>Charlevoix : Littoral-escarpé-de-Charlevoix L'Isle-aux-Coudres Plateau-des-Éboulements</p> <p>Charlevoix-Est : Gradins-du-Gouffre-Malbaie (vallée des lacs Nairne et Sainte-Marie) Littoral-escarpé-de-Charlevoix (entre Saint-Irénée et Cap-à-l'Aigle)</p>
Développement éolien	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter des critères d'implantation des éoliennes pour une intégration réussie au plan paysager • Protéger de l'impact visuel des éoliennes les paysages de haute qualité (catégorie 1 et 2), emblématiques ou identitaires 	<p>Municipalités concernées par des projets de développement éolien</p> <p>Cas particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet sur les terres du Séminaire de Québec dans le TNO Jacques-Cartier • Projet dans le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie 	<p>Charlevoix-Est : Hautes-Laurentides Gradins-du-Gouffre-Malbaie Vallée-de-la-Malbaie (au nord)</p>

Élément du paysage naturel ou humanisé	Points de recommandation	Municipalités ou routes/ secteurs concernés	Familles paysagères particulièrement concernées
Plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'impact avant tout projet d'aménagement sur les rives de plans d'eau • Conserver des accès publics aux lacs et aux rivières • Éviter les nouvelles constructions entre les routes et les plans d'eau afin de <ul style="list-style-type: none"> ○ Préserver la trame d'occupation ancienne ○ Préserver les ouvertures visuelles et les points de vue 	<p>Les municipalités sur le littoral n'ayant pas de réglementation ou réalisé des actions dans ce sens</p> <p>Cas particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Isle-aux-Coudres • Saint-Aimé-des-Lacs (lac Nairne, lac Sainte-Marie) 	<p>Côte-de-Beaupré : Vallée-de-la-Sainte-Anne Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul (lac Saint-Tite)</p> <p>Charlevoix : Vallée-du-Gouffre</p> <p>Charlevoix-Est : Gradins-du-Gouffre-Malbaie (vallée des lacs Nairne et Sainte-Marie) Vallée-de-la-Malbaie</p>
Valorisation du patrimoine bâti, des petits patrimoines et des structures paysagères	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des inventaires du patrimoine bâti et des petits patrimoines • Mettre à jour les inventaires existants • Protéger les éléments patrimoniaux par : <ul style="list-style-type: none"> ○ La désignation de statuts sur des sites ou bâtiments par les municipalités ou le gouvernement provincial (citation, classement, site du patrimoine) • Préserver et mettre en valeur les structures agricoles paysagères (haies, clôtures, digues de roches, arbres solitaires) et les petits patrimoines • Diffuser les guides sur le patrimoine bâti et paysager • Sensibiliser la population sur la connaissance de ce patrimoine, de son importance et de sa restauration • Mettre en place des programmes de rénovation et de restauration du patrimoine bâti et des petits patrimoines 	<p>Dans les municipalités où ces inventaires n'ont pas été réalisés.</p> <p>Dans les municipalités n'ayant pas appliqué leurs pouvoirs de citation, de désignation ou de demande de classement.</p> <p>Les municipalités n'ayant pas de réglementation ou réalisé des actions dans ce sens.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire</p>

Élément du paysage naturel ou humanisé	Points de recommandation	Municipalités ou routes/ secteurs concernés	Familles paysagères particulièrement concernées
Littoral du fleuve	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'impact avant tout projet d'aménagement sur le littoral du fleuve • Conserver et aménager des accès publics au fleuve ou des sites d'observation • Limiter les constructions entre les routes littorales et le fleuve afin de conserver l'ouverture des champs visuels • Protéger et mettre en valeur les milieux humides • Conserver et aménager des accès publics au fleuve ou des sites d'observation 	<p>Les municipalités du littoral n'ayant pas de réglementation ou réalisé des actions en ce sens</p> <p>Cas particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Isle-aux-Coudres 	<p>Côte-de-Beaupré : Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré Littoral-escarpé-de-cap-Tourmente-Charlevoix</p> <p>Charlevoix : Littoral-escarpé-de-Charlevoix Vallée-du-Gouffre (au sud, à l'embouchure de la rivière) L'Isle-aux-Coudres</p> <p>Charlevoix-Est : Littoral-escarpé-de-Charlevoix Vallée-de-la-Malbaie (au sud, à l'embouchure de la rivière)</p>
Escarpement littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver le couvert forestier • Proscrire tout développement résidentiel ou de villégiature d'envergure dans l'escarpement • Éviter la construction de bâtiments résidentiels ou de villégiature au sommet de la crête de l'escarpement littoral qui seraient visibles du littoral, des quais ou de la route 138 • Dans les développements déjà en cours, proscrire la coupe du couvert forestier <ul style="list-style-type: none"> ○ Modifications au plan d'urbanisme ○ PIIA 	<p>Les municipalités n'ayant pas de réglementation ou réalisé des actions en ce sens</p> <p>Cas particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petite-Rivière-Saint-François (secteur chemin de la Martine et le bas du Massif) • Baie-Saint-Paul (secteur Cap-aux-Corbeaux) • Saint-Irénée • La Malbaie (secteurs Pointe-au-Pic, Cap-à-l'Aigle, Saint-Fidèle) • Saint-Siméon 	<p>Côte-de-Beaupré : Littoral-escarpé-de-cap-Tourmente-Charlevoix</p> <p>Charlevoix : Littoral-escarpé-de-Charlevoix</p> <p>Charlevoix-Est : Littoral-escarpé-de-Charlevoix</p>

7. CONCLUSION

La caractérisation et l'évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est constituent une étude d'envergure pouvant être utilisée dans plusieurs contextes d'interventions. Outil de connaissance et de gestion des paysages, elle vise à faciliter les initiatives de conservation et la mise en valeur des paysages, mais également l'aménagement du territoire et le développement rural et urbain. Cette étude, de même que l'atlas des paysages l'accompagnant, ont été conçus pour permettre la diffusion et la réalisation d'activités de sensibilisation sur la question paysagère et ses multiples facettes.

Nous avons présenté dans le deuxième chapitre de l'étude la méthodologie de caractérisation et d'évaluation des paysages utilisée pour la Côte-de-Beaupré et Charlevoix. Cette démarche continuellement bonifiée, proposait d'analyser les paysages naturels et humanisés de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix selon une vision intégrée, c'est-à-dire en prenant en compte toutes ses composantes, à l'échelle de l'usager, mais tout en gardant une perspective sur l'ensemble du territoire. Ce portrait de l'état actuel des paysages tente aussi de comprendre et de mettre en valeur les liens plus ou moins complexes unissant l'homme et le territoire qu'il habite. C'est ce que nous avons tenté d'appliquer.

Un bref portrait du territoire en débutant par le relief a été présenté dans le chapitre trois, constituant en lui seul un élément exceptionnel du paysage. Par la suite, l'évolution de l'occupation humaine du territoire a été résumée. Le chapitre quatre, divisé par MRC, présentait les familles paysagères identifiées lors de la caractérisation. Y sont décrits les caractéristiques physiques des familles, les thèmes paysagers, les tendances actuelles de l'occupation du territoire, de même que, sous forme de tableau, les éléments majeurs valorisant ou dépréciant l'expérience paysagère vécue, le tout illustré.

Dans le chapitre cinq, les résultats de l'évaluation de la qualité des paysages sont analysés pour chacune des MRC, appuyés par des photographies. Cette analyse s'étend à chaque catégorie de qualité paysagère. La cartographie de la caractérisation des paysages et de l'évaluation de la qualité paysagère, illustrant le rapport et jointe dans le volume 2 reste l'élément de base pour la compréhension de notre analyse. Un atlas des paysages a été ajouté à l'étude Ce document facile d'utilisation³¹ et visant un public large permettra d'effectuer un tour d'horizon des paysages à partir des routes, lesquelles constituent la voie de découverte privilégiée. Enfin, la banque de photographies géoréférencées avec un catalogue et une carte index est également jointe à l'étude. Éventuellement, cette base de données pourrait être utile pour faire un suivi visant à documenter l'évolution des paysages depuis 2009.

Le chapitre six est une synthèse de l'étude à l'échelle de l'ensemble du territoire. Les composantes clés des paysages des trois MRC y sont présentées; des éléments majeurs ou communs des paysages. Plusieurs recommandations générales ont été proposées pour guider les pratiques d'aménagement et les projets de conservation et de mise en valeur prenant en compte la dimension paysagère.

Après cette démonstration des étapes suivies pour établir la caractérisation et l'évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, nous présentons l'identification des secteurs sensibles au plan paysager, là où la qualité paysagère est élevée, mais où les pressions de développement sont fortes et pourraient éventuellement menacer cette qualité. Ces zones sensibles ont des caractéristiques paysagères qui en font aujourd'hui des paysages

³¹ L'atlas des paysages sera présenté en format Flash, et pourra devenir un site Web ou être utilisé dans n'importe quel ordinateur (fichier exécutable).

exceptionnels. Elles deviennent toutefois, du même coup, des secteurs où toute nouvelle intervention – construction de bâtiments, infrastructures majeures, déboisements, etc. – risque de menacer ou même de mettre en péril l’existence de certains éléments paysagers exceptionnels. Sur le plan patrimonial, ces zones sont aussi des lieux où s’expriment de manière explicite dans le paysage les nombreuses traces de l’occupation ancienne du territoire et de l’évolution de cette occupation jusqu’à nos jours. Il importe de préserver ces traces pour conserver la valeur historique des paysages humanisés. Ce sont des lieux où le patrimoine contribue fortement à la forte valeur de la qualité paysagère. Bien que ces secteurs soient pour la plupart connus, s’ajouteront avec cette étude des arguments afin de justifier la désignation de zone sensible, laquelle pourra éventuellement être raffinée au niveau de chaque MRC. Ces secteurs pourront faire l’objet d’une mise en valeur des éléments paysagers qui contribuent à leur forte qualité, et ce, par des circuits, des panneaux d’interprétation, et même par désignation de paysages culturels (projet de loi n° 82 sur le patrimoine culturel) ou la création de parcs naturels régionaux humanisés. Il convient par ailleurs de porter une attention particulière et soutenue sur tout projet d’aménagement ou de développement sur ces territoires.

Tableau 12. Les zones sensibles

Les zones sensibles³²	
MRC	Secteurs ciblés
La Côte-de-Beaupré	<ul style="list-style-type: none"> - Le littoral agricole de Saint-Joachim jusqu’au pied de l’escarpement littoral, là où la qualité paysagère est exceptionnelle - Les terrasses agricoles de Boischatel, L’Ange-Gardien, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Baupré situées en haut du cap (paysage agricole menacé par les pressions de développement) - Les secteurs agricoles le long de la rivière Sainte-Anne - La route de la Nouvelle-France et la Côte-Sainte-Anne
Charlevoix	<ul style="list-style-type: none"> - Tout le littoral de Petite-Rivière-Saint-François ainsi que les secteurs non encore développés sur le Moyen-plateau (chemin de la Martine) - Les zones agricoles en marge du périmètre urbain de Baie-Saint-Paul, sur les versants de la Vallée-du-Gouffre, de part et d’autre de la rivière du Gouffre et sur le rang Saint-Jean-Baptiste - Le versant est de l’embouchure de la rivière du Gouffre (Cap-aux-Corbeaux) - L’ensemble du plateau agricole des Éboulements - Le rang des Éboulements Centre et le secteur de Cap-aux-Oies - Le pourtour habité de L’Isle-aux-Coudres et les anciens secteurs agricoles
Charlevoix-Est	<ul style="list-style-type: none"> - L’ensemble de l’escarpement littoral (Famille Littoral-escarpé) de Saint-Irénée à Saint-Fidèle, en particulier les secteurs encore agricoles - Le plateau agricole de Sainte-Mathilde - Les pourtours des lacs Nairne et Sainte-Marie

³² L’ordre des éléments présentés dans le tableau est aléatoire.

La Table de concertation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est a maintenant en main un outil lui dressant un portrait de l'ensemble de ses paysages naturels et humanisés. Notre étude permettra à la Table de poursuivre ses activités tout en étant maintenant mieux outillée, et ce, selon les objectifs de l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de ces trois MRC.

Dans la poursuite de ses objectifs, la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, dispose d'outils divers qu'elle pourra jumeler à cette étude. L'organisme Paysages estriens en collaboration avec différents intervenants du milieu paysager, vient de lancer un outil : *Paysages du Québec : manuel de bonnes pratiques*. Ce guide répertorie les problématiques paysagères québécoises et offre une série de fiches techniques illustrant différents constats sur les paysages du Québec, de même que les objectifs à atteindre afin de mieux protéger, gérer et mettre en valeur les paysages (Paysages estriens, 2010). L'utilisation de ce guide technique et pratique afin d'opérationnaliser les recommandations générales de cette étude est fortement souhaitable. D'autres outils, plus théoriques, peuvent aussi la guider dans la réalisation de sa mission, tels le *Guide de gestion des paysages au Québec* (Paquette, 2008). Si Charlevoix possède un statut de biosphère par l'Unesco, d'autres avenues peuvent aussi être explorées comme le concept des paysages humanisés (MDDEP) ou celui du nouveau projet de loi sur le patrimoine culturel (loi n° 82). Celui-ci permettra, s'il est adopté, la désignation de paysages culturels patrimoniaux. Sur demande des autorités locales ou régionales, sur démonstration des caractéristiques paysagères

remarquables ainsi que sur présentation d'une charte du paysage culturel patrimonial, entre autres, un territoire pourra être protégé par cette désignation. Et pourquoi pas ne pas étendre celle-ci à l'ensemble du territoire en charte des paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est? Cet outil permettra une adhésion collective et tous se sentiront ainsi concernés par la conservation et la mise en valeur de leurs paysages locaux et régionaux. Chose certaine, la Table de concertation sur les paysages de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est possède un nouvel outil de connaissance et de gestion de ces paysages par l'étude de caractérisation et d'évaluation de ses paysages venant bonifier d'autres études paysagères et venant appuyer sa démarche vers la préservation et la mise en valeur de ses paysages.

Le paysage ne doit pas être vu uniquement sous l'angle de l'esthétique. Il évolue et se transforme tous les jours. Le paysage représente une valeur patrimoniale et économique considérable puisque qu'il est un point d'attrait de premier ordre. La connaissance des paysages prend son sens si on s'intéresse à leur avenir, ce pourquoi a été créée la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. L'approche paysagère peut être un nouvel outil d'aménagement du territoire axé sur la qualité pour lequel tous peuvent participer. Il appartient aux intervenants locaux de s'approprier ce levier de gestion territoriale et de choisir les actions à prendre pour la préservation et la mise en valeur de leurs paysages.

Bibliographie

ANNE CARRIER ARCHITECTES (1998) *Objectifs et recommandations applicables au cadre de protection des territoires d'intérêt patrimonial*. Lévis : Anne Carrier Architectes.

ATLAS QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES (2005) « Les tremblements de terre ». http://atlasncna.geographie.ulaval.ca/Atlas/carte/physique/-geologie/seismes/syn_seismes.html. Page consultée le 21 avril 2010.

BERGERON GAGNON INC (2000) Étude du patrimoine de la MRC de Charlevoix, Synthèse du paysage, cartes 1a, 1b, 2

BÉRINGUIER, Philippe, Pierre DÉRIOZ et Anne-Élisabeth LAQUES (1999) *Les paysages français*. Paris : Armand Colin.

BUREAU, Luc (1976) *Inventaire et analyse des sites et arrondissements naturels de Charlevoix. Rapport de synthèse et recommandations..* Groupe P.A.I.S.A.G.E. Québec : Département de géographie, Université Laval.

CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET COMMISSION DE LA CAPITALE-NATIONALE (2009) *La Côte des Beaux Prés*. Château-Richer : Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré et Commission de la Capitale-Nationale.

CLAVAL, Paul (1995) « L'analyse des paysages », *Géographie et cultures*, 13, p. 55-74.

COMITÉ DES PAYSAGES DE CHARLEVOIX ET DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (2007) *Mise en valeur et protection des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré. Bilan de travail et plan d'action en vue de l'entente spécifique*. Québec : MAMR.

COMITÉ DES PAYSAGES DE CHARLEVOIX ET DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (2006) *Guide d'interventions. La traversée d'agglomération, le cas de Beaupré. Les entrées d'agglomération, le cas de Saint-Siméon. Le paysage rural, le cas de Baie-Saint-Paul*. Québec : MAMR.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC, DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS (2008) *Atlas des unités de paysages de la Communauté métropolitaine de Québec*. Québec : CMQ.

DERIOZ, Pierre et Anne-Élisabeth LAQUES (1996) « Inventorier, analyser et évaluer le paysage : à la recherche d'une méthode. Réalisation d'un inventaire paysager préalable à la mise en œuvre d'une opération locale "agri-environnementale" en Haut-Languedoc », dans Collectif, *Le paysage, pour quoi faire?*. Avignon : Laboratoire Structures et dynamiques spatiales, Université d'Avignon, p. 67-74.

DES GAGNIERS, Jean (1994) *Charlevoix, pays enchanté*. Québec : Presses de l'Université Laval.

GAUTHIER, Serge et Normand PERRON (2002) *Charlevoix. Histoire en bref*. Collection *Les régions du Québec*. Québec : Éditions de l'IQRC/Presses de l'Université Laval.

GORGEU, Yves et Catherine JENKINS, sous la dir. de (1995) *La charte paysagère : outil d'aménagement de l'espace intercommunal*. Paris : La Documentation française.

GROUPE P.A.I.S.A.G.E. (1977) *Inventaire et analyse des sites et arrondissements naturels de Charlevoix*. Québec : Département de géographie, Université Laval.

LARUE Pierre, Groupe Le Massif, MRC de Charlevoix (2006) *Caractérisation d'unités de paysages – Territoires de Petite-Rivière-Saint-François et de Baie-Saint-Paul*. Groupe La Massif et MRC de Charlevoix.

MORENCY, Rémi (1994) *Morphogénèse et morphologie d'un parcours de la ville vers la banlieue. L'axe du chemin de la Canardière–Chemin Royal de Québec au Cap-Tourmente*. Mémoire de maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional. Québec : Université Laval.

MRC DE CHARLEVOIX (2009) *Projet de schéma d'aménagement révisé*. Document de travail. Extraits.

MRC DE CHARLEVOIX (2001) *Guide d'intervention en patrimoine*. Baie-Saint-Paul : MRC de Charlevoix, 2001.

MRC DE CHARLEVOIX-EST (2009) *Schéma d'aménagement et de développement révisé (second projet)*.

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (1987) *Schéma d'aménagement et de développement*.

PAQUETTE, Sylvain *et al.* (2008) *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*. Montréal : Université de Montréal, Chaire en paysage et environnement.

PAUSAGES ESTRIENS (2010) *Paysages du Québec : manuel de bonnes pratiques*. Sherbrooke : Paysages estriens, Conférence régionale des élus de l'Estrie.

PERRON, Normand et Serge GAUTHIER (2000) *Histoire de Charlevoix*. Collection *Les régions du Québec*, numéro 14. Québec : Éditions de l'IQRC/Presses de l'Université Laval.

QUILLIAM, Louise et Michel ALLARD (1989) « Évolution géomorphologique du glissement de terrain et du marais littoral de Saint-Joseph-de-la-Rive, Charlevoix, Québec », *Géographie physique et quaternaire*, (43) 3 : 367-376. Version numérique Érudit : <http://id.erudit.org/iderudit/032789ar> (page consultée le 21 avril 2010).

RAVENEAU, Jean et coll. (1976) *Inventaire et analyse des sites et arrondissements naturels de Charlevoix. Les morphologies*. Groupe P.A.I.S.A.G.E. Québec : Département de géographie, Université Laval.

RIVARD, Erick (2008) *Approfondir l'analyse objective du territoire par une lecture subjective du paysage. Le cas de la Côte de Beaupré*. Mémoire de maîtrise en Sciences de l'architecture. Québec, Université Laval.

ROBITAILLE, André et Jean-Pierre SAUCIER (1998) *Paysages régionaux du Québec méridional*. Sainte-Foy : Publications du Québec.

RURALYS (2004) *Les paysages du Kamouraska : connaissance, évaluation et valorisation*. MCCQ, Tourisme Québec, CRÉ Bas-Saint-Laurent. MRC du Kamouraska, Tourisme BSL. La Pocatière, 144 p.

RURALYS (2006a) *Les paysages de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup : caractérisation et évaluation*. MRC de Rivière-du-Loup/Tourisme Québec. La Pocatière, 83 p.

RURALYS (2006b) *Les paysages de la municipalité régionale de comté de Témiscouata : caractérisation et évaluation*. MRC de Témiscouata/Tourisme Québec. La Pocatière, 79 p.

RURALYS (2006c) *La caractérisation et l'évaluation des paysages de la Pointe de Rivière-du-Loup : la qualité paysagère en péril*. Ville de Rivière-du-Loup. La Pocatière, 137 p.

RURALYS (2006d) *Parcours d'interprétation des paysages de l'Île d'Orléans*. Centre local de développement de l'Île d'Orléans / Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale. La Pocatière, 91 p.

RURALYS (2007) Fiches de caractérisation et d'évaluation de la qualité paysagère. Cartes : Familles/entités paysagères, Évaluation de la qualité paysagère des principaux tronçons routiers; Zones de visibilité pondérées des éoliennes, Visibilité des éoliennes à partir des chemins principaux. MRC de Rivière-du-Loup. La Pocatière.

RURALYS (2008) *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissances et de gestion du territoire*. La Pocatière : Rapport en 8 volumes remis à la CRÉBSL; volumes 1 à 8 : (MRC de) Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, Matane, La Matapédia.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX (2009) *Revue d'histoire de Charlevoix. Paysages de Charlevoix : le regard des peintres*. Numéro 62, juin 2009.

VALLIÈRES, Marc *et al.* (2009) *Histoire de Québec et de sa région*. 3 tomes. Collection *Les régions du Québec*, numéro 18. Québec : Éditions de l'IQRC/Presses de l'Université Laval.

